

Patrimoine canadien

**Rapport ministériel sur
le rendement**

pour la période se terminant
le 31 mars 2005

L'honorable Liza Frulla, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et
ministre responsable de la Condition féminine

Canada 

Table des matières	Pages
SECTION 1: SURVOL	1
Message de la Ministre	3
Déclaration de la direction	5
Renseignements sommaires	6
Rendement global du Ministère en 2004-2005	12
 SECTION 2 : ANALYSE DU RENDEMENT SELON LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	 18
Objectif stratégique 1 : Contenu canadien	19
Principal résultat prévu 1 : Un contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit	26
Principal résultat prévu 2 : Le contenu canadien est disponible et accessible dans les marchés canadien et international	28
Principal résultat prévu 3 : Le patrimoine culturel et naturel diversifié du Canada est préservé pour les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui et de demain.	35
 Objectif stratégique 2 : Participation et engagement dans le domaine culturel	 40
Principal résultat prévu 4 : Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une diversité de voix et d'expériences canadiennes	44
Principal résultat prévu 5 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à des expériences culturelles et sportives	46
Principal résultat prévu 6 : Les Canadiens et les Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale	50
 Objectif stratégique 3 : En relation les uns avec les autres	 52
Principal résultat prévu 7 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons interagissent au sein de communautés diverses	55
Principal résultat prévu 8 : Les Canadiens et les Canadiennes comprennent et valorisent la diversité de la société canadienne	56

Objectif stratégique 4 : Citoyenneté active et participation communautaire	61
Principal résultat prévu 9 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons comprennent et valorisent leur citoyenneté	64
Principal résultat prévu 10 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à la vie communautaire et à la vie en société	65
Objectif stratégique spécial : Vers l'excellence en gestion	73
Tableau sommaire	73
Description détaillée du rendement :	
Vers l'excellence en gestion	74
Amélioration des services	74
Gestion des ressources humaines, rendement et responsabilisation accrue	75
Stratégie de mesure du rendement	76
SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	77
Organigramme du ministère du Patrimoine canadien	78
Structure de responsabilisation du ministère du Patrimoine canadien	79
Tableaux financiers	80
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)	80
Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activité	81
Tableau 3 : Postes votés et législatifs	82
Tableau 4 : Coût net pour le Ministère	83
Tableau 5 : Passif éventuel	83
Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)	84
Tableau 7 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles	84
Tableau 8 : Besoins en ressources par secteurs d'activité et par organisation	85
Tableau 9 : Concordance entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activité	86
Tableau 10 A 1 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	87
Tableau 10 A 2 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels	88
Tableau 10 B 1 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, Politique sur les normes de service applicables aux	

	frais d'utilisation externes	89
Tableau 10 B 2	Frais d'utilisation en 2004-2005 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels, Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes	90
Tableau 11 :	Détails sur les programmes de paiements de transfert	91
Tableau 12 :	Subventions conditionnelles (Fondations)	95
Tableau 13 :	Réponse aux comités parlementaires – Vérifications et évaluations pour l'exercice 2004-2005	106
Tableau 14 :	Stratégie de développement durable	109

SECTION 4 : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **115**

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien	116
Points de service du ministère du Patrimoine canadien	117
Contacts pour obtenir des renseignements supplémentaires	118

SECTION I

SURVOL



Ottawa, Canada K1A 0M5



Je suis très heureuse de présenter le *Rapport sur le rendement* du ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice 2004-2005.

Le ministère du Patrimoine canadien oeuvre dans plusieurs champs d'intérêt public en vue d'atteindre un objectif : promouvoir et favoriser la souveraineté culturelle du Canada.

Nous relevons ce défi de multiples façons. Nous offrons un appui financier aux artistes, aux créateurs, aux musées, aux éditeurs, aux concepteurs de sites Web et à un grand nombre d'autres groupes voués aux arts et à la culture. Nous veillons à ce que le Canada soit doté d'une législation efficace sur le droit d'auteur. Nous encourageons l'élaboration d'un contenu canadien de qualité pour notre système de radiodiffusion. Nous favorisons l'enseignement de nos deux langues officielles. Nous contribuons à préserver et à promouvoir les langues et les cultures autochtones. Nous célébrons la diversité culturelle au pays et dans le monde entier. Nous favorisons l'intégration et la participation de tous les citoyens et citoyennes à la société. Nous investissons dans la bonne forme physique et l'excellence sportive, et ce, du terrain de jeu jusqu'au podium.

Nous faisons tout cela et encore davantage grâce aux efforts soutenus des nombreux employés du ministère du Patrimoine canadien et des organismes de son portefeuille. Nous travaillons de près avec les gens et les organismes des quatre coins du pays qui partagent avec nous une volonté inébranlable de faire des arts et de la culture l'un de nos plus puissants outils de développement économique et social.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, nous avons accompli ensemble beaucoup de choses au cours de l'exercice 2004-2005.

Ces succès sont attribuables à ces femmes et ces hommes qui ont à coeur les divers aspects de la culture canadienne. Je suis persuadée que grâce à leur engagement, leur énergie et leur imagination, nous pouvons aller encore plus loin au cours de la prochaine année.

De concert avec les employés du Ministère, j'ai établi un programme en sept points qui vise à assurer pleinement la souveraineté culturelle du Canada. Nos objectifs sont d'améliorer le financement du secteur des arts, d'assurer l'adoption de la nouvelle législation sur le droit d'auteur, de créer une nouvelle politique muséale canadienne, d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire, de prendre des mesures pour préserver les langues et les cultures autochtones et en assurer la vitalité,

d'accroître la programmation télévisuelle des dramatiques canadiennes de langue anglaise, ainsi que de faire adopter une nouvelle convention internationale pour protéger et promouvoir la diversité culturelle à l'échelle planétaire.

Voilà ce à quoi nous allons travailler avec coeur et passion au cours des prochains mois. Compte tenu des réalisations remarquables de l'an dernier, je suis confiante que nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs et de favoriser encore davantage le rayonnement de la culture canadienne dans toute sa diversité, et ce, aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Liza Frulla,

**Ministre du Patrimoine canadien et
ministre responsable de la Condition féminine**

Déclaration de la direction

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le ***Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005*** (RMR) du **ministère du Patrimoine canadien**.

Ce document a été préparé en fonction des principes en matière de rapport énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- il respecte les exigences particulières en matière de rapport;
- il est fondé sur une structure approuvée de secteurs d'activité;
- il présente des renseignements uniformes, détaillés, équilibrés et exacts;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats recherchés ou obtenus avec les ressources et les autorisations allouées;
- il fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Judith A. LaRocque
Sous-ministre
Ministère du Patrimoine canadien

Date

Renseignements sommaires

Ressources financières totales du ministère du Patrimoine canadien en 2004-2005 (en millions de dollars)

Prévues	Autorisées	Réelles
1 312,2	1 231,8	1 224,1

Ressources humaines totales du ministère du Patrimoine canadien en 2004-2005 (équivalents temps plein)

Prévues	Autorisées	Réelles
1 943	2 203	2 203

Des renseignements détaillés à propos de ces chiffres figurent dans le Tableau financier 1, à la Section III – Renseignements supplémentaires.

Raison d'être du Ministère

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à faire du Canada un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de prendre part à la vie culturelle et communautaire du pays. Avant avril 2004, les quatre grands objectifs suivants ont appuyé la raison d'être du Ministère : 1) Contenu canadien; 2) Participation et engagement dans le domaine culturel; 3) En relation les uns avec les autres; 4) Citoyenneté active et participation communautaire.

Depuis avril 2004, les activités et les responsabilités du Ministère contribuent aux deux résultats stratégiques et concrets ci-dessous :

- les Canadiens et les Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques aident à orienter les politiques, les programmes et les services destinés à la population canadienne.

Mandat, rôles et responsabilités du ministère du Patrimoine canadien

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* énonce le mandat du Ministère en ce qui concerne la vie culturelle et communautaire au Canada. En particulier, la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, avec l'aide du ministre d'État (Multiculturalisme) et du ministre d'État (Sport) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, aux langues et cultures autochtones, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, aux jeunes, au multiculturalisme et au sport.

Le Ministère assure des services à partir de 25 points de service installés à l'administration centrale et dans les régions. De plus, cinq agents de développement du commerce culturel sont établis à l'étranger pour stimuler le commerce culturel international. Le Ministère gère aussi cinq places du Canada et un site Web complet :

(<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>).

Le portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien, qui comprend le Ministère et 19 organismes et sociétés d'État, joue un rôle central à l'appui des activités culturelles et communautaires au Canada. Les organismes et sociétés d'État du portefeuille font partie des principales institutions canadiennes qui favorisent l'expression culturelle et artistique, c'est-à-dire la création, la promotion, la réglementation et la diffusion de choix canadiens à la population canadienne, de même que la préservation et la protection de la culture des Canadiens et des Canadiennes et de l'histoire qu'ils ont en commun.

Voici les 19 organismes et sociétés d'État du portefeuille :

- Le **ministère du Patrimoine canadien** (y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine);
- **Dix sociétés d'État** : la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada (y compris le Musée de l'agriculture du Canada et le Musée de l'aviation du Canada), le Musée canadien des civilisations (y compris le Musée canadien de la guerre), le Musée canadien de la nature, le Musée des beaux-arts du Canada (y compris le Musée canadien de la photographie contemporaine), la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts et la Commission de la capitale nationale;
- **Cinq organismes** : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (organisme de réglementation indépendant), Bibliothèque et Archives Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada et Condition féminine Canada;

- En plus d’avoir un mandat culturel, le portefeuille englobe la **Commission de la fonction publique** et la **Commission des relations de travail dans la fonction publique**, qui rendent compte au Parlement par l’intermédiaire de la ministre du Patrimoine canadien. En outre, à la suite de l’adoption de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, le Tribunal de la dotation de la fonction publique sera établi le 31 décembre 2005, pour régler par la médiation les différends en matière de dotation et trancher ce type de litiges en vertu de la *Loi sur l’emploi dans la fonction publique*. Le Tribunal relèvera également du Parlement par l’entremise de la ministre du Patrimoine canadien;
- Le dernier organisme du portefeuille, la **Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels**, est autonome et agit à titre de tribunal administratif. Le ministère du Patrimoine canadien lui offre des services de secrétariat;
- Le Ministère et tous les organismes produisent leurs propres *Rapport sur les plans et les priorités* et *Rapport sur le rendement*. Les sociétés d’État préparent leurs plans d’entreprise, dont les résumés sont présentés au Parlement ou sont assujettis aux exigences en matière de responsabilisation de leur loi habilitante. La ministre du Patrimoine canadien doit faire en sorte que les principales orientations des organismes et des sociétés d’État du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. La Ministre doit aussi rendre des comptes au Parlement au sujet des ressources attribuées à tous les organismes du portefeuille.

Résumé du rendement ministériel pour chaque résultat stratégique, priorité et engagement

Le *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* analyse le rendement global des engagements et des priorités établis dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*. L’analyse du rendement sera présentée au moyen des objectifs stratégiques et des secteurs d’activité. En 2005-2006, le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement* seront soumis conformément à leur architecture approuvée d’activités de programmes, comme l’exige le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Environnement opérationnel

Les principales activités du Ministère consistent en grande partie à financer des organismes externes et des particuliers par le biais de subventions, de contributions ou de divers paiements de transfert. Ces activités doivent donc être conformes aux conditions liées aux subventions ou contributions.

Contexte

Contexte ministériel

Le ministère du Patrimoine canadien investit dans deux aspects essentiels et interdépendants de la société canadienne : la culture et la citoyenneté. Les politiques relatives aux arts et à la culture visent à donner aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de s'exprimer et de dialoguer les uns avec les autres, aussi bien à titre d'individus que de citoyens. Les activités concernant la citoyenneté sont axées sur l'inclusion et la participation et cherchent à susciter un sentiment d'appartenance à l'égard du Canada et un engagement communautaire au pays, de sorte que les collectivités prennent part à des projets collectifs. Le Ministère, qui attribue principalement des subventions et des contributions, s'emploie à rendre la vie culturelle et communautaire du Canada plus accessible aux Canadiens et aux Canadiennes, et à perfectionner les compétences en vue d'appuyer l'expression culturelle et un engagement communautaire véritable dans les collectivités canadiennes.

Ces objectifs se consolident l'un l'autre. Un pays qui favorise l'expression créatrice d'une population aux origines culturelles diverses, encourage aussi le dialogue, les échanges interculturels et, en fin de compte, construit peu à peu une société qui inclut tout le monde. L'expression créatrice est un facteur clé pour bâtir un Canada où règne davantage de cohésion. En même temps, une société fondée sur les valeurs propres à l'inclusion et à l'ouverture à l'égard de la diversité peut davantage susciter de nouvelles idées à partir d'un éventail plus large d'expériences et de points de vue. Lorsque les gens se rassemblent en dépit de leurs différences, les œuvres créatrices sont de plus grande qualité et plus nombreuses et elles peuvent toucher de nouveaux auditoires. Une société canadienne unie et diversifiée permettra au pays d'être plus innovateur, plus concurrentiel et plus prospère.

Environnement

Le modèle culturel et social du Canada attire l'attention générale en raison de sa capacité d'adaptation exceptionnelle et de son dynamisme dans un monde en perpétuel changement. Le Ministère a mis l'accent sur le renforcement des fondations de ce modèle pour que le Canada soit bien préparé à relever les défis à venir.

Avoir « une culture et un patrimoine canadiens dynamiques » est une priorité essentielle du gouvernement; cela fait partie des mesures du rendement indiquées dans le rapport *Le rendement du Canada*, publié chaque année par le Secrétariat du Conseil du Trésor. L'an dernier, la rapidité des changements technologiques a continué de transformer le secteur culturel canadien. Ces changements représentent à la fois des difficultés à surmonter et des occasions à saisir. En effet, il est maintenant possible de mettre à profit des moyens novateurs pour créer, diffuser et découvrir le contenu culturel. À titre d'exemple, les technologies numériques permettent de faire du cinéma électronique, de distribuer le contenu en direct et de numériser les archives et le patrimoine documentaire du Canada pour les rendre plus accessibles. Cependant, à cause de l'Internet et des communications numériques, il est aussi plus difficile de protéger les créateurs canadiens des utilisations non autorisées de leurs œuvres.

Les Canadiens et les Canadiennes, autant que la communauté internationale, ont été aux prises avec les incidences de ces changements. De récentes décisions judiciaires ont repoussé les limites des politiques dans certains secteurs comme le droit d'auteur et la radiodiffusion par satellite. Le rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* est l'une des nombreuses initiatives récentes qui ont permis d'analyser divers éléments du secteur culturel canadien. À l'échelle internationale, les progrès enregistrés pour mettre en place une convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle entraînera des changements importants en ce qui concerne l'approche adoptée par divers pays à l'égard du commerce culturel.

La diffusion de l'innovation et de la technologie est l'un des moyens grâce auxquels le Canada s'est rapidement intégré à l'économie mondiale du savoir. Dans certains cas, cette intégration peut poser des problèmes : la récente vigueur du dollar canadien a exercé des pressions sur les exportations culturelles du Canada et sur le tournage de films étrangers au pays. Cependant, elle offre aussi des possibilités incroyables de tirer parti du potentiel créateur national. Les travailleurs du savoir qui sont créatifs font partie des gens les plus mobiles et ils sont attirés vers des collectivités riches sur le plan culturel et offrant une qualité de vie supérieure. La prospérité économique d'un pays n'a jamais autant été liée à sa force culturelle. Cette situation présente à la fois des difficultés et des possibilités.

L'une des priorités stratégiques dont faisait état le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005* de Patrimoine canadien concernait le dynamisme et la créativité des collectivités, ce qui est conforme aux priorités des Canadiens et des Canadiennes. En effet, plus de 75 % d'entre eux veulent que les créateurs puissent vivre et travailler au Canada, et réussir sur la scène internationale. L'an dernier, le Ministère a annoncé qu'il renouvelait à long terme « Un avenir en art » et qu'il consacrerait 860 millions de dollars sur cinq ans à ce programme d'appui au milieu des arts et de la culture. Les créateurs et les milieux artistiques auront ainsi une base stable et viable sur laquelle s'appuyer pour préparer leurs futurs succès. Au moment même où le Canada établit de plus en plus de liens dans le monde sur les plans culturel et économique, la diversité de la population à l'intérieur de ses frontières se modifie. L'immigration continue d'être la principale source de croissance du Canada. D'ici 2017, près d'une personne sur cinq au Canada sera membre d'une minorité visible. Le ministère du Patrimoine canadien poursuit ses efforts pour que tous les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit leur origine, aient des chances égales de participer à la vie sociale, culturelle et économique de leur pays. « La diversité, une valeur fondamentale du Canada » est un élément essentiel des mesures utilisées pour évaluer le rendement global du gouvernement dans le rapport intitulé *Le rendement du Canada*.

Le 21 mars 2005, le gouvernement a rendu public le tout premier plan d'action du Canada contre le racisme. Le ministère du Patrimoine canadien a travaillé en étroite collaboration avec divers ministères pour élaborer « Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme », qui établit une démarche horizontale dans l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux, et décrit un nombre appréciable d'engagements continus visant à lutter contre le racisme. En mars 2005, le ministère du Patrimoine canadien a également accueilli le Forum stratégique Canada 2017 pour examiner de manière plus approfondie l'avenir du paysage démographique au pays : quelque 150 participants provenant de divers

ordres de gouvernement et de la société civile ont pris part au Forum où ils ont pu réfléchir sur divers moyens de renforcer notre capacité collective de servir la population multiculturelle du Canada.

Le sport est une manifestation culturelle unique en son genre qui rassemble des Canadiens et des Canadiennes, et ce, grâce à des initiatives communautaires et à la quête de l'excellence. Le sport aide à améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes et à créer des collectivités plus fortes; il favorise l'inclusion sociale et permet de faire connaître les valeurs du Canada et de sa population tant au pays qu'à l'étranger.

Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes ne pratiquent plus autant de sports qu'autrefois. Selon un rapport de 2005 du Conference Board du Canada sur les avantages socioéconomiques du sport, la participation au sport est passée de 45 % en 1992, à 34 % en 1998, et à 31 % en 2005. De plus, d'après un sondage d'Ipsos-Reid intitulé *Le gouvernement reprend contact avec les jeunes*, le nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes de 12 à 21 ans qui ont déclaré prendre part à un sport organisé au moins une fois par semaine est passé de 44 % en 2002, à 38 % en 2003. Des ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales sont mises au point à l'heure actuelle pour accroître la participation du public à des activités sportives et développer le sport. Cet effort de collaboration découle de l'attention plus grande accordée aux préoccupations à l'égard de la diminution des taux de participation.

Les politiques étant élaborées dans un environnement de plus en plus exigeant, l'accent est à nouveau mis, dans l'ensemble de l'administration fédérale, sur la transparence et la responsabilisation. Le ministère du Patrimoine canadien a fait des progrès considérables dans l'amélioration de sa capacité de vérifier le rendement des programmes et l'efficacité des instruments de politiques, et la mise en place de priorités fondées sur des preuves. Les prochains rapports ministériels sur le rendement utiliseront une nouvelle structure de responsabilisation qui expliquera de façon détaillée chaque activité de Patrimoine canadien, conformément à l'architecture des activités de programmes approuvée du Ministère. L'approche intégrée du Ministère à l'égard de la planification et de l'établissement de rapports lui permettra d'orienter ses choix en matière d'investissements, de faire en sorte que les fonds publics sont dépensés judicieusement et de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements transparents sur les nombreux rôles joués par leur gouvernement pour faire de leur pays un lieu favorisant encore davantage l'expression créatrice et la cohésion sociale.

Le tableau ci-dessous présente le rendement ministériel global en établissant des recoupements entre les trois secteurs d'activité et les quatre objectifs stratégiques figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 (RPP)*.

**Ministère du Patrimoine canadien
Rendement global du ministère en 2004-2005**

2004-2005					
En millions de dollars	Objectif stratégique 1	Objectif stratégique 2	Objectif stratégique 3	Objectif stratégique 4	Total
Priorités/ engagements/ renseignements financiers connexes pour 2004-2005	Contenu canadien	Participation et engagement dans le domaine culturel	En relation les uns avec les autres	Citoyenneté active et participation communautair e	
Secteur d'activité 1 : Développement culturel et patrimoine					
<i>Dépenses réelles</i>	271,3	163,0	1,5	-	435,8
Secteur d'activité 2 : Identité canadienne					
<i>Dépenses réelles</i>	4,3	271,6	110,1	310,6	696,6
Secteur d'activité 3 : Gestion ministérielle					
<i>Dépenses réelles</i>	40,4	64,4	11,0	15,6	131,4

Deux points de vue différents sont présentés dans la prochaine série de tableaux sur les activités du ministère du Patrimoine canadien : le premier est celui de l'ancienne structure financière et le second fait état de la nouvelle structure financière, établie en 2004-2005 pour respecter les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor; cette nouvelle structure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005.

- a) Le cadre stratégique du ministère du Patrimoine canadien, comme il avait été présenté dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*, montre les liens entre les quatre objectifs stratégiques et les dix principaux résultats attendus pour les Canadiens et Canadiennes.
- b) L'architecture des activités de programmes a été mise au point à la fin de l'année financière 2004-2005 pour remplacer l'ancienne structure des secteurs d'activité. L'architecture des activités de programmes du ministère du Patrimoine canadien compte à présent deux résultats stratégiques et huit activités de programmes.

PATRIMOINE CANADIEN
Cadre stratégique

Mission

Vers un Canada plus cohésif et créatif

Contribuer à la cohésion et à la créativité d'un pays où les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de participer à la vie culturelle et communautaire

Objectifs stratégiques

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Contenu canadien

Favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers œuvres, histoires et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et qui soient l'expression de nos valeurs et de nos aspirations

- 1 -
Du contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit

- 2 -
Le contenu canadien est disponible et accessible dans les marchés canadien et international

- 3 -
Le patrimoine culturel et naturel diversifié du Canada est préservé pour les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui et de demain

Participation et engagement dans le domaine culturel

Favoriser l'accès et la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle de notre pays

- 4 -
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une diversité de voix et d'expériences canadiennes

- 5 -
Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à des expériences culturelles et sportives

- 6 -
Les Canadiens et les Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale

En relation les uns avec les autres

Multiplier et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités

- 7 -
Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons interagissent au sein de communautés diverses

- 8 -
Les Canadiens et les Canadiennes comprennent et valorisent la diversité de la société canadienne

Citoyenneté active et participation communautaire

Promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada

- 9 -
Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons comprennent et valorisent leur citoyenneté

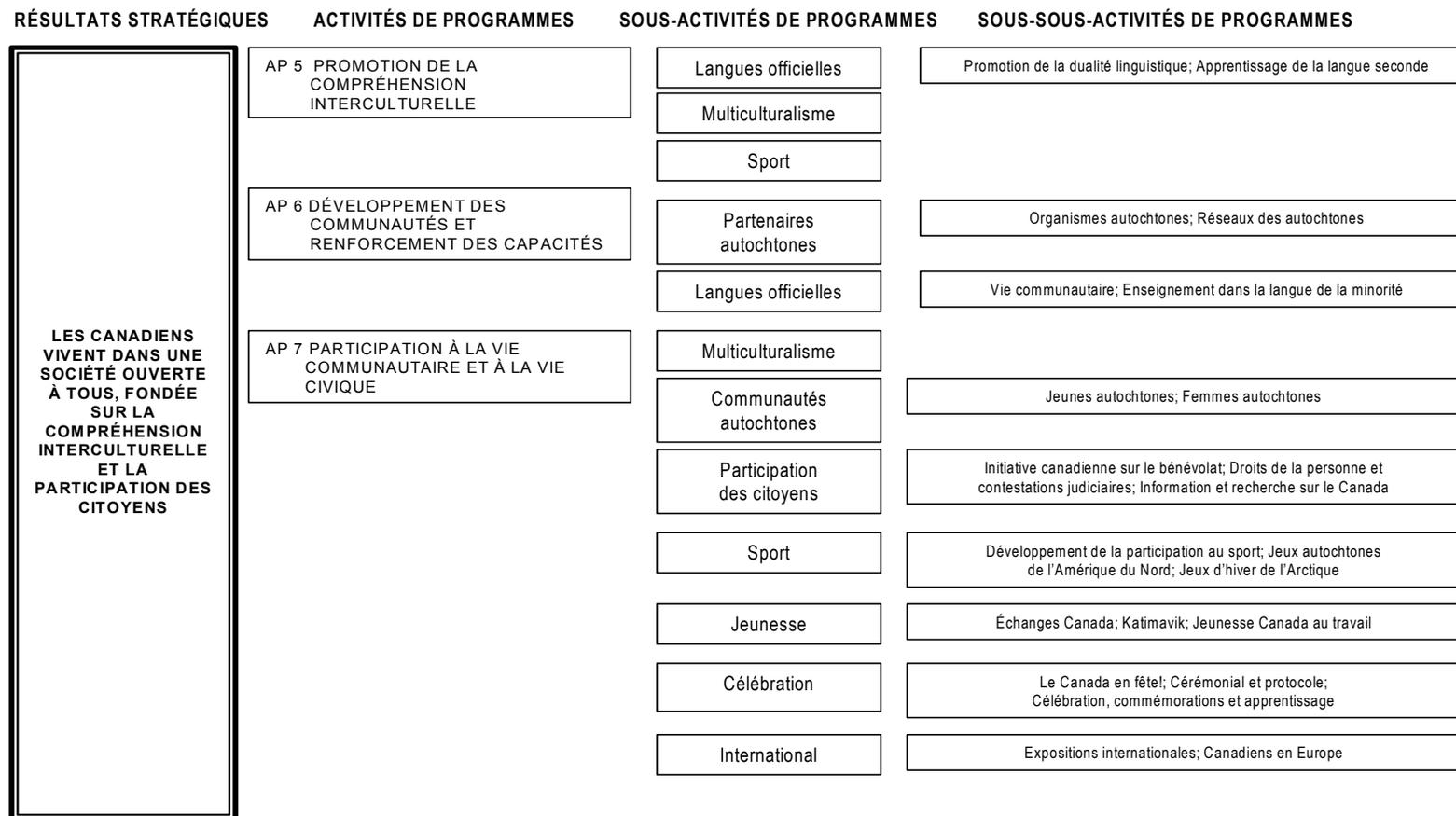
- 10 -
Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à la vie communautaire et à la vie en société

Vers l'excellence en gestion

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien

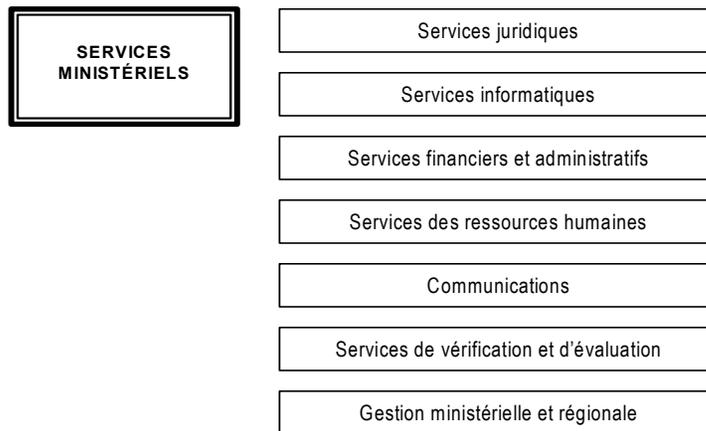
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ACTIVITÉS DE PROGRAMMES	SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES	SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES
<p>LES CANADIENS ET LES CANADIENNES EXPRIMENT LEURS DES EXPÉRIENCES CULTURELLES DIVERSIFIÉES ET LES PARTAGENT ENTRE EUX ET AVEC LE MONDE</p>	<p>AP 1 CRÉATION DE CONTENU CANADIEN ET EXCELLENCE DES PERFORMANCES</p>	Arts et industries culturelles	Fonds canadien de télévision; Fonds de la musique du Canada : création de contenu; Édition : création de contenu; Fonds du Canada pour les magazines : création de contenu; Nouveaux médias / médias interactifs : création de contenu
		Sport	Aide aux athlètes; Soutien au sport et accueil de manifestations sportives
	<p>AP 2 VIABILITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE ET DE LA PARTICIPATION DANS LE DOMAINE CULTUREL</p>	Arts et industries culturelles	Soutien au secteur des arts; Secteur du film et de la vidéo : renforcement des capacités; Fonds de la musique du Canada : renforcement des capacités; Édition : développement de l'industrie; Fonds du Canada pour les magazines : développement de l'industrie; Nouveaux médias / médias interactifs : développement du secteur; Examen des investissements dans le secteur culturel
		Patrimoine	Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP); Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine
		Sport	Jeux du Canada; Grands jeux multisports; Vancouver 2010
		International	Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération
	<p>AP 3 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CANADIEN</p>	Patrimoine	Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation (ICC)
		Cultures autochtones vivantes	Langues et cultures autochtones; Radiodiffusion autochtone
	<p>AP 4 ACCÈS ET PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DU CANADA</p>	Arts et industries culturelles	Les arts dans les communautés; Édition du livre : Projet de la chaîne d'approvisionnement; Aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada : initiatives collectives
		Patrimoine	Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers; Études canadiennes

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien (suite)



Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien (suite)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES



SECTION II

ANALYSE DU RENDEMENT SELON LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Cette section présente les résultats en fonction des objectifs stratégiques, priorités et principaux engagements du Ministère. Même si on fait état ici de la plupart des engagements, on n’y décrit que ceux qui sont considérés comme les plus importants.

Comme quelques programmes visent des objectifs différents et contribuent à atteindre divers résultats cruciaux, il existe un certain chevauchement entre les objectifs stratégiques et les principaux résultats, ce qui entraîne une certaine répétition de ces derniers. Tout cela reflète la complexité des programmes que met en œuvre le ministère du Patrimoine canadien.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Contenu canadien			
Favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers œuvres, histoires et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et qui soient l’expression de nos valeurs et nos aspirations.			
Dépenses : 316 M\$			
Principal résultat prévu 1 : Un contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit	État d’avancement	Nom du programme/ initiative	Numéro de l’activité de programme
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005</i> :</p> <p>Élaborer des stratégies visant à acquérir la capacité et à renforcer la viabilité des maisons d’édition canadiennes, en accordant la priorité aux petites et aux moyennes entreprises de même qu’aux éditeurs autochtones ou issus de minorités ethniques et culturelles ou de communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	Atteint	<p>Programme d’aide au développement de l’industrie de l’édition</p> <p>Fonds du Canada pour les magazines</p>	AP 2

Investissement stable continu dans l'enregistrement sonore par le biais du Fonds de la musique du Canada	Atteint	Fonds de la musique du Canada	AP 2
Sensibiliser le public au rôle de la culture par le renforcement des collectivités et le travail en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux et d'autres ordres de gouvernement afin d'atteindre des buts communs.	En cours	Capitales culturelles du Canada Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	AP 4
Principal résultat prévu 2 : Le contenu canadien est disponible et accessible sur les marchés canadien et international	État d'avancement	Nom du programme /initiative	Numéro de l'activité de programme
Engagements selon le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 : Renforcement du rôle de la culture et de la créativité en créant des collectivités capables d'attirer et de soutenir les milieux de créateurs au Canada.	En cours	Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	PA 4
Accroissement de la création d'un contenu culturel numérique interactif canadien sur Internet.	En cours	Culture canadienne en ligne Réseau canadien d'information sur le patrimoine	AP 1/4
Élaboration d'un ensemble de mesures législatives sur la réforme du droit d'auteur.	En cours	Politique du droit d'auteur	AP 1

<p>Élaboration de nouvelles politiques portant sur la manière dont les industries culturelles s'adaptent à l'économie numérique.</p>	<p>En cours</p>	<p>Fonds de la musique du Canada</p> <p>Politique de la radiodiffusion</p> <p>Initiative de la chaîne d'approvisionnement de l'édition du livre</p>	<p>AP 2</p>
<p>Le programme Routes commerciales continue d'offrir des services coordonnés de soutien à l'exportation dans le secteur canadien de la culture et des arts.</p>	<p>Continu</p>	<p>Routes commerciales</p>	<p>AP 2</p>
<p>Une étude sur l'équité de la structure actuelle concernant les droits de licence de radiodiffusion.</p>	<p>En cours</p>	<p>Deuxième réponse du gouvernement au Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien</p>	<p>AP 1</p>
<p>Continuation de l'élaboration des stratégies visant à accroître le soutien à la distribution à l'intention des éditeurs de périodiques (dont les périodiques ethnoculturelles, autochtones, communautaires et de langue officielle en situation minoritaire).</p>	<p>Atteint</p>	<p>Fonds du Canada pour les magazines</p> <p>Programme d'aide aux publications</p>	<p>AP 4</p>

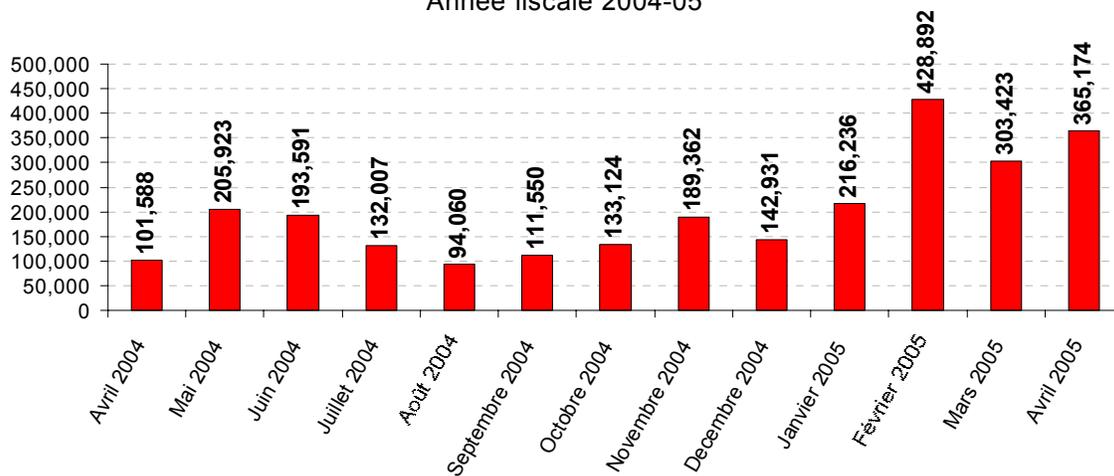
Propriété étrangère	En cours	Deuxième réponse du gouvernement au Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien	AP 1
Mise en application de la réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé <i>Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne.</i>	En cours	Deuxième réponse du gouvernement au Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien	AP 1
Proposition d' une modification de la <i>Loi sur la radiocommunication</i> afin de stopper le piratage des signaux reçus par satellite et de renforcer la capacité du système canadien de radiodiffusion.	En cours	Réglementation de la radiodiffusion	AP 2
Élaboration de possibilités de moderniser la législation qui régit Téléfilm Canada.	En cours	Deuxième réponse du gouvernement au Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien	AP 1

Élimination de chevauchements inutiles dans l'évaluation et la certification du contenu canadien en ce qui concerne le film et la vidéo en centralisant le processus de certification au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.	En cours	Deuxième réponse du gouvernement au Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien	AP 1
Élaborer de nouvelles possibilités d'accroître, sur de smarchés étrangers, la viabilité des services et produits culturels canadiens.	Continu	Routes commerciales	AP 2
Mettre au point un accès plus facile à des programmes destinés aux artistes et aux organisations provenant de communautés autochtones, multiculturelles et de langue officielle en situation minoritaire.	En cours	Politique des arts	AP 3
Travailler en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international afin de s'appuyer sur des objectifs communs dans le domaine culturel pour favoriser les collaborations et la compréhension entre le Canada et les États-Unis.	En cours	Politique du commerce et de l'investissement	AP 2
Collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international afin de trouver des appuis pour élaborer une convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. L'accent est mis dans l'immédiat sur la rédaction d'une ébauche de convention qui sera soumise à la Conférence générale de l'UNESCO en 2005.	Atteint	Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	AP 2

La participation du Canada à l'Expo 2005 mettra en valeur, à l'intention d'un public international, l'expérience du Canada, ainsi que son expertise et des produits culturels innovateurs et créateurs.	Atteint	Expositions internationales	AP 7
Principal résultat prévu 3 : Le patrimoine culturel et naturel diversifié du Canada est préservé pour les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui et de demain.	État d'avancement	Nom du programme /Initiative	Numéro de l'activité de programme
Engagements selon le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 : Continuer à élaborer un cadre de politique du patrimoine et un plan d'action stratégique complets (comme on le décrit dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement 2002-2003</i>).	Continu	Cadre stratégique d'une politique muséale	AP 2/3/4
Évaluer un certain nombre de programmes mis en œuvre en 2001 dans le cadre de l'initiative <i>Un Avenir en art</i> afin de renouveler les programmes axés sur les arts, la culture et le patrimoine.	Atteint	Conseil de la musique du Canada Fonds de la musique du Canada Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition Espaces culturels Canada Présentation des arts Canada	AP 1

		Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	
Continuer de mettre en valeur le contenu culturel canadien et de faire connaître les œuvres de nos artistes aux Canadiens et Canadiennes et au monde entier par le biais de la Passerelle culturelle virtuelle du Canada, <i>Culture.ca</i> , et soutenir la participation de praticiens de la culture et d'artistes professionnels grâce au développement continu de l'Observatoire culturel canadien et de sa station pivot numérique interactive : <i>Culturescope.ca</i> .	En cours	Fonds de la Passerelle vers le contenu culturel canadien en ligne	AP 4

Achalandage sur le site de Culture.ca (visites mensuelles)
Année fiscale 2004-05



Description détaillée du rendement

Objectif stratégique 1 : Contenu canadien

La création d'œuvres typiquement canadiennes est un élément clé du mandat confié au ministère du Patrimoine canadien. Et c'est sur le pouvoir de la culture, force déterminante sur les plans collectif et individuel, que repose la création d'un contenu canadien.

Principal résultat prévu 1 : Du contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit

Le contenu canadien est riche et comprend diverses perspectives. Les programmes et politiques du Ministère font en sorte que notre « voix » constitue un élément essentiel du métissage culturel planétaire. Ils visent à faire vivre aux Canadiens et aux Canadiennes le plus large éventail possible d'expériences nationales au moyen de tous les types de médias. Le Ministère les invite aussi à créer des liens avec leur passé, leurs compatriotes et leur pays pour faire naître en eux ce sentiment de fierté et d'identité que nos patrimoines naturel et culturel peuvent inspirer.

Sensibilisation au rôle de la culture : Créer de fortes communautés et travailler en partenariat afin d'atteindre des buts communs

La désignation **Capitale culturelle du Canada** est accordée aux collectivités qui ont fait leurs preuves en matière d'organisation et d'appui aux activités artistiques, culturelles et du patrimoine et qui présentent des propositions ambitieuses et créatrices pour l'avenir. Ces prix servent d'incitatifs pour aider les collectivités à intégrer pleinement les arts et la culture dans leur planification stratégique à long terme. Le but ultime de ce programme est d'encourager les communautés de l'ensemble du Canada à enrichir la vie des Canadiens et des Canadiennes en rendant les arts et la culture plus accessibles et plus représentatifs de la diversité canadienne. En mettant en place des politiques artistiques innovatrices, les gagnants de 2004 ont ouvert la voie à des projets de création et ils ont renforcé les partenariats avec les organismes locaux voués aux arts et au patrimoine.

En 2004, les capitales culturelles du Canada étaient Regina (Saskatchewan), Kelowna (Colombie-Britannique), Owen Sound (Ontario), Powell River (Colombie-Britannique), Fernie (Colombie-Britannique), et quatre villes de l'Alberta : Lethbridge, Canmore, Drumheller et Crowsnest Pass, qui ont gagné le prix de l'innovation en collaboration culturelle. La désignation Capitale culturelle du Canada permet à une collectivité d'investir davantage dans les arts et la culture, d'accroître et d'améliorer ses services culturels et de renforcer ses liens avec d'autres collectivités grâce à la mise en commun d'expériences culturelles. À titre d'exemple, Regina a réussi à accumuler d'importantes réalisations : le renforcement de partenariats avec 15 organismes voués au patrimoine et aux arts, la

création d'emplois pour des artistes et travailleurs culturels locaux, la sensibilisation accrue aux conséquences des activités culturelles et artistiques dans la communauté, sans compter que la ville a servi d'exemple à d'autres collectivités du pays en ce qui a trait à la manière d'enrichir la vie des Canadiens et des Canadiennes au moyen des arts et des activités culturelles.

Le volet réseautage du **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens** assure un soutien au Réseau des villes créatives, organisation nationale dont le but est de renforcer la capacité du personnel de planification culturelle local de soutenir le développement culturel des municipalités de tout le Canada. Cet appui a permis au Réseau d'entreprendre des projets d'extension, dont des colloques tenus à la conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités afin d'aider les décideurs locaux à comprendre les diverses formes d'investissement culturel susceptibles de renforcer leurs collectivités. Fort de son expérience de diffusion acquise grâce à l'appui du Ministère, le Réseau travaille aujourd'hui en partenariat avec Infrastructure Canada afin de créer un Centre d'expertise sur la culture et les collectivités.

Stratégies visant à bâtir la capacité et à renforcer la viabilité des maisons d'édition canadiennes en accordant la priorité aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux éditeurs autochtones ou issus de minorités ethniques et culturelles ou de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

L'exercice 2004-2005 a marqué le 25^e anniversaire du **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition**. Au cours des 25 dernières années, avec l'aide du gouvernement fédéral, les éditeurs et les écrivains canadiens se sont épanouis et notre littérature – tous les genres confondus, de la littérature pour enfants aux œuvres de fiction – compte parmi les meilleures du monde. Une évaluation sommaire indépendante du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_09/index_f.cfm) concluait que cet appui avait :

« contribué à accroître la diversité au sein de l'industrie de l'édition canadienne. Contrairement à ce que l'on pouvait observer il y a une trentaine d'années, le Canada a maintenant une industrie de l'édition en pleine maturité, représentative des diverses régions du pays, produisant des ouvrages dans les deux langues officielles et couvrant une variété de genres. Les données analysées soulignent que le nombre des éditeurs de langue officielle minoritaire a augmenté passant de 7 à 13 durant la dernière décennie et que deux éditeurs autochtones sont les bénéficiaires à long terme du volet AE. » (évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, p. ii)

Toutefois, étant donné la concurrence internationale et les défis liés au regroupement dans le secteur du commerce de détail, les éditeurs canadiens restent vulnérables.

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition aide à renforcer la capacité de petites et moyennes entreprises en leur donnant accès à des séances de perfectionnement ciblé et à des initiatives de marketing collectif. Le Programme a notamment soutenu plus de 30 stagiaires en édition dans l'ensemble du Canada en 2004, afin d'aider de jeunes Canadiens et Canadiennes à travailler pendant un an chez un éditeur canadien pour y acquérir une expérience précieuse et d'attirer des jeunes dans l'industrie. On accorde une priorité toute particulière aux stages destinés à des participants de diverses cultures ou à des Autochtones.

Fonds du Canada pour les magazines

Pour soutenir davantage les éditeurs de périodiques représentant les secteurs prioritaires, le **Fonds du Canada pour les magazines** a apporté des changements à son volet Développement de l'industrie afin de permettre à un plus large éventail d'associations de l'industrie, y compris celles qui représentent les périodiques ethnoculturels, de demander de l'aide.

<p><u>Principal résultat prévu 2 : Le contenu canadien est disponible et accessible dans les marchés canadien et international</u></p>

Le ministère du Patrimoine canadien veille à assurer aux Canadiens et Canadiennes l'accès à des créations et à des produits qui leur permettent de partager des récits, des œuvres et des réflexions de toutes sortes. Le Ministère continue à multiplier les possibilités pour les créateurs et à leur offrir diverses avenues afin qu'ils soient vus et entendus au Canada et dans le monde entier.

La Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

Les négociations officielles en vue de rédiger une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques ont commencé en septembre 2004 par la première d'un cycle de trois rencontres d'experts intergouvernementaux à l'UNESCO. Dans ce processus, les principaux objectifs du Canada sont les suivants : reconnaître la nature distincte des biens et services culturels et leur valeur à la fois sociale et économique, réaffirmer le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures visant à soutenir l'expression culturelle, et faire en sorte que la Convention ait un statut d'égalité avec les autres traités internationaux. Comme des représentants du ministère du Patrimoine canadien dirigeaient la délégation canadienne, le Canada a participé activement à tous les aspects de l'élaboration de la Convention, y compris les négociations officielles et non officielles, et la présentation de commentaires écrits officiels. De plus, le Canada a été élu Rapporteur du processus intergouvernemental et des fonctionnaires ont pris part aux travaux du Comité de rédaction à titre d'observateurs; le Canada a aussi coprésidé des groupes de travail clés pour aider à faire avancer le processus de manière efficace et efficiente. Le Ministère a également dirigé une

stratégie de défense bilatérale avec des pays de première importance et dans des organismes multilatéraux comme le Réseau international sur la politique culturelle, l'Organisation des États américains et La Francophonie. Les négociations de l'ébauche de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques ont été couronnées de succès en juin 2005 lors de la troisième réunion des experts intergouvernementaux, où un projet de Convention a été soumis au directeur général de l'UNESCO.

La Convention sera présentée à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005.

Instruments numériques pour faciliter l'accès

En 2004-2005, le **Réseau canadien d'information sur le patrimoine** a conduit à la création de 50 expositions virtuelles comprenant un large éventail d'activités interactives. En plus des expositions financées grâce au Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada, les membres du Réseau ont fourni également des informations et produits au portail du Musée virtuel du Canada, lui permettant d'atteindre des sommets inégalés en termes de consultations avec une moyenne de 600 000 visites par mois.

Les visiteurs du **Musée virtuel du Canada** sont venus des quatre coins du globe, soit de 142 pays. Au cours de 2004-2005, nous avons reçu plusieurs centaines de messages non sollicités, phénomène unique pour un portail culturel, témoignant ainsi de l'engagement et de la loyauté des visiteurs envers le Musée virtuel du Canada et du contenu que proposent les musées membres.

Le Musée virtuel du Canada met en valeur les œuvres de plus de 2 800 musées de tout le pays et rassemble :

- 300 expositions virtuelles
- 144 jeux
- 400 000 images numériques
- 770 ressources éducatives
- 600 activités et événements

En 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien, par l'entremise du **Programme des biens culturels mobiliers**, a aidé 12 institutions du patrimoine à rapatrier au Canada des biens culturels d'importance ou à conserver au pays des biens culturels qui étaient menacés d'être exportés en permanence.

Expositions virtuelles : Horizons : La peinture de paysage canadienne et russe (1860-1940)

Cette année, le **Réseau canadien d'information sur le patrimoine** a lancé cette extraordinaire exposition virtuelle, fruit d'une collaboration sans précédent, de plus d'un an, entre le Canada et la Russie. L'exposition a remporté le *Digital Marketing Award 2004* du meilleur site Web sans but lucratif et a été officiellement mis en nomination dans la catégorie Arts du *Webby Award 2005*. Au nombre des partenaires, mentionnons l'association russe de documentation et de technologie de l'information dans les musées et quatorze musées du Canada et de Russie, dont le

Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, la *Art Gallery of Newfoundland and Labrador – The Rooms*, la *Art Gallery of Nova Scotia*, la *Art Gallery of Hamilton*, l'*Edmonton Art Gallery* et la prestigieuse Galerie d'État Tretiakov, à Moscou. Ce projet, entrepris en collaboration avec divers organismes, est un bon exemple de l'expertise canadienne dans le domaine des musées virtuels; il a permis de mettre en valeur de façon remarquable la diversité du contenu canadien. Un site Web sur cette exposition virtuelle a également fait connaître dans le monde entier l'expertise canadienne et notre contenu diversifié.

<http://www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/Horizons/>

Revitalisation des langues et cultures autochtones

Le ministère du Patrimoine canadien a maintenu son engagement à l'égard de la radiodiffusion autochtone et de la revitalisation des langues et cultures autochtones en appuyant 13 sociétés de radiodiffusion autochtones qui produisent et distribuent des émissions de radio et de télévision dans le Nord. Ce financement a permis aux radiodiffuseurs de créer des liens entre plus de 400 collectivités nordiques éloignées grâce à la diffusion de 27 heures de télévision et de 1 146 heures de radio hebdomadaires dans 17 langues autochtones.

Le Ministère appuie également le Réseau de télévision des peuples autochtones, qui diffuse des émissions de télévision dans 96 collectivités autochtones du Nord.

Équipement culturel pour le Centre culturel et le Musée de Bruce County

La Corporation du comté de Bruce a reçu une contribution de 250 000 \$ dans le cadre du **Programme Espaces culturels Canada** afin d'acheter de l'équipement spécialisé. Cet équipement a aidé à terminer les grands travaux d'agrandissement du Centre culturel et du Musée, qui comprend un nouveau théâtre de 120 places et plusieurs salles où seront présentées des expositions spéciales provenant de musées et de galeries d'art de tout le Canada. Ce projet contribuera à faire connaître les arts, les sciences et l'histoire du monde entier à la population de *Bruce County*. Un grand nombre de programmes spéciaux seront réalisés en partenariat avec des organismes comme les Premières nations de Saugeen, le musée vivant « *First Peoples First* », les productions pour la jeunesse *Centre Stage* et les troupes de théâtre de *Bruce County*. Le Centre culturel célèbre les arts et propose des expositions spéciales parce qu'il désire susciter l'intérêt et la participation active des jeunes.

Accès aux programmes destinés aux artistes et organismes de communautés autochtones, multiculturelles et de langue officielle en situation minoritaire

Le Ministère s'engage à réévaluer en permanence l'accessibilité de ses programmes destinés aux organismes voués aux arts dans les collectivités autochtones, multiculturelles et de langue officielle en situation minoritaire. En 2004-2005, il a tenu une série de séances d'information dans tout le pays. Il y a invité des membres de collectivités autochtones et de

diverses communautés culturelles et de langue officielle en situation minoritaire pour qu'ils puissent donner leurs points de vue sur la manière d'accroître l'accès aux programmes destinés aux artistes et aux organismes voués aux arts. Les commentaires recueillis ont permis d'apporter des changements aux critères des programmes afin d'accroître l'accès des groupes visés. De plus, un protocole d'entente a été signé entre le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada en vue de réaliser l'initiative conjointe de 5 millions de dollars visant à soutenir les nouveaux organismes autochtones et multiculturels dans le domaine des arts pour les aider à renforcer leurs capacités. Reconnaissant le besoin d'améliorer l'accès aux programmes chez les artistes et les organismes des collectivités anglophones minoritaires au Québec, le Ministère a appuyé le *Quebec Arts Summit*, qui a réuni des artistes anglophones de même que des partenaires communautaires et gouvernementaux. Une des résultantes majeures de ces initiatives a été la Fondation du groupe *English Language Arts Network*, qui représentera la voix de la collectivité.

Renforcer le rôle de la culture et de la créativité en créant des collectivités susceptibles d'attirer et de soutenir les milieux de créateurs au Canada

Grâce au **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**, le Ministère vise à renforcer l'efficacité organisationnelle, à accroître la capacité financière et opérationnelle dans les secteurs du patrimoine et des arts et à faire en sorte que ces organismes fonctionnent dans des collectivités qui accordent de l'importance à leur existence, les voient comme des atouts et les appuient. Au total, 166 organismes voués aux arts et au patrimoine ont pu se consolider grâce à 9 projets exécutés dans le cadre du volet Projets de stabilisation du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Dans le cas du *Toronto's Creative Trust*, 6 organismes ayant accumulé des déficits ont réussi à accroître leurs recettes de 15 % et à réduire leur déficit de 47 %. Les 11 organismes qu'appuie le *Creative Trust* ont augmenté leur financement provenant du secteur privé de 14,8 %. Les organismes voués au patrimoine et aux arts qui ne sont pas admissibles aux projets de stabilisation peuvent profiter du volet Développement des compétences du Programme de consolidation. En 2004-2005, 347 organismes voués aux arts et 214 organismes du patrimoine ont pu mettre à exécution des projets de développement des compétences afin de devenir plus autonomes. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation vise à accroître la capitalisation des organismes voués aux art. Au cours des quatre dernières années, en vertu de ce volet, le gouvernement fédéral a investi 28 millions de dollars dans les fonds de dotation de ces organismes, ce qui a permis d'obtenir 32 millions de dollars supplémentaires de la part du secteur privé. En 2004-2005 uniquement, le Ministère a versé 8,5 millions de dollars à 38 organisations dans tout le Canada.

Élaborer un ensemble de mesures législatives sur la réforme du droit d'auteur

Politique sur le droit d'auteur

Le 24 mars 2005, les ministres du Patrimoine canadien et de l'Industrie ont déposé la réponse du gouvernement au *Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur*, publié en mai 2004 par le Comité permanent du patrimoine canadien, qui comprenait

La déclaration gouvernementale sur les propositions pour la réforme du droit d'auteur (http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/reform/statement_f.cfm). La déclaration souligne les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de faire face aux défis et aux possibilités que présente Internet; elle a été suivie du dépôt du projet de loi C-60 le 20 juin 2005. Ce projet de loi porte sur un ensemble d'enjeux à court terme de la réforme du droit d'auteur, tels qu'énoncés dans *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur*, qui a été publié à l'automne 2002. Ces questions comprennent notamment : un nouveau « droit de mise à disposition », la protection juridique des mesures de protection technologique, la responsabilité des fournisseurs de service Internet, les œuvres photographiques et l'utilisation du matériel internet à des fins éducatives. Un comité législatif commencera à tenir des audiences sur le projet de loi à l'automne 2005. La question de l'utilisation de matériel internet protégé par des droits d'auteur à des fins éducatives s'est révélée particulièrement complexe et litigieuse et n'a pas été traitée dans ce projet de loi. Le gouvernement cherchera plutôt à obtenir auprès du public d'autres commentaires et opinions. Des consultations publiques sur ce sujet, de même que sur des questions prioritaires à moyen terme, concernant la copie privée d'œuvres musicales et la reproduction de musique par des diffuseurs (transfert de supports), auront également lieu à l'automne 2005.

Élaboration de nouvelles politiques portant sur la manière dont les industries culturelles s'adaptent à l'économie numérique

Fonds de la musique du Canada

Le ministère du Patrimoine canadien a procédé au renouvellement des modalités du **Fonds de la musique du Canada**, ce qui permettra d'apporter plusieurs améliorations au volet Entrepreneurs de la musique. Ces améliorations feront en sorte que ce volet réponde mieux à ses objectifs et reconnaisse encore plus l'importance de l'économie numérique. En accordant un financement de base aux entreprises d'enregistrement sonores canadiennes, ce volet vise à leur assurer une présence dynamique dans l'environnement en ligne et à leur permettre d'utiliser de manière innovatrice les nouvelles technologies. On prévoit qu'il sera lancé en septembre 2005.

Politique de radiodiffusion

Dans le domaine de la radiodiffusion, le ministère du Patrimoine canadien a entrepris l'analyse de l'état actuel du passage au numérique; il a suivi de près le rythme auquel le public canadien et l'industrie de la radiodiffusion adoptent les technologies numériques; il a surveillé les processus permanents du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en vue d'établir un cadre de réglementation des services numériques, et il a commencé à cerner les secteurs où il faut travailler davantage pour assurer une transition sans heurts. Ce travail a, par ailleurs, contribué à l'élaboration de la deuxième réponse du gouvernement au *Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion*, publié par le Comité permanent du patrimoine canadien. (Nota : d'autres détails sont donnés concernant la mise en œuvre de la réponse du gouvernement au *Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion*, déposé par le Comité

permanent du patrimoine canadien.) (Voir le tableau 13, Réponse aux comités parlementaires.)

Projet de la chaîne d'approvisionnement

L'**Édition du livre : Projet de la chaîne d'approvisionnement** est un volet de programme favorisant l'utilisation de nouvelles technologies pour moderniser la distribution du livre au Canada et pour veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à des livres canadiens. Ce volet a connu d'importants progrès au cours de 2004-2005. La Banque de titre de langue française, avec l'aide du **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition**, a conclu une alliance stratégique avec une banque de données bibliographique internationale de langue française basée à Paris : Électre. Ainsi, pour la première fois, des livres canadiens de langue française figureront dans des bases de données de prise de commandes nationales et internationales. Pour le milieu de l'édition anglophone, *BookNet Canada*, partenaire d'exécution du Ministère pour le Projet de la chaîne d'approvisionnement, a établi *Pubnet*, un réseau de commande électronique de livres qui assurera la diffusion du livre au Canada. Rendant possible des transactions électroniques à un vaste éventail d'éditeurs et de libraires canadiens pour la première fois, ce nouveau réseau a effectué sa millionième transaction quelques mois après sa création en 2004.

Mise en œuvre de la réponse du gouvernement au *Rapport sur l'examen du système canadien de radiodiffusion* déposé par le Comité permanent du patrimoine canadien

Le Comité permanent du Patrimoine canadien a considéré que la première réponse du gouvernement à son rapport, *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, n'était pas assez étoffée et manquait de mesures concrètes. Le Comité déposait à nouveau son rapport le 4 novembre 2004 et demandait une réponse plus détaillée.

Le 4 avril 2005, le ministère du Patrimoine canadien a déposé sa deuxième réponse au Rapport du Comité permanent qu'il a intitulé *Renforcer notre souveraineté culturelle – Fixer les priorités du système canadien de radiodiffusion*, http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/ri-bpi/index_f.cfm (voir le tableau 13). Cette réponse donne une vision du système de radiodiffusion pour les années à venir et présente les grandes lignes du plan d'action du gouvernement dans trois domaines prioritaires : le contenu, la gouvernance et la reddition de comptes, de même que les perspectives d'avenir. Répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, et par conséquent renforcer la citoyenneté culturelle et bâtir la souveraineté culturelle, sont des éléments prioritaires de ce plan d'action. La réponse comprend les faits saillants suivants :

Contenu

Pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes, le système canadien de radiodiffusion doit offrir des productions de grande qualité dans une perspective canadienne, soit des productions qui fournissent de l'information et de l'analyse, et qui divertissent le plus grand nombre de citoyens et de citoyennes. Pour ce faire, le Gouvernement encouragera

activement la production d'émissions captivantes, notamment d'émissions dramatiques, d'émissions pour enfants, d'émissions culturelles et de documentaires qui reflètent la perspective des Canadiens et des Canadiennes et qui rejoignent un vaste auditoire. Le gouvernement du Canada verra également à ce que les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à des émissions d'information et d'affaires publiques qui reflètent la diversité d'opinions et de perspectives aux échelles locales et régionales. À cet effet, il demandera au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'accroître ses efforts pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes vivant dans des communautés de tailles variées, aient accès à des émissions d'affaires publiques et d'actualité régionale et locale provenant de diverses sources.

Pour jouer son rôle, la Société Radio-Canada/CBC doit joindre le plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes avec une programmation canadienne qui reflète son mandat de service public. Pour l'aider dans cette tâche, le Gouvernement a accordé à la Société Radio-Canada/CBC une somme additionnelle de 60 millions de dollars en 2005-2006 et lui réservera une partie du budget du Fonds canadien de télévision. Le Gouvernement demandera également au conseil d'administration de la Société Radio-Canada/CBC de préparer, d'ici septembre 2005, un plan d'action pour ses services de télévision en langue anglaise et française.

Gouvernance et responsabilisation

Le Gouvernement reconnaît qu'il y a lieu d'améliorer le degré de synergie et de complémentarité entre les divers joueurs. Pour ce faire, le Gouvernement travaillera avec les instruments de politique dont il dispose, c'est-à-dire le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Société Radio-Canada/CBC, Téléfilm Canada, le **Fonds canadien de télévision**, l'Office national du film, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, dans le but d'améliorer l'efficacité de ces organismes, de simplifier les procédures et de réduire le fardeau administratif des créateurs, des producteurs et des diffuseurs canadiens.

Conformément au programme de réglementation intelligente mis en œuvre par le Gouvernement, on demandera au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de préparer des rapports annuels sur les mesures qu'il aura prises en vue de rationaliser ses règlements et son processus décisionnel. De plus, le Gouvernement envisagera la possibilité de conférer au Conseil le pouvoir d'imposer des amendes afin d'assurer le respect des règlements en vigueur.

Le Fonds canadien de télévision a une incidence directe sur la vitalité du système canadien de radiodiffusion. Le Gouvernement apprécie les améliorations apportées récemment à son administration et à sa régie et travaille actuellement avec les parties intéressées afin d'apporter de nouvelles améliorations d'ici juin 2005.

Dans la mesure où Téléfilm Canada est particulièrement bien placé pour continuer à accroître les compétences et le savoir-faire du Canada dans le domaine de l'audiovisuel, le Gouvernement a déposé un projet de loi afin de lui donner les pouvoirs nécessaires pour

poursuivre son mandat. Le Gouvernement apportera bientôt des changements à la loi de Téléfilm Canada pour la moderniser.

Regard sur l'avenir

Les Canadiens et les Canadiennes continueront à être bien servis par le système canadien de radiodiffusion si celui-ci est en mesure de tirer avantage des possibilités qui se présentent et de relever les défis que posent les nouvelles technologies de communication. À cette fin, le Gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et l'industrie afin de cerner et de surmonter les obstacles à la transition vers la radio et la télévision numériques et les nouveaux médias.

Reconnaissant que la Société Radio-Canada/CBC peut jouer un rôle de premier plan dans la transition vers la télévision numérique, le Gouvernement a demandé à la Société de préparer un plan de transition détaillé et chiffré. Le Gouvernement attend du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qu'il encourage activement les radiodiffuseurs, notamment les radiodiffuseurs conventionnels du secteur privé, à accélérer leur transition vers la radiodiffusion numérique.

Le Gouvernement a adopté une démarche stratégique visant à préserver les œuvres audiovisuelles du Canada et à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'en bénéficier. Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien a investi, dans le cadre du **Programme de la culture canadienne en ligne**, près de 59 millions de dollars dans la numérisation et l'affichage en ligne des collections culturelles canadiennes.

Pour s'assurer que ses politiques culturelles demeurent pertinentes, le Gouvernement lancera plusieurs initiatives afin de suivre l'évolution des technologies de pointe et d'évaluer leur incidence sur les politiques et la réglementation en vigueur.

<p><u>Principal résultat prévu 3 : Le patrimoine culturel et naturel diversifié du Canada est préservé pour les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui et de demain.</u></p>

La préservation de notre patrimoine est d'une grande importance, car elle procure un contexte à nos récits, à nos symboles et à nos oeuvres. Pour les Canadiens et les Canadiennes, le mot « patrimoine » signifie bien des choses. Il témoigne de notre passé et suscite l'intérêt pour notre histoire.

En 2004-2005, le cadre stratégique portant sur une nouvelle politique muséale a progressé sensiblement; on a notamment procédé à des consultations avec des représentants du secteur du patrimoine et des gouvernements fédéral, provinciaux et des territoires afin d'atteindre un consensus sur les priorités et les objectifs généraux qui tiendraient compte des défis liés à la protection du patrimoine canadien. Le cadre financier prévoit des fonds pour répondre aux besoins de conservation et d'entreposage qu'éprouve depuis longtemps Bibliothèque et Archives Canada. Le déplacement de certaines collections et services dans

de nouveaux locaux vient d'ailleurs de commencer. Dans le Budget 2005, on a affecté des fonds au renouvellement de l'infrastructure gouvernementale afin d'aider à réduire les besoins urgents de nos musées nationaux dans ce domaine.

Exposition itinérante : « Adaptation de la maison au Canada aux 19^e et 20^e siècles »

La *Société d'histoire du Lac Saint-Jean* réalisera une exposition itinérante intitulée « **Adaptation de la maison au Canada aux 19^e et 20^e siècles** », qui circulera au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec. Cette exposition, qui est l'un des rares projets sur le patrimoine bâti résidentiel au Canada, permettra aux Canadiens et aux Canadiennes d'approfondir leur compréhension de l'évolution des maisons canadiennes et d'apprendre à connaître les éléments qui lui confèrent une valeur patrimoniale. Le Ministère a accordé 112 380 \$ à ce projet dans le cadre du **Programme d'aide aux musées**.

Conservation des œuvres d'art et expertise de l'Institut canadien de conservation

Les collections sont au cœur de la capacité des institutions patrimoniales canadiennes de raconter l'histoire du Canada. L'**Institut canadien de conservation** offre aux institutions du patrimoine et aux spécialistes canadiens de la conservation l'expertise et les connaissances nécessaires pour protéger et traiter les artefacts et les collections dont ils sont responsables.

La recherche multidisciplinaire qu'effectue l'Institut apporte de nouvelles connaissances sur les matériaux que comprennent les objets du patrimoine, et sur les pratiques de conservation, les techniques de traitement d'avant-garde pour les conservateurs, et les solutions rentables et pratiques pour la gestion des musées et le soin des collections. Les connaissances sont transmises par le biais de publications, de sites Web (www.preservation.gc.ca et www.cci-icc.gc.ca), d'ateliers, de perfectionnement professionnel, de programmes de bourses et de stages et de partenariats avec des associations muséales et des établissements d'enseignement.

En 2004-2005, les services d'experts de l'Institut canadien de conservation ont notamment traité une œuvre d'Alex Colville, figure emblématique de l'histoire de la peinture canadienne, appelée *Cheval et Train*, qui fait partie de la collection permanente de la *Art Gallery of Hamilton*. Les sondages sur la satisfaction des clients révèlent que 98,3 % d'entre eux sont satisfaits des services d'experts qu'offre l'Institut.

http://www.cci-icc.gc.ca/main_f.aspx

Artistes anglophones du Québec : *English Language Arts Network*

En novembre 2004, le **Quebec Arts Summit** a eu lieu à Montréal. C'était la première occasion pour les artistes anglophones du Québec, toutes disciplines confondues, d'échanger entre eux et de rencontrer des membres du portefeuille du Patrimoine canadien qui travaillent au Québec. Un des principaux résultats de cette initiative a certes été la création du groupe **English Language Arts Network** (<http://www.quebec-elan.org>), qui rassemble 143 artistes. L'expression culturelle et artistique des anglophones du Québec ne pourra que bénéficier des travaux de ce nouvel organisme, et par le fait même, devenir plus visible et plus présente au Québec. Le Ministère a accordé 80 000 dollars à ce projet.

Évaluation de quelques-uns des programmes mis en œuvre en 2001 dans le cadre de l'Initiative culturelle *Un avenir en art*

Conseil de la musique du Canada et Fonds de la musique du Canada

À l'automne 2004, le Ministère a entrepris l'évaluation sommative du **Conseil de la musique du Canada**. Les résultats de cette étude l'aideront à préparer le texte d'une recommandation à la ministre du Patrimoine canadien sur l'avenir du Conseil. Le rapport final de cette évaluation pourrait être déposé au deuxième trimestre de 2005-2006. En 2006-2007, on amorcera une évaluation sommative des sept volets du **Fonds de la musique du Canada**.

Le Conseil de la musique du Canada a été créé en 2002 dans le but d'informer la ministre du Patrimoine canadien de l'évolution du Fonds de la musique du Canada. Les 19 membres du Conseil ont été nommés par la Ministre et réunissent des producteurs de musique, auteurs-compositeurs, interprètes, distributeurs, éditeurs de musique et radiodiffuseurs. À la suite du dépôt de la vérification du Fonds de la musique, en 2004 (http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_07/index_f.cfm), le mandat du Conseil de la musique du Canada a été modifié pour que le Conseil joue un rôle plus important en matière de politique stratégique.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

En juin 2004, on a terminé l'évaluation sommative du **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition** (http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_09/index_f.cfm), y compris les volets financés dans le cadre de l'initiative culturelle *Un avenir en art*. L'évaluation est venue confirmer que le Programme continu d'avoir des conséquences significatives sur la production et la vente de livres d'auteurs canadiens et que l'investissement du gouvernement dans l'édition au cours des 25 dernières années a favorisé la création d'œuvres canadiennes diversifiées et riches qui trouvent « de toute évidence un marché à l'échelle nationale et internationale ».

Réseau du patrimoine du Nunavut

Le Inuit Heritage Trust Incorporated, avec l'appui du **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**, a lancé un projet visant à analyser les besoins du Nunavut en matière de développement des compétences dans le secteur du patrimoine. Vingt-deux participants de l'ensemble du territoire ont engagé un processus visant à établir l'ordre de priorités des besoins, à élaborer des stratégies pour y répondre et à créer un plan de mise en œuvre pour renforcer, de manière coordonnée, les compétences dans ce secteur. Ce projet a conduit à la création d'un Réseau du patrimoine du Nunavut, dont on prévoit qu'il deviendra une société officielle à l'automne 2005. Le Réseau jouera un rôle prépondérant dans la formation, les communications et la défense des droits concernant les questions de patrimoine territorial. Il a accompli le travail préparatoire en vue d'assurer le développement stratégique d'un secteur du patrimoine plus fort, inscrit dans la durée et où règne davantage de cohésion.

Politique des arts

Des vérifications de programmes ont été effectuées pour aider à améliorer les programmes **Espaces culturels Canada**, **Présentation des arts Canada** et **Consolidation des arts et du patrimoine canadiens**. On a également tenu une série de séances d'information avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants au sujet des répercussions de ces programmes, des réalisations à ce jour et des améliorations possibles. Ces examens ont mené aux modifications suivantes :

En ce qui concerne le programme Présentation des arts Canada, l'examen a mené à la simplification du processus de demandes, y compris l'introduction d'une option permettant d'accorder des subventions et un nouveau formulaire de demande qui établit des rapports plus directs avec le cadre des résultats du Programme. L'examen a également contribué à établir un ensemble de résultats plus ciblés, qui restent pertinents compte tenu des objectifs du Ministère tout en répondant davantage aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, ainsi qu'à l'évolution du milieu artistique. Enfin, ce processus a abouti à la réorganisation du volet Développement pour permettre une plus grande souplesse afin de répondre aux besoins des collectivités moins bien servies.

Les modalités révisées du programme Espaces culturels Canada permettent maintenant de disposer d'un processus simplifié d'approbation et de demande, d'une plus grande souplesse pour ce qui est des instruments de financement (subventions et contributions) et de meilleurs processus de consultation auprès de nos partenaires afin de déterminer les priorités en matière d'investissement.

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens a fait l'objet d'une vérification dont le rapport a été publié en février 2005 (http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2005/2005_01/index_f.cfm?nav=0). L'équipe de vérification a conclu que le cadre de contrôle de la gestion tout comme les pratiques de gestion étaient appropriés. La prise de décision et les rapports sont faits dans des délais acceptables, ils sont également pertinents

et fiables. De plus, les pratiques et les stratégies de gestion du risque sont adéquates. Il a cependant été recommandé d'améliorer les pratiques de gestion liées à la documentation des changements apportés au programme, et ce, pour démontrer qu'on avait obtenu les autorisations nécessaires, le cas échéant. Des mesures ont été prises pour apporter ces améliorations et les changements voulus ont été effectués au moment de la révision des modalités du Programme. Ces dernières ont été approuvées par le Conseil du Trésor en mai 2005.

Rénovation du Centre des arts de la Confédération (Île-du-Prince-Édouard)

Créé en 1964, le Centre des arts de la Confédération, situé à Charlottetown, est le monument commémoratif national des Pères de la Fédération. On y trouve plusieurs théâtres, une galerie d'art, des restaurants et une boutique de cadeaux. Les meilleurs artistes visuels et du spectacle canadiens s'y produisent (<http://www.confederationcentre.com>). Grâce à une aide financière de 315 000 \$ versée par **Espaces culturels Canada**, le Centre a pu entreprendre la rénovation de ses locaux et acheter de l'équipement spécialisé. Ces travaux permettront au Centre de conserver ses salles de spectacles de grande qualité. Le Centre des arts de la Confédération est le seul centre national des arts situé à l'extérieur de la région de la capitale nationale. C'est une attraction touristique essentielle qui raconte l'histoire des Canadiens aux Canadiens et Canadiennes grâce aux activités artistiques qu'il met à l'affiche.

Un nouveau théâtre à Rimouski (Québec)

La ville de Rimouski dispose maintenant d'une des salles de spectacle les plus modernes du Canada. D'un calibre professionnel de très haut niveau et munie d'un équipement à la fine pointe de la technologie, cette salle permettra aux citoyens de Rimouski et de la région du Bas-Saint-Laurent d'avoir accès à un programme culturel riche et varié qui témoigne de ce qui se fait de mieux ici et à l'étranger. Le Ministère a accordé une aide financière de près de 2,1 millions de dollars pour la construction et l'aménagement de cette salle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : Participation et engagement dans le domaine culturel

Favoriser l'accès et la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle de notre pays

Dépenses : 499 M\$

Principal résultat prévu 4 : Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une diversité de voix et d'expériences canadiennes	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> : Fournir de l'aide à la Fondation nationale des réalisations autochtones afin d'améliorer la situation des artistes et des organismes culturels autochtones.	Atteint	Fondation nationale des réalisations autochtones	AP 6
Établir un centre des langues et des cultures autochtones. Géré par des Autochtones, cet établissement continuera de mettre l'accent principalement sur la préservation, la revitalisation et la promotion des langues autochtones.	En cours	Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones	AP 3
Travailler de concert avec le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film pour mettre en oeuvre une initiative échelonnée sur trois ans, qui apportera une aide à des activités visant à accélérer l'intégration des cinéastes et des producteurs de diverses origines culturelles, y compris les Autochtones, dans le milieu audiovisuel canadien.	En cours	Initiative Déclik	AP 3

Principal résultat prévu 5 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à des expériences culturelles et sportives	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> :</p> <p>Élaborer une vision stratégique qui orientera les politiques sociales fédérales touchant les Autochtones. Cette vision aura pour objectif de renforcer les langues et les cultures autochtones, d'accroître la participation des Autochtones à la société canadienne et à la prise de décisions et de favoriser une compréhension accrue entre les Canadiens et Canadiennes autochtones et non autochtones.</p>	En cours	Comité du portefeuille sur les affaires autochtones	AP 3
<p>Des initiatives sont mises sur pied en vue d'accroître le taux de participation des groupes sous-représentés dans le sport, par le biais du Programme de soutien pour le développement de la participation au sport et d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. (Réf. : Cadre de travail de la Politique canadienne du sport adoptée en 2002 et fonds prévus dans le budget fédéral de 2003).</p>	En cours	Programme de soutien pour le développement de la participation au sport	AP 7
<p>Établir (compte tenu de l'orientation générale de la Politique canadienne du sport) une politique sur la participation des peuples autochtones au sport dans le but d'améliorer la situation du sport autochtone au cours des prochaines années. (Réf. : Cadre de travail de la Politique canadienne du sport adoptée en 2002 et fonds prévus dans le budget fédéral de 2003).</p>	Atteint	Politique du sport autochtone	AP 7

<p>Stratégie nationale sur le tourisme – Patrimoine canadien travaille avec Industrie Canada pour que la stratégie nationale ne se limite pas au marketing et au développement de produits. Le Ministère tient à y faire inclure les principes de durabilité et l’apport précieux des biens et des manifestations de nature culturelle, patrimoniale et sportive au succès du secteur touristique canadien. Le Ministère s’associera aussi aux partenaires du portefeuille et à des intervenants externes pour élaborer une politique qui s’appliquera à l’ensemble du portefeuille et qui maximisera les avantages sociaux et culturels du tourisme, tout en cherchant à prévenir et à atténuer ses effets négatifs potentiels. Le Ministère collabore avec les provinces et territoires à un projet pilote de deux ans d’une valeur de 500 000 \$: l’initiative fédérale, provinciale, territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme, qui met l’accent sur la relation entre la culture, le patrimoine et le tourisme, a été lancée en novembre 2003.</p>	<p>En cours</p>	<p>Initiative de politique sur le tourisme durable/ Initiative fédérale-provinciale et territoriale sur le tourisme</p>	<p>AP 8</p>
<p>Principal résultat prévu 6 : Les Canadiens et les Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l’échelle nationale et internationale</p>	<p>État d’avancement</p>	<p>Nom du programme/ initiative</p>	<p>Numéro de l’activité de programme</p>
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> :</p> <p>Diriger et coordonner la participation du gouvernement fédéral, et élaborer une stratégie solide et cohérente qui permettra au gouvernement du Canada de planifier et d’accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de 2010.</p>	<p>En cours</p>	<p>Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver</p>	<p>AP 1</p>

Élaborer la convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.	Atteint	Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport	AP 2
Élaborer une stratégie de suivi dans le contexte de la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport. Le but est de promouvoir un leadership du sport communautaire qui reflète des valeurs fondamentales comme le respect, l'honnêteté, l'esprit sportif, la discipline, l'engagement et l'effort.	En cours	Stratégie canadienne sur l'éthique dans les sports	AP 1
Appuyer le Programme national de certification des entraîneurs, qui passera d'une approche reposant traditionnellement sur le savoir à une approche centrée sur l'acquisition des compétences de l'entraîneur.	En cours	Programme de soutien au sport	AP 1
Appliquer la Stratégie concernant l'accueil de manifestations sportives internationales.	En cours	Programme d'accueil	AP 1
Promouvoir et favoriser le développement à l'aide du sport grâce au Groupe canadien de leadership dans le sport et au Programme de développement des sports du Commonwealth.	Atteint	Sport International	AP 2

Description détaillée du rendement

Objectif stratégique 2 : Participation et engagement dans le domaine culturel

En vue de concrétiser ses priorités stratégiques intitulées *Collectivités dynamiques et créatives* et *Une voix canadienne confiante et concurrentielle chez nous et à l'étranger*, le Ministère a lancé des programmes qui incitent les Canadiens et les Canadiennes à participer à nos expériences culturelles collectives. Prendre part à notre culture commune fait de notre diversité une force nationale et nourrit notre créativité collective.

Principal résultat prévu 4 : Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une diversité de voix et d'expériences canadiennes

La stratégie du Ministère pour stimuler la vie culturelle au Canada était de s'assurer que la population canadienne avait des occasions nombreuses et diversifiées de vivre des expériences culturelles et sportives. Le Ministère a soutenu ces secteurs afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent prendre part à une large gamme d'activités.

En 2002, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 160 millions de dollars sur une période de 10 ans à la revitalisation, à la préservation et à la promotion des langues et des cultures autochtones. En décembre 2003, un Groupe de travail de la ministre sur les langues et les cultures autochtones a été mis sur pied pour conseiller le Gouvernement dans cette tâche. De concert avec des aînés et un cercle d'experts, le Groupe de travail a organisé une cérémonie de lancement des consultations auprès des communautés. Par la suite, des consultations ont été menées dans quinze communautés du Canada, auprès d'organisations nationales autochtones, notamment l'Assemblée des Premières nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. Les recommandations du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, et celles qui seront formulées en 2005 à la suite de l'Examen complet des programmes et activités du gouvernement sur les langues et les cultures autochtones, porteront sur la structure opérationnelle, les services et les activités associés à ces nouveaux fonds.

Soutien aux réalisations et aux contributions autochtones

Le ministère du Patrimoine canadien accorde des fonds à la **Fondation nationale des réalisations autochtones** pour qu'elle aide les étudiants autochtones à visiter des salons de l'emploi et à profiter des possibilités d'accès à l'enseignement et à la formation, et il

appuie la diffusion annuelle de la cérémonie de remise des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones.

Le financement de la Fondation nationale des réalisations autochtones, tout comme le soutien accordé à la diffusion et aux cérémonies annuelles des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones, font en sorte que les réalisations et les contributions des Autochtones sont connues et appréciées par la population canadienne.

Accès à notre patrimoine

L'objectif de la préservation du patrimoine est de garantir que nous y avons accès. Les principes de l'accès et de la participation sont au centre de la programmation actuelle et de la politique muséale qui est en train d'être élaborée.

Le Nk'Mip Desert Heritage Centre – Région de l'Ouest

La **bande autochtone d'Osoyoos** a reçu l'aide du ministère du Patrimoine canadien pour mettre sur pied le **Nk'Mip Desert Heritage Centre**. En plus d'appuyer un projet de développement soutenu par l'intermédiaire du **Programme d'aide aux musées**, le Ministère apporte son soutien à la construction du Centre en octroyant, grâce au **programme Espaces culturels Canada**, 1,5 million de dollars sur une période de 3 ans. Une fois terminé, le projet offrira aux visiteurs une vaste gamme de découvertes patrimoniales. Ils pourront apprécier l'histoire d'une Première nation sur l'un des sites naturels les plus singuliers du Canada. De plus, les Autochtones auront la possibilité d'occuper des emplois communautaires dans le secteur du tourisme. Le **Nk'Mip Desert Heritage Centre** est la célébration de milliers d'années de présence des Premières nations de la vallée de l'Okanagan sur les terres désertiques. Le centre proposera des visites du site, des programmes et des expositions interactives témoignant du riche patrimoine des Autochtones de l'Okanagan.

Fréquentation accrue des établissements du patrimoine

L'Enquête sur les établissements du patrimoine de 2002, publiée par Statistique Canada en 2004, indiquait que près de 117,5 millions de personnes avaient visité des institutions patrimoniales en 2002. Ces institutions comprenaient les musées, les lieux historiques et les dépôts d'archives, les aquariums et les zoos, les jardins botaniques, les arboretums et les jardins d'hiver, ainsi que les parcs naturels offrant des programmes d'interprétation et d'animation. La fréquentation des musées a augmenté de 5 pour cent en 2002 : le nombre de visiteurs est passé de 26,5 millions à 27,8 millions. Les sites historiques ont été visités par 17,4 millions de personnes, ce qui représente une hausse de 4,5 pour cent de leur fréquentation par rapport à ce qu'elle était trois ans auparavant. (Source : *Statistique Canada, Le Quotidien, 25 octobre 2004*)

Conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la **Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels** a attesté plus de 10 000 objets patrimoniaux, ce qui a permis à des biens culturels appartenant à des particuliers et ayant une valeur totale dépassant 100 millions de dollars d'être transférés à des établissements publics du patrimoine. Le **Programme de subventions aux biens**

culturels mobiliers a également aidé 12 institutions patrimoniales à rapatrier au Canada des biens culturels importants, ou à conserver au pays des biens culturels qui risquaient de quitter indéfiniment le territoire canadien.

Le **Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada** a conclu des accords d'indemnisation portant sur les œuvres de 11 expositions itinérantes ayant attiré plus de deux millions de visiteurs dans 14 musées. La valeur de ces expositions se chiffre à 1,46 milliard de dollars. *Russel and Remington*, présentée au Glenbow Museum de Calgary, figure au nombre des expositions les plus remarquables que les Canadiens et les Canadiennes ont eu le plaisir de visiter.

Services destinés aux musées, aux dépôts d'archives et aux galeries d'art publiques

Les **Services de transport d'expositions**, de l'**Institut canadien de conservation**, offrent aux musées, aux dépôts d'archives et aux galeries d'art publiques du pays des services spécialisés de transport et des locaux d'entreposage. Ceci permet d'élargir l'accès aux œuvres d'art, aux récits et au savoir, qui sont sources d'une meilleure compréhension du Canada et d'un sentiment de fierté. En 2004-2005, ces services ont transporté en toute sécurité **97 expositions**, sans compter les nombreux prêts, acquisitions et dons concernant **110 établissements du patrimoine**. Les véhicules des Services de transport d'expositions ont parcouru plus de **447 000 km** dans tout le Canada, entre autres au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'aux États-Unis. Les Services de transport d'expositions sont des services à recouvrement de coûts, et ils ont généré des recettes d'environ **915 000 \$** en 2004-2005.

http://www.cci-icc.gc.ca/services/exhibit_f.aspx?

Diversité de la participation au secteur des arts de la scène

Le nombre de spectateurs des compagnies d'arts de la scène a augmenté de 11 pour cent entre 1999 et 2001, et a atteint 14,8 millions de personnes. Même si, globalement, le public n'a pas diminué entre 2001 et 2003, les différentes disciplines n'ont pas toutes connu le même sort. Les compagnies de théâtre, de danse et d'opéra ont vu le nombre de leurs spectateurs et leurs recettes augmenter, tandis que la clientèle et les recettes des compagnies de musique (orchestres, ensembles, chorales) ont diminué. (Source : *Statistique Canada, Le Quotidien, 15 décembre 2004*)

Principal résultat prévu 5 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à des expériences culturelles et sportives

La stratégie du Ministère visait à offrir le plus large accès possible à la vie culturelle du Canada en améliorant la capacité de tous les Canadiens et Canadiennes à y prendre part. Elle était principalement axée sur le rayonnement accru des manifestations culturelles et sportives et sur l'élimination des obstacles à la participation qui pouvaient exister dans certaines sphères.

Taux élevé de participation aux activités culturelles

Selon un sondage Decima effectué en 2004, les activités culturelles continuent de susciter une participation considérable puisque 82 pour cent des Canadiens et Canadiennes (âgés de 15 ans et plus) ont assisté à une prestation artistique ou ont visité une exposition en 2003. Les types de prestations les plus populaires étaient d'abord les interprétations en direct (théâtre, musique, danse, opéra), ensuite les expositions d'arts visuels. En 2003, les festivals ont attiré 54 pour cent des Canadiens et Canadiennes, et près de la moitié de la population canadienne (44 pour cent) a assisté à une prestation en direct ou visité une exposition d'art mettant en valeur des cultures et des traditions diversifiées. (Source : *Sondage Decima, Les arts au Canada : Étude sur l'accessibilité et la disponibilité, 2004*)

Annapolis Royal, capitale culturelle en Nouvelle-Écosse

Annapolis Royal a été désignée l'une des capitales culturelles du Canada pour l'année 2005, dans la catégorie des villes de moins de 50 000 habitants, en raison de son projet de célébrations du 400^e anniversaire de Port-Royal qui s'étend sur toute l'année et qui a bénéficié du soutien actif des artistes et des citoyens de la localité, du conseil municipal et du secteur privé. La riche histoire d'Annapolis Royal est manifestement une source de fierté et contribue au sentiment d'identité, ce que les résidents sont résolus à démontrer par l'entremise du tourisme culturel. Grâce au **Programme des capitales culturelles du Canada**, Annapolis Royal a été récompensée pour son excellence et l'intégration d'activités spéciales célébrant les arts et la culture dans la planification communautaire globale. Annapolis Royal compte un milieu artistique très dynamique et ses nombreux paysages de rues sont empreints de patrimoine. À cause de l'importance qu'elle accorde à la richesse de sa culture et de son patrimoine, Annapolis Royal est un modèle pour la Nouvelle-Écosse.

Culture autochtone

Le ministère du Patrimoine canadien a mis sur pied le Comité du portefeuille sur les affaires autochtones, qui sert de cadre à la collaboration et à l'adoption de démarches cohérentes en rapport avec les questions autochtones relevant du mandat du portefeuille du Patrimoine canadien. Le Comité contribue aussi à l'élaboration de projets liés à la politique fédérale sur les questions autochtones, notamment les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. La Direction générale des affaires autochtones a établi en bonne et due forme son Groupe de travail sur les revendications territoriales, les traités et l'autonomie gouvernementale, et elle a remis en place son Réseau sur la politique autochtone dans les régions afin que l'élaboration de politiques au sein de Patrimoine canadien bénéficie de la collaboration la plus large possible.

Le Ministère a contribué à la Stratégie pour le Nord et, plus particulièrement, il a dirigé l'élaboration du volet « Culture et identité » de la contribution du gouvernement fédéral à cette stratégie (http://www.northernstrategy.ca/strt/index_f.html). L'objectif à long terme

de ce volet est de faire en sorte que la langue, le savoir traditionnel et le mode de vie soient préservés et que leur importance soit reconnue.

Le Ministère a également contribué à l'organisation de la Table ronde Canada-Autochtones et aux séances de suivi, et il a participé à la préparation de la séance de réflexion des membres du Cabinet et des leaders autochtones.

Symposium manitobain sur les danses autochtones à Winnipeg

En mars 2004, le *Red Roots Community Theatre Inc.* a accueilli le premier **Symposium manitobain sur les danses autochtones**, à Winnipeg. La rencontre a attiré plus de 360 diffuseurs des arts, jeunes artistes et bailleurs de fonds gouvernementaux venus de tous les coins du pays. Ils ont pu examiner comment les arts, la culture et le patrimoine peuvent fournir des emplois professionnels aux Autochtones vivant en milieu urbain, en milieu rural ou dans des collectivités éloignées. La rencontre a aussi favorisé le développement, parmi les participants, d'une culture autochtone du spectacle et a donné aux jeunes artistes et à la relève la possibilité de tirer des enseignements des expériences des diffuseurs, des interprètes et des producteurs reconnus. Pendant le Symposium, plus de 110 artistes se sont produits sur la scène principale devant plus d'un millier de spectateurs, et 3 500 jeunes ont eu l'occasion d'assister à 6 spectacles dans les écoles.

Ce projet montre comment une collaboration ministérielle entre le programme **Présentation des arts Canada** et l'**Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones** en vue d'appuyer l'organisation du Symposium manitobain sur les danses autochtones a pu répondre en même temps aux besoins de programmation pour les jeunes et pour le secteur des arts autochtones.

Sport

Le Ministère a travaillé avec ses partenaires du secteur du sport, la communauté sportive autochtone ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux pour parachever la nouvelle Politique sur la participation des Autochtones au sport. Une politique énoncée clairement, et ayant pour objectif d'accroître la participation, l'excellence, la capacité et les échanges, orientera les efforts du Ministère visant à soutenir la participation des Autochtones au sport et permettra d'améliorer méthodiquement la situation actuelle du sport autochtone dans les années à venir. La mise en œuvre de la Politique est en cours. (http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/aboriginal/index_f.cfm).

En se fondant sur la Politique canadienne du sport, adoptée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2002, et sur les fonds prévus dans le budget fédéral de 2003, le Ministère a instauré et mis en œuvre des initiatives visant à accroître le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui participent à des activités sportives. Une attention particulière a été accordée aux groupes qui ont les taux de représentation les plus faibles (filles et jeunes femmes, Autochtones, personnes ayant un handicap, minorités visibles, jeunes à risque et personnes défavorisées sur le plan économique). On a cherché à atteindre ces objectifs grâce aux initiatives suivantes :

- **Ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales relatives au sport avec les 13 provinces et territoires** : Ces ententes ont permis d’octroyer 4 millions de dollars, et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont fourni des fonds correspondants. Un certain nombre d’initiatives de participation au sport ont ainsi pu être mises en œuvre. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, 12 800 écoliers de 150 écoles ont pris part à des ateliers d’initiation au sport; en Alberta, 47 travailleurs qualifiés des services à la jeunesse ont dirigé 36 camps de sport, auxquels 14 589 jeunes Autochtones ont participé.
- **Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains** : Cette stratégie est sous la responsabilité de l’Agence de santé publique du Canada. Au départ, Sport Canada s’est concentré sur la conception de messages pour la campagne de promotion de modes de vie sains et la participation à des activités sportives campagne. Cette initiative d’une durée d’un an, sous la responsabilité conjointe de Santé Canada et de Patrimoine canadien, fait la promotion d’une saine alimentation, de l’activité physique et de la pratique des sports par le biais de publicités télédiffusées, de guides de programme et d’une campagne sur le Web.
- **Programme de soutien pour le développement de la participation au sport** : Ce programme s’adresse aux organismes nationaux de sport et aux organismes de services multisports financés. Par exemple, Gymnastique Canada a mis en œuvre quatre programmes distincts dans quatre régions afin d’accomplir différentes tâches (par exemple, l’intégration des athlètes handicapés et la participation dans les écoles).
- **Investissements stratégiques** : Parmi les investissements stratégiques, on peut citer l’exemple du soutien accordé à l’administration du programme **Place au sport** de la Fondation *Canadian Tire* pour les familles, qui accorde de petites subventions pour que les enfants issus de familles à faible revenu puissent participer à des activités sportives organisées. Cinquante-neuf sections locales du programme ont été mises sur pied et ont aidé 376 jeunes à participer à une saison d’activité sportive.

En outre, au cours de l’exercice 2004-2005, le Ministère a accru de 40 millions de dollars le niveau de financement alloué aux athlètes de haut niveau et aux initiatives de développement du sport. Par exemple, plus de 1 400 athlètes canadiens verront leur allocation non imposable augmenter de 400 dollars par mois pour les aider à décrocher une médaille. Les athlètes ayant un brevet de développement verront leur allocation mensuelle passer de 500 à 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 80 pour cent et porte l’allocation annuelle à 10 800 dollars. L’allocation mensuelle versée aux athlètes ayant un brevet de niveau senior passera quant à elle de 1 100 à 1 500 dollars, ce qui signifie une augmentation de 36 pour cent et porte l’allocation annuelle à 18 000 dollars. De plus, 14 millions de dollars ont été consacrés aux salaires des entraîneurs, aux programmes des équipes nationales, aux sciences du sport et à la recherche se rapportant aux sports olympiques et paralympiques. Une nouvelle méthode de financement des athlètes de haut niveau a également été mise en place afin que les fonds fédéraux ciblent les sports et les athlètes ayant le plus fort potentiel de se retrouver sur le podium aux Jeux olympiques et

paralympiques. Pour mettre cette méthode à exécution, le Comité provisoire d'examen du sport canadien a été créé en janvier 2005. Il fera des recommandations aux partenaires financiers, notamment le gouvernement du Canada, le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien, au sujet des priorités pour l'allocation de l'augmentation quadriennale des fonds consacrés à l'excellence.

Principal résultat prévu 6 : Les Canadiens et les Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale

Le Ministère a concentré ses efforts sur les programmes favorisant le développement du talent canadien, et ce, pour atteindre les plus hauts niveaux de performance et faire connaître et célébrer nos réalisations tant au Canada qu'à l'étranger. La participation élargie des Canadiens et Canadiennes aux activités culturelles et sportives permet de mettre en valeur le talent et l'excellence dans ces domaines et contribue à faire en sorte que cette participation soit inclusive.

Secrétariat fédéral des Jeux de 2010

Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires des Jeux, dont le Comité d'organisation de Vancouver et le gouvernement de la Colombie-Britannique, pour garantir l'utilisation responsable et transparente des fonds publics, pour protéger et promouvoir les priorités et les intérêts publics, y compris la participation des Autochtones et les dispositions en matière de langues officielles, et pour faciliter la promotion de la diversité culturelle canadienne dans la planification et l'organisation des Jeux d'hiver de 2010. Le Comité olympique international considère que la collaboration entre le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) et le Gouvernement du Canada est l'un des meilleurs exemples de collaboration qui a donné une avance de deux ans à la préparation des Jeux.

Le Secrétariat a instauré un cadre stratégique horizontal, mobilisant plus de 30 ministères et organismes fédéraux. Ce cadre continue

- à fournir une direction quant à la concrétisation des engagements du gouvernement du Canada au sujet de l'accueil (notamment la prestation des services fédéraux essentiels pour les Jeux d'hiver de 2010);
- à favoriser la coordination et des consultations interministérielles et intergouvernementales efficaces; et
- à motiver la collaboration fédérale en vue de tirer le maximum des occasions et des répercussions sur les plans social, économique, environnemental et culturel qu'offrent les Jeux d'hiver de 2010 dans tout le pays et pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Convention internationale contre le dopage dans le sport

L'élimination du dopage dans le sport correspond aux valeurs et à l'éthique du Canada, et démontre l'importance que nous attachons à l'équité et à la responsabilisation.

Le 15 octobre 2003, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait une résolution par laquelle l'organisme s'engageait officiellement à préparer une convention internationale contre le dopage dans le sport. En 2004-2005, Patrimoine canadien a activement travaillé à l'atteinte de cet objectif en tant que président du Groupe intergouvernemental d'experts, qui avait la responsabilité de rédiger le projet de convention. Le Groupe a tenu des réunions en mai 2004 et en janvier 2005 et a produit un projet détaillé de convention internationale contre le dopage dans le sport.

(<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001388/138860f.pdf>). Le document a aussi fait l'objet de discussions lors de la Quatrième conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, qui a eu lieu du 6 au 8 décembre 2004, à Athènes.

En mars 2005, en vue de la Conférence générale de 2005, le directeur général de l'UNESCO a fait parvenir à tous les États membres un rapport (<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001388/138831f.pdf>) et la version préliminaire de la convention. Dans ce rapport, le directeur général de l'UNESCO remercie le Canada d'avoir assumé la présidence du Groupe intergouvernemental d'experts. Par la convention, les gouvernements s'engageront à harmoniser les politiques et les règlements relatifs au contrôle antidopage afin que les athlètes puissent compétitionner de manière équitable et juste et qu'ils puissent vivre une expérience sportive sécuritaire et saine. La convention sera présentée en vue de son adoption à la Conférence générale de l'UNESCO qui aura lieu en octobre 2005.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : En relation les uns avec les autres

Multiplier et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités

Dépenses : 122,6 M\$

Principal résultat prévu 7 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons interagissent au sein de communautés diverses	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> : Grâce au programme Échanges Canada, 15 000 jeunes auront l'occasion de mieux comprendre leur pays, d'établir des liens les uns avec les autres et de faire l'expérience de la diversité des collectivités canadiennes.	Continu/ Dépassé	Échanges Canada	AP 7
Échanges Canada continuera d'atteindre et de dépasser ses objectifs en ce qui concerne la participation des groupes traditionnellement sous-représentés, comme les minorités visibles, les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés, les jeunes issus de familles à faible revenu et les jeunes vivant en région rurale et éloignée.	Continu/ Dépassé	Échanges Canada	AP 7
Célébration, à l'île Sainte-Croix, du 400 ^e anniversaire de l'arrivée des Français en Amérique du Nord.	Atteint	400 ^e anniversaire de l'arrivée des Français en Amérique du Nord	AP 7

Principal résultat prévu 8 : Les Canadiens et les Canadiennes comprennent et valorisent la diversité de la société canadienne	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> :</p> <p>La participation du Canada à Expo 2005 fournira l'occasion de faire connaître, à la population canadienne et au reste du monde, nos productions culturelles, notre dualité linguistique, notre diversité et nos valeurs, et d'impliquer les Canadiens et les Canadiennes dans ce processus.</p>	Atteint	Expositions Internationales	AP 7
<p>Améliorer les activités de sensibilisation du public relatives au racisme afin de renforcer les fondements de notre société multiculturelle et s'assurer que ces activités rejoignent l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.</p>	Atteint Continu	Programme du multiculturalisme	AP 5
<p>Patrimoine canadien renouvellera sa collaboration avec les provinces et les territoires en vue de doubler d'ici 10 ans la proportion de jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans ayant une connaissance pratique des deux langues officielles.</p>	Continu	Plan d'action pour les langues officielles	AP 5
<p>Le ministère du Patrimoine canadien établira des partenariats avec des organismes clés pour aider les organismes bénévoles à offrir des services bilingues et leur prodiguer des conseils à cet égard. Ce projet prévoit le lancement d'un site Web décrivant des stratégies à adopter pour instaurer le bilinguisme au sein d'un organisme.</p>	Atteint	Vers une organisation bilingue (site Web)	AP 5

<p>Le Ministère se propose de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une stratégie canadienne (ou d'un plan) fondée sur des principes ou des objectifs communs. Cette stratégie viserait à harmoniser davantage les politiques et les initiatives fédérales-provinciales/territoriales, de même qu'à optimiser les investissements du gouvernement fédéral et à améliorer les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Dans le cadre de cette nouvelle approche, des réunions des ministres des paliers fédéral, provincial et territorial responsables de la culture et du patrimoine auront lieu chaque année, et la ministre du Patrimoine canadien en assurera en permanence la coprésidence.</p>	<p>Nouveau En cours</p>	<p>Affaires intergouver- nementales</p>	<p>AP 8</p>
---	-----------------------------	---	-------------

Description détaillée du rendement

Objectif stratégique 3 : En relation les uns avec les autres

Les initiatives du Ministère associées à ses deux priorités stratégiques intitulées *Collectivités dynamiques et créatives* et *Citoyenneté partagée*, visent à ce que les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines interagissent avec les diverses communautés, et à ce qu'ils comprennent et valorisent la diversité. Les liens entre les personnes, tant au sein des diverses collectivités qu'entre celles-ci, peuvent favoriser les échanges d'idées et de points de vue diversifiés, renforcer les capacités, faire naître des idées, des partenariats et des projets, et attirer le talent.

Principal résultat prévu 7 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons interagissent au sein de communautés diverses

Le ministère du Patrimoine canadien offre aux Canadiens et aux Canadiennes des occasions d'interagir au sein de communautés diverses et stimule leur capacité à cet égard en améliorant les initiatives d'information du public qui favorisent la créativité parmi les différents groupes culturels. Il cible les grandes lignes de partage de la société canadienne dans le but de créer des expériences de rapprochement positives qui auront pour résultat une valorisation de la diversité.

Le 400^e anniversaire de l'établissement des Français en Amérique du Nord (Nouveau-Brunswick)

Le 26 juin 2004, le gouvernement du Canada a commémoré officiellement le 400^e anniversaire du premier établissement de Français en Amérique du Nord au lieu historique international de l'Île-Sainte-Croix. La cérémonie a mis en lumière la rencontre des peuples autochtones et des premiers explorateurs français, qui ont contribué à enrichir notre histoire et à faire de la société canadienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Le Premier ministre ainsi que des dignitaires de la France, des États-Unis d'Amérique et des communautés autochtones ont assisté à la cérémonie commémorative. Ce fut l'une des activités marquantes d'un vaste programme qui s'étendait à l'ensemble de la région de l'Atlantique en 2004. Les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs nationaux de même que les journaux ont assuré une bonne couverture à la cérémonie. Des artistes acadiens bien connus s'y sont produits. Tout comme d'autres activités liées au 400^e anniversaire, cette commémoration a inspiré une fierté accrue à l'égard de la culture acadienne et a favorisé sa promotion à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le programme **Échanges Canada** a fourni à plus de 18 000 jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion d'établir des liens les uns avec les autres et d'acquérir une

meilleure compréhension de leur pays grâce à des échanges réciproques, à des forums jeunesse et à des emplois d'été.

En 2004-2005, environ 35 pour cent des participants au programme Échanges Canada provenaient des groupes traditionnellement sous-représentés (minorités visibles, jeunes Autochtones, jeunes handicapés, jeunes issus de familles à faible revenu, et jeunes des régions rurales et éloignées). L'objectif global du Programme pour la période visée était de 25 pour cent.

En 2004-2005, le programme **Katimavik** a permis à 1 155 jeunes (âgés de 17 à 21 ans) d'acquérir des compétences personnelles et professionnelles utiles en participant bénévolement à des projets communautaires au Canada.

Principal résultat prévu 8 : Les Canadiens et les Canadiennes comprennent et valorisent la diversité de la société canadienne

Une augmentation des initiatives d'information du public favorisant la créativité parmi les divers groupes culturels se traduit par une connaissance, une compréhension et une valorisation accrues de la diversité de la société canadienne. Le Ministère emploie des stratégies de sensibilisation pour promouvoir la compréhension et le respect de la diversité, et il met l'accent sur les retombées sociales à long terme des expériences de rapprochement positives. Ces expériences augmentent la sensibilisation à la diversité et conduisent à une meilleure compréhension et à une plus grande valorisation de celle-ci.

Comités et forums : leadership actif du gouvernement fédéral

Une structure multilatérale est maintenant en place. En effet, outre la rencontre annuelle des ministres responsables de la culture et du patrimoine – dont la dernière a eu lieu à Halifax, en octobre 2004 – des forums parallèles rassemblent les sous-ministres et les directeurs. Un Comité de programme fédéral-provincial/territorial a également été créé au cours de l'exercice 2004-2005. Le ministère du Patrimoine canadien assume son rôle de leadership en assurant la co-présidence de tous ces forums et en servant de secrétariat.

De plus, un certain nombre de groupes de travail fédéraux-provinciaux/territoriaux ont été constitués au cours de la dernière année; ils s'occupent notamment des arts, de l'apprentissage et des investissements culturels. Ces groupes, présidés par un gouvernement provincial et dont le Ministère est membre, sont un excellent outil pour augmenter l'échange d'information et pour faire connaître les meilleures pratiques en ce qui concerne les initiatives, les politiques et les programmes mis de l'avant par les divers gouvernements.

Langues officielles

Les **Programmes d'appui aux langues officielles** du ministère du Patrimoine canadien ont pour objectifs de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne et de

favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones qui vivent en situation minoritaire.

Le Ministère a axé ses efforts sur trois axes :

- **Coopération avec les autres gouvernements :** Notre partenariat avec les provinces et les territoires vise à permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle, d'assurer une saine gestion scolaire et de recevoir les services des gouvernements provinciaux et territoriaux dans leur propre langue. De plus, la coopération avec les autres gouvernements permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde.
- **Développement des collectivités :** Grâce au soutien que nous accordons aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, celles-ci peuvent créer et maintenir en place des organismes qui leur permettront de contribuer pleinement à la vie économique, culturelle et sociale, et de bénéficier pleinement des programmes fédéraux dans toutes les régions du pays par le biais du rôle de coordination que nous assumons avec d'autres institutions fédérales.
- **Promotion :** Le caractère bilingue du Canada constitue un aspect fondamental de notre identité. Nous mettons en relief les avantages du bilinguisme et l'intérêt qu'il présente tant au Canada qu'à l'étranger; nous aidons les organismes bénévoles à témoigner du caractère bilingue de notre société dans leurs propres activités, et nous encourageons les activités qui favorisent la compréhension mutuelle entre les francophones et les anglophones.

Le Ministère dispose de deux programmes pour soutenir les langues officielles : le **programme de Développement des communautés de langue officielle** et le **programme de Mise en valeur des langues officielles**.

Le programme de Mise en valeur des langues officielles

Le **programme de Mise en valeur des langues officielles** vise à favoriser une compréhension et une valorisation accrues des avantages de la dualité linguistique parmi la population canadienne. Grâce à des partenariats et à des ententes avec les provinces, les territoires et des organismes non gouvernementaux voués à l'enseignement de la langue seconde, et grâce à des initiatives favorisant la compréhension mutuelle entre les francophones et les anglophones, ce programme incite les Canadiens et les Canadiennes à accepter la dualité linguistique et à reconnaître qu'elle est une valeur fondamentale de la société canadienne. (Pour de plus amples informations, consulter le site : http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/mev_f.cfm)

Depuis que le gouvernement du Canada a mis en œuvre le Plan d'action pour les langues officielles, en 2003, 71 millions de dollars ont été consacrés à des initiatives liées à l'éducation dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. À la suite de nombreuses discussions avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et

avec les provinces et les territoires, on a établi un cadre définissant les paramètres de la coopération au cours des quatre prochaines années, jusqu'en 2008-2009.

Parallèlement à ces discussions, le Ministère a investi une somme supplémentaire de 12 millions de dollars au cours des deux dernières années dans le cadre de sa collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer les programmes de base en langue seconde et les programmes d'immersion, de recruter et de former des enseignants, et de faciliter l'enseignement de la langue seconde au niveau post-secondaire. À long terme, ces mesures permettront aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'avoir une meilleure connaissance pratique des deux langues officielles. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a reçu des fonds supplémentaires d'un montant de 6 millions de dollars pour remettre en vigueur ses programmes de bourses et de moniteurs et améliorer leur image afin de susciter l'intérêt des jeunes.

En plus des mesures correspondant aux objectifs du Plan d'action, le Ministère a poursuivi ses activités de consolidation de la dualité linguistique du Canada (4,5 millions de dollars). Plusieurs projets pilotes en cours visent à tester une gamme de modèles de prestation de services dans les deux langues officielles, dans le secteur bénévole. Parmi ces projets, signalons la mise à jour d'un outil Web, **Comment donner un visage bilingue à votre organisme**, qui offre des conseils pour aider les organismes à fournir des services dans les deux langues officielles et présentera bientôt des exemples de pratiques exemplaires tirés de l'expérience de divers organismes (<http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/guide/francais/index.html>).

Multiculturalisme

Le **Programme du multiculturalisme** a développé le contenu éducatif de certaines de ses initiatives. Par exemple, dans le cadre du programme de célébration du 10^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs au Canada, en février 2005, *Encre Noire/Black Ink*, une exposition itinérante portant sur les écrivains noirs, a été présentée pour la première fois dans quatre villes canadiennes. La stratégie marketing du concours national de vidéo *Mettons fin au racisme!*, qui vise à amener les jeunes Canadiens et Canadiennes à s'impliquer dans la lutte contre le racisme, a été élargie afin de toucher les jeunes à l'extérieur du milieu scolaire et les organismes communautaires du Canada. Autres nouveautés dans le cadre de cette initiative, 18 ateliers, ayant pour thème la lutte contre le racisme et la production de vidéos, ont été organisés pour aider les étudiants à participer au concours. Grâce à l'appui de nouveaux partenaires du secteur des médias, la Société Radio-Canada et la Canadian Broadcasting Corporation, les 10 vidéos gagnantes ont été insérées dans des messages d'intérêt public et télédiffusées d'un océan à l'autre. Au début de 2004, le Centre de recherches sur l'opinion publique a contacté par téléphone 647 anciens participants au concours *Mettons fin au racisme!* âgés de 12 à 18 ans. L'enquête visait à obtenir des renseignements sur leur niveau de satisfaction par rapport au concours, ainsi que des suggestions pour l'améliorer. De plus, l'enquête a servi à évaluer les répercussions du concours sur la position des participants à l'égard de l'élimination de la discrimination raciale.

- 80 pour cent des répondants estimaient qu'ils avaient acquis une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des problèmes raciaux en participant au concours, et 58 pour cent pensaient que cela avait changé leur façon d'agir et de considérer les questions liées à l'égalité et à la diversité.
- 71 pour cent des répondants avaient pris part pour la première fois à une action concrète de lutte contre le racisme en participant au concours.

Initiative catalytique pour les immigrants de Waterloo (Ontario)

En 2004-2005, le **Programme du multiculturalisme** a accordé une subvention catalytique afin qu'une vaste coalition d'intervenants communautaires de la région de Waterloo se réunisse en vue d'élaborer un plan multisectoriel **pour améliorer l'accès des immigrants au marché du travail**. Le *Centre for Research And Education In Human Services* a reçu 24 355 dollars de Patrimoine canadien pour organiser un forum consacré à la question de la sous-utilisation des compétences des immigrants sur le marché du travail local. Cette somme a également permis de s'assurer le concours de représentants du monde universitaire, du milieu des affaires, du secteur bénévole et du secteur de la main-d'oeuvre afin qu'ils conçoivent un plan d'action pour aider les immigrants à trouver des emplois correspondant à leur formation. Le financement de Patrimoine canadien a permis d'obtenir le soutien de seize autres bailleurs de fonds et de motiver la collectivité à agir. La création d'un plus grand nombre d'emplois pour les immigrants sera l'une des répercussions à long terme sur la collectivité.

Le Programme du multiculturalisme a aussi soutenu diverses initiatives communautaires visant à favoriser une meilleure compréhension interculturelle, à cerner les nouveaux enjeux relatifs à la compréhension mutuelle des collectivités, et à accentuer les efforts pour lutter contre le racisme. Voici quelques exemples de l'appui accordé en 2004-2005 :

- Réseau Éducation-Médias, Initiation aux médias - diversité et éducation : Conception d'outils en français et en anglais pour étudier, dans les écoles élémentaires et secondaires, la représentation des groupes minoritaires dans les médias. Le Réseau a aussi offert dans 550 arrondissements scolaires du Canada des ateliers de perfectionnement professionnel mettant à profit des ressources pédagogiques, et il a fait la promotion de ses nouveaux outils par l'entremise de son vaste réseau.
- Thinkstock, *Mother Tongue: the Other Side of the History* : Série documentaire présentant diverses communautés ethnoculturelles du Canada selon une perspective féminine. La série relate les expériences de femmes qui ont tenté de vaincre le racisme, les difficultés économiques et l'inégalité. Des outils pédagogiques, tels qu'un site Web interactif et des ressources pédagogiques, ont été élaborés.
- Association canadienne pour les Nations Unies : Le projet Intégration et appartenance a sensibilisé les dirigeants communautaires et les jeunes de cinq villes du Canada aux minorités visibles et religieuses du pays dans le but de raffermir la cohésion sociale dans les collectivités et de favoriser la compréhension interculturelle. Ce projet a

permis aux collectivités d'identifier leurs propres leaders, de se donner des moyens d'expression et de faire des jeunes des partenaires à part entière dans l'animation sociale et la prise de décisions.

Journée canadienne du multiculturalisme et émission *Ideas* de la CBC

Le ministère du Patrimoine canadien a facilité la création d'un partenariat entre l'**Université de la Colombie-Britannique, la *Laurier Institution* et *CBC Radio 1*** afin de présenter chaque année un exposé relatif au multiculturalisme, dans le cadre de l'émission ***Ideas*** de CBC Radio 1, et de le diffuser à l'occasion de la **Journée canadienne du multiculturalisme** (27 juin). Lors du deuxième exposé annuel de l'université de la Colombie-Britannique sur le multiculturalisme, l'auteur Roy Miki a abordé la question des mesures de réparation pour l'internement des Canadiens d'origine japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale. Un auditoire national a entendu cet exposé dans le cadre de la série qui traite de thèmes courants liés au multiculturalisme dans le contexte canadien et international.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Citoyenneté active et participation communautaire

Promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada

Dépenses : 326,2 M\$

Principal résultat prévu 9 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons comprennent et valorisent leur citoyenneté	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> :</p> <p>Le ministère du Patrimoine canadien examinera le Programme des études canadiennes afin de maximiser l'accessibilité du matériel d'apprentissage qui permet de mieux connaître et comprendre le Canada et sa population.</p>	Atteint	Examen du Programme des études canadiennes	AP 4
<p>Continuer d'assurer un leadership coordonné en ce qui a trait à la vaste gamme des questions touchant les droits de la personne.</p> <p>Renouvellement du Programme des droits de la personne en 2004-2005.</p> <p>Le Programme de contestations judiciaires continuera de financer des groupes défavorisés et des groupes linguistiques pour des causes types nationales qui apportent des éclaircissements sur les droits relatifs à l'égalité et à la langue garantis par la Constitution.</p>	<p>Continu</p> <p>Atteint</p> <p>Continu</p>	<p>Programme des droits de la personne</p> <p>Programme des droits de la personne</p> <p>Programme de contestations judiciaires</p>	AP 7

Principal résultat prévu 10 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à la vie communautaire et à la vie en société	État d'avancement	Nom du programme/initiative	Numéro de l'activité de programme
<p>Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005</i> :</p> <p>Le Ministère cherchera à cerner et à éliminer les obstacles systémiques à la participation auxquels font face les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales, et il les aidera à accroître leurs capacités.</p>	Atteint/Continu	Programme du multiculturalisme	AP 5
<p>On créera avec des ministères fédéraux des partenariats en vue de mettre au point des outils et des initiatives visant à appuyer les fonctionnaires qui veillent à la promotion et au respect du multiculturalisme dans les programmes, les politiques et la prestation de services.</p>	Atteint/Continu	Programme du multiculturalisme	AP 5
<p>Évaluation à moyen terme de l'Initiative canadienne sur le bénévolat</p>	En cours	Initiative canadienne sur le bénévolat	AP 7
<p>Renouveler les programmes destinés aux Autochtones, par le biais desquels le Ministère distribue plus de 65 millions de dollars chaque année, pour répondre aux besoins et aux préoccupations de la population autochtone du Canada et lui permettre d'avoir des occasions de participer pleinement à la vie communautaire canadienne.</p>	En cours	Programmes des Autochtones	AP 7

<p>Plan d'action pour les langues officielles – Le Ministère recevra 209 millions de dollars sur cinq ans pour l'enseignement dans la langue de la minorité.</p> <p>Dès 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien créera des partenariats avec les provinces et les territoires en vue de réaliser des progrès comparables à ceux enregistrés depuis 1986. Le Ministère renouvellera également sa collaboration tant avec les provinces et les territoires qu'avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour que ces dernières puissent profiter d'une meilleure qualité de vie communautaire et avoir accès à des services dans leur langue.</p>	En cours	Plan d'action pour les langues officielles	AP 5/6
<p>Le Rassemblement national sur l'expression artistique autochtone a donné lieu à la formulation de recommandations pour orienter l'élaboration d'un plan d'action en vue de créer un cadre stratégique quinquennal sur l'expression artistique autochtone. Ce nouveau cadre englobera toutes les formes d'expression artistique des Autochtones du Canada, avec une attention particulière aux points de vue des aînés et des jeunes.</p>	Engagement antérieur/ En cours		AP 3
<p>Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone.</p>	En cours	Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone	AP 3

Description détaillée du rendement

Objectif stratégique 4 : Citoyenneté active et participation communautaire

L'objectif stratégique Citoyenneté active et participation communautaire cherche à promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et à favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada. Il est essentiel de créer un sentiment d'appartenance et d'engagement chez tous les citoyens et citoyennes pour accroître la cohésion sociale au Canada.

Principal résultat prévu 9 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons comprennent et valorisent leur citoyenneté

Pour rejoindre le plus de Canadiens et de Canadiennes possibles, le Ministère a mis en place des initiatives largement axées sur la sensibilisation, la compréhension, la fierté et la célébration dans le but d'atteindre le plus de Canadiens et de Canadiennes possibles. Il a également eu recours à des programmes ciblés pour répondre aux besoins de certains groupes, par exemple les jeunes, en vue de susciter de façon stratégique la participation de la prochaine génération de citoyens actifs.

Les jeunes et l'exercice du droit de vote

Pendant l'exercice 2004-2005, le **Programme des études canadiennes** a accordé une aide financière à « **Vote étudiant 2004** », un organisme non partisan et éducatif dont le mandat est d'encourager les jeunes n'ayant pas encore l'âge de voter à être des citoyens actifs et à exercer leur droit de vote le moment venu. « Vote étudiant » a permis à des élèves des niveaux primaire et secondaire de tenir une élection fictive en même temps que l'élection fédérale de 2004. Près de 265 000 élèves de 1 168 écoles de chaque province et territoire ont voté; de tous les enseignants interrogés, 99 % aimeraient revivre un jour l'expérience. Selon les sondages réalisés à la suite de l'élection, les étudiants qui ont participé au projet ont appris à mieux connaître la politique et se sont intéressés davantage aux questions d'actualité qui revêtent une importance particulière pour la population canadienne.

L'examen du **Programme des études canadiennes** a pris fin au début du printemps de 2005. En conséquence, les objectifs du Programme ont été définis de façon plus précise et mettent maintenant davantage l'accent sur la conception d'activités et de documents éducatifs à l'intention des jeunes Canadiens et Canadiennes. Cette nouvelle orientation stratégique permettra aux jeunes Canadiens et Canadiennes, l'un des groupes prioritaires pour le Ministère, d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension du Canada.

Droits de la personne

Le Ministère cherche à faire mieux connaître les droits de la personne au sein de la population canadienne. En collaboration avec Justice Canada et Affaires étrangères Canada, il assure un leadership coordonné en ce qui a trait à une vaste gamme de questions touchant les droits de la personne. En 2004-2005, une évaluation du **Programme des droits de la personne** a révélé que ce dernier cadrait parfaitement avec le mandat du Ministère, qu'il appuyait son objectif stratégique voulant que les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société inclusive et qu'il veillait à ce que le respect des droits de la personne ne soit pas simplement une question législative, mais une partie intégrante de la culture et du patrimoine du Canada.

En 2004-2005, le **Programme des droits de la personne** a aussi présenté cinq rapports aux Nations Unies sur la mise en œuvre par le Canada d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, éliminant ainsi un arriéré de longue date. Les nouveaux rapports ont par ailleurs été présentés dans des délais beaucoup plus courts. Le Programme a continué de s'intéresser à la mise en œuvre des droits de la personne aux échelons fédéral et provincial. Ainsi, ses responsables ont présidé des réunions du Comité permanent fédéral-provincial de fonctionnaires chargés des droits de la personne, des réunions interministérielles sur le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que des réunions sur d'autres questions liées aux droits de la personne.

(http://pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/index_f.cfm)

Le Programme a distribué plus de 86 888 documents traitant des droits de la personne et a accru l'information accessible en ligne. (http://pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/index_f.cfm)

Le **Programme de contestations judiciaires** a été renouvelé pour une période de cinq ans et va continuer de renvoyer aux tribunaux des questions relatives aux droits de la personne pour qu'ils clarifient les droits linguistiques et les droits des minorités.

<p><u>Principal résultat prévu 10 : Les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons participent à la vie communautaire et à la vie en société</u></p>
--

La participation à la vie de la société canadienne – par l'entremise des processus démocratiques et de la vie communautaire – est une responsabilité primordiale de chaque citoyen et citoyenne. Pour que le modèle de multiculturalisme et de la dualité linguistique du Canada porte fruit, cette participation doit être large et ouverte de sorte qu'elle permette aux Canadiens et aux Canadiennes de tous les horizons de sentir qu'ils peuvent se faire entendre et que leur contribution a du poids dans le développement de la société canadienne. Le Ministère cible des groupes qui ne jouissent pas des mêmes conditions que les autres, comme les femmes autochtones, les jeunes et les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il cherche à accroître les occasions qui leur sont offertes de prendre part à la vie en société, ainsi que les moyens dont ils disposent pour le

faire. Il s'efforce de promouvoir la compréhension de nos différences et de nos traits communs et la capacité de les apprécier en recourant à diverses approches : l'aide au bénévolat, les projets de lutte contre le racisme, les programmes destinés aux Autochtones et les célébrations régionales à l'occasion de la fête du Canada.

Initiative canadienne sur le bénévolat

Annoncée en décembre 2001, l'**Initiative canadienne sur le bénévolat** vise à améliorer la capacité des organismes de tirer le meilleur parti de la contribution des bénévoles, à encourager les Canadiens et les Canadiennes à se joindre aux organismes bénévoles et à enrichir l'expérience des bénévoles. En 2004-2005, le Ministère a effectué une évaluation de cette initiative à mi-parcours. Les constatations préliminaires issues de cette évaluation laissent croire que la manière de procéder pour exécuter l'Initiative est valable et efficace. Compte tenu des activités et des travaux de recherche réalisés à ce jour, il semble que l'Initiative canadienne sur le bénévolat soit en voie d'atteindre ses objectifs à long terme puisqu'elle met à profit les enseignements tirés jusqu'à présent.

Programmes des Autochtones

Le ministère du Patrimoine canadien a récemment procédé à la restructuration de ses programmes destinés aux Autochtones selon un cadre stratégique consolidé. Les **Programmes des Autochtones** favoriseront une meilleure administration et permettront d'accroître la surveillance stratégique et d'améliorer la reddition de comptes.

La consolidation s'est inspirée d'un examen exhaustif de deux ans fondé sur un large éventail d'information, y compris les résultats d'une vérification et d'une évaluation des programmes, des travaux de recherche ciblés, une analyse documentaire et quatre consultations auprès de la population autochtone.

Une stratégie de mise en œuvre de trois ans (2005-2008) est en cours.

Les centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones – Comités consultatifs de jeunes Autochtones

Dans les villes de l'Ouest canadien, où les populations de jeunes Autochtones en milieu urbain sont importantes et les problèmes complexes, le programme des Centres urbains est administré par le Ministère avec l'appui des comités consultatifs de jeunes Autochtones locaux (huit membres à Prince Albert, dix à Saskatoon, dix à Regina, dix à Winnipeg et huit au sein du Comité consultatif des jeunes Autochtones du Ralliement national des Métis). Ces comités, formés de jeunes issus des Premières nations et des Métis, établissent les priorités en matière de financement, examinent les demandes et formulent des recommandations quant aux projets proposés. Ces jeunes connaissent les difficultés que vivent leurs pairs et leur communauté; ils sont d'ailleurs nombreux à faire preuve de leadership auprès des autres jeunes et à mettre à profit les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre de leur collaboration avec le Ministère pour résoudre les difficultés auxquelles font face leur communauté.

Services à l'intention des jeunes Autochtones : Un lieu de rassemblement à Regina

L'organisme *Regina Treaty/Status Indian Services* offre de nombreux services et programmes importants aux Premières nations et aux autres peuples autochtones de Regina, à un endroit qu'on appelle *The Gathering Place*.

Grâce à une aide financière versée dans le cadre de l'initiative des **Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones**, *The Gathering Place* offre un grand nombre de services et de programmes aux jeunes Autochtones, quel que soit leur statut. Ces programmes, dont certains ont un aspect éducatif et permettent aux jeunes Autochtones des centres urbains d'obtenir un diplôme d'études secondaires dans un milieu pertinent sur le plan culturel, s'adressent aux jeunes à risque, aux prises avec des situations telles que des démêlés avec la justice, l'itinérance, la violence familiale, la vie dans la rue et d'autres problèmes difficiles à surmonter. Ce projet dispose d'une capacité permanente de 35 à 40 sièges pour les jeunes. Cependant, étant donné que cette clientèle est composée de jeunes à risque qui cherchent à poursuivre leurs études, le roulement fait que pas moins de 150 jeunes peuvent s'inscrire et participer aux programmes. De 10 à 15 jeunes environ obtiennent l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires chaque année.

L'organisme *Regina Treaty/Status Indian Services* a une incidence sur un nombre encore plus grand de jeunes Autochtones de Regina, et ce, en dehors des programmes d'enseignement. Par exemple, le projet intitulé *Neighbourhood Recreation* accueille en moyenne de 20 à 30 jeunes par jour, de cinq à six jours par semaine, soit au total des centaines ou des milliers de participants par année. Cet organisme offre aussi un programme de formation de sauveteurs destiné aux Autochtones. Grâce à ce programme, six à huit jeunes obtiennent chaque année leur diplôme de sauveteur. Ces diplômés servent de modèles et aident à créer un environnement amical pour un grand nombre de jeunes Autochtones qui fréquentent les piscines publiques.

Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone

En 2001, le ministère du Patrimoine canadien s'est engagé à tenir une série de trois rassemblements nationaux : le Rassemblement national sur l'expression artistique autochtone (2002), le Rassemblement national sur les cultures et le tourisme autochtones (2003) et le Rassemblement national sur le savoir autochtone (2005). Ces rassemblements favorisent l'élaboration et l'amélioration des politiques, des programmes et des services qui répondent aux besoins des Autochtones. La planification du dernier volet de la série des rassemblements nationaux a eu lieu en 2004-2005. Le Rassemblement national sur le savoir autochtone procurera une tribune aux organismes du portefeuille du Patrimoine canadien, à d'autres ministères et aux communautés autochtones pour discuter d'un cadre de travail visant à reconnaître, à respecter et à mettre en valeur le savoir et l'expression artistique autochtones, la propriété intellectuelle et la propriété culturelle, ainsi que les langues et les cultures.

Le Rassemblement national sur l'expression artistique autochtone a conduit à la mise en place de plusieurs initiatives. Par exemple, le **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition** de Patrimoine canadien, verse maintenant une aide financière plus importante aux éditeurs qui embauchent des stagiaires autochtones. *L'Aboriginal Book Publishers of Canada* a vu le jour, regroupant des éditeurs des nations métisses et des Premières nations de partout au Canada. Pendant le Rassemblement, on a fondé la *National*

Aboriginal Music Industry Association, et des séances de consultation nationales auprès de cinéastes autochtones, y compris des tables rondes à Toronto et à Vancouver, ont eu lieu pour examiner la question du contenu canadien dans les productions cinématographiques et télévisuelles.

Culture autochtone

La productrice autochtone Carol Geddes s'est vu confier la rédaction d'un rapport sur la situation des productions autochtones au Canada, traitant des divers enjeux qui influent sur leur viabilité économique et culturelle. Le 27 juin 2003, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé le lancement de l'**Initiative Déclic**, partenariat regroupant le Ministère, Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada et l'Office national du film canadien. L'objectif de cette initiative de trois ans est d'accélérer l'inclusion des cinéastes d'origine autochtone et de culture différente dans le paysage audiovisuel canadien. En 2004-2005, l'Initiative Déclic en est à sa deuxième année. Selon les résultats de la première année, 14 cinéastes issus de minorités visibles et de communautés autochtones ont reçu un soutien financier pour créer des émissions de télévision dramatiques et pour participer au Festival de la télévision de Banff. En outre, 24 postes hiérarchiques ont été créés pour les cinéastes des groupes visés, 20 nouveaux projets réalisés par des cinéastes de la relève et des cinéastes à la mi-carrière ont été financés, ainsi que 14 festivals de films célébrant la diversité. Les résultats de la deuxième année devraient être connus en juillet 2005. Après le 31 mars 2006, date d'échéance de la période de financement prévue dans le protocole d'entente conclu entre les partenaires, le Ministère entreprendra une évaluation de cette initiative et se penchera sur les ressources futures.

Développement des communautés de langue officielle

Le programme **Développement des communautés de langue officielle** est l'un des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien.

Ce programme vise à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et à leur permettre de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Grâce à des partenariats et à des ententes avec des organismes communautaires, les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les ministères et les organismes fédéraux, ce programme donne aux communautés de langue officielle en situation minoritaire les moyens d'avoir davantage accès à une éducation de qualité et à différents programmes et services dans leur langue au sein de leurs collectivités. (Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant :

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/dclo_f.cfm)

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, le Ministère a amorcé de nouvelles collaborations avec les provinces et les territoires (53 millions de dollars en deux ans) pour appuyer des stratégies visant à recruter et à conserver les élèves et les enseignants dans les écoles de la minorité, des programmes de mise à niveau des connaissances linguistiques des élèves, le perfectionnement des méthodes pédagogiques, des initiatives de rapprochement entre les écoles francophones et la communauté, ainsi que des stratégies pour améliorer l'accès aux études postsecondaires. Les mesures prises

permettront à long terme d'atteindre une proportion plus grande des clients admissibles et de leur offrir un enseignement de qualité dans leur langue. Il est toutefois trop tôt pour mesurer l'incidence de ces mesures.

En 2004-2005, le Ministère a également poursuivi sa collaboration avec les provinces et les territoires en investissant un montant de 13,3 millions de dollars pour favoriser l'accroissement de l'offre de services dans les deux langues officielles. En vue de préparer le renouvellement de sa collaboration avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Ministère a mené une série de 17 consultations dans l'ensemble du pays auprès de 455 représentants des milieux communautaires et institutionnels. Ces consultations ont mené à l'élaboration d'un modèle de collaboration fondé sur les principes de bonne gouvernance et de participation des citoyens qui prévalent au sein du secteur bénévole.

La préparation de l'Union provinciale – Minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario

La communauté francophone de l'Ontario aborde un tournant décisif de son histoire. En effet, l'Association canadienne-française de l'Ontario et la Direction Entente Canada-communauté Ontario ont reçu un soutien technique et financier qui les aidera à parvenir à un consensus et à commencer en 2005-2006 à mettre sur pied une association militante en intégrant les mandats de ces deux organismes, dont l'objectif est de représenter l'ensemble de la communauté francophone de l'Ontario. De plus, grâce à la coopération du **Programme d'appui aux langues officielles** et du **Programme du multiculturalisme**, les communautés ethnoculturelles et raciales ont elles aussi bénéficié d'une aide technique et financière visant à faciliter la concertation et à amorcer la mise en place d'un organisme-cadre provincial, l'**Union provinciale – Minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario**, qui sera établi en 2005-2006.

Minorités visibles francophones en Alberta

La région de l'Ouest a appuyé l'**intégration des minorités visibles et des nouveaux immigrants francophones** dans la grande communauté francophone. À Brooks, en Alberta, le ministère du Patrimoine canadien a financé un projet communautaire destiné à aider la communauté francophone locale à accroître sa capacité d'intégrer la nouvelle communauté francophone d'immigrants congolais dans la vaste société canadienne.

Multiculturalisme

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme a été publié en 2004-2005 (http://www.pch.gc.ca/progs/multi/plan_action_plan/index_f.cfm). Misant sur le cadre juridique existant et sur les politiques et programmes déjà en place, le Plan d'action propose une approche horizontale qui fait appel à l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Il présente nombre d'engagements nouveaux et d'engagements déjà pris par le gouvernement pour lutter contre le racisme. Il vise à renforcer la cohésion sociale, à

promouvoir les droits de la personne au Canada et à mettre en lumière le rôle de premier plan que joue le gouvernement fédéral dans la lutte contre le racisme et le crime motivé par la haine.

Dans le cadre du **Programme du multiculturalisme**, l'Association du Barreau autochtone a reçu un appui financier pour organiser une conférence intitulée « Haine et racisme : Recherche de solutions ». L'Association a ainsi permis à des personnes et à des organismes de partout au pays de se rencontrer et d'explorer divers moyens de s'attaquer au problème de la haine et de l'éliminer dans notre société. Dans le cadre de la conférence, on a eu recours à un modèle de citoyenneté canadienne et de citoyenneté des Premières nations/Autochtones, qui a permis aux participants d'exprimer différents points de vue et d'envisager diverses façons de vaincre les forces destructrices qui alimentent le racisme et la haine. Au cours des séances, des groupes d'experts ont fait des exposés sur la haine et le racisme et ont traité de leurs causes et de leur relation avec la collectivité. L'Association du Barreau autochtone a travaillé en collaboration avec des membres des communautés autochtone, juive, arabe, indo-canadienne et noire, ainsi qu'avec d'autres groupes ethnoculturels.

L'Association du Barreau autochtone s'est efforcée d'établir une relation de travail durable avec ses partenaires et associés qui ont participé à la production de la conférence. L'organisme continue de sensibiliser et de renseigner le public en cherchant des solutions en vue d'éliminer la haine et le racisme au Canada.

S'attaquer aux barrières systémiques : Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Programme du multiculturalisme s'est employé à réduire les obstacles systémiques à la participation auxquels se heurtent les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales et à aider ces communautés à accroître leurs capacités. Pour beaucoup de personnes, la non-reconnaissance des titres de compétences étrangers constitue un obstacle de taille. Le Programme du multiculturalisme a financé, entre autres, deux initiatives d'envergure dans ce domaine : le *British Columbia Internationally Trained Professionals Network* (réseau des professionnels formés à l'étranger) et la *Policy Roundtable Accessing Professions and Trades* (table ronde sur les politiques pour accéder aux professions et aux métiers). Ces projets aident la création de réseaux pour les professionnels de ces provinces qui ont été formés à l'étranger, établissent des liens entre les réseaux existants et facilitent l'organisation de tables rondes. Les réseaux offrent aux professionnels et aux ouvriers qualifiés le soutien et la formation nécessaires pour pouvoir trouver du travail au Canada. Le réseau des professionnels et la table ronde sur les politiques servent d'intermédiaires entre les professionnels formés à l'étranger et les organismes de réglementation, les institutions et les gouvernements canadiens en vue de trouver des solutions réalistes à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Renforcement des capacités

En outre, le Programme du multiculturalisme a aidé plusieurs communautés à renforcer leurs capacités. Parmi les organismes ayant bénéficié d'une aide financière, mentionnons :

- le Congrès national portugais-canadien, pour la tenue d'une réunion nationale sur les politiques et la planification : L'objet de cette réunion était d'aider la communauté portugaise-canadienne à se faire entendre davantage et de donner à ses membres des moyens d'agir pour conjuguer leurs efforts et faire tomber les obstacles à la participation;
- *United Way/Centraide –Windsor-Essex County*, en Ontario, pour la réalisation du projet intitulé « *Ethno-Racial Community: Board and Civic Participation* » : Le but de ce projet est de donner aux membres des communautés ethnoculturelles et ethnoraciales les moyens d'obtenir des postes de cadre et de décideur au sein d'organismes de services communautaires sans but lucratif;
- la Fédération vietnamienne du Canada, pour le projet « *Community Capacity Building for Moving Forward* » : Ce projet de renforcement des capacités d'envergure nationale vise à répondre aux besoins de la population vietnamienne, qui ne cesse de croître au Canada.

Promotion et respect du multiculturalisme

Des politiques, des programmes et des services du gouvernement fédéral davantage ouverts à la diversité

Dans le cadre du **Programme du multiculturalisme**, des partenariats ont été créés avec plusieurs ministères dans le but de mettre au point des outils et des initiatives pour appuyer le travail des fonctionnaires qui veillent à la promotion et au respect du multiculturalisme dans les programmes, les politiques et la prestation de services. Le **Comité interministériel sur l'éducation et la sensibilisation du public**, qui compte des représentants de plus de dix ministères fédéraux, s'est réuni tout au long de 2004-2005 pour échanger de l'information et formuler des recommandations relativement au financement de projets proposés par divers ministères membres. L'un de ces projets a été réalisé par l'Agence du revenu du Canada, qui a offert de la formation et de l'information sur des questions touchant la diversité à plus de 4 500 employés en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba et a amélioré son **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt**, qui intègre dans la prestation des services des stratégies communautaires axées sur le client.

De meilleures statistiques pour mieux comprendre la composition de la population canadienne

Le Programme du multiculturalisme, en partenariat avec Statistique Canada, a réalisé une étude sur la projection démographique pour le Canada en 2017, année qui marquera le 150^e anniversaire de la Confédération. Cette étude portait principalement sur la population totale, de même que sur les minorités visibles, et touchait des aspects tels que l'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigrant, la confession religieuse et la langue maternelle. En mars 2005, 200 représentants d'environ 35 ministères, organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales ont participé à un forum sur les politiques qui était axé sur cette étude et qui a duré deux jours. Ce forum a permis

d'analyser l'incidence des projections démographiques sur les politiques et les programmes et de discuter de la meilleure façon pour les ministères de se préparer au Canada de demain. Toujours en collaboration avec Statistique Canada, le Programme a préparé une brochure intitulée *Quelques faits sur la diversité au Canada*, dont plus de 13 000 exemplaires ont été distribués à d'autres ministères fédéraux.

OBJECTIF STRATÉGIQUE SPÉCIAL

Vers l'excellence en gestion

Engagements selon le <i>Rapport sur les plans et les priorités, 2004-2005</i>	État d'avancement
<p>Le ministère du Patrimoine canadien met en place des plans visant à remanier la prestation des services au sein du Ministère, en tenant compte des mécanismes de prestation de services, de la segmentation des clients, de leurs besoins et de leurs attentes, tout en maintenant sa capacité d'offrir des services de façon rentable.</p>	Continu
<p>Le Ministère s'efforce d'améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes tout en exerçant une gestion responsable de fonds publics limités. À cette fin, il examinera diverses façons d'assurer ses services, notamment des services en ligne améliorés. Patrimoine canadien réduit la complexité, simplifie les modalités et raccourcit le cycle administratif pour répondre aux besoins des clients et de la population canadienne.</p>	En cours
<p>Le ministère du Patrimoine canadien a mis en œuvre un Plan d'action sur la langue de travail afin de respecter l'esprit et la lettre de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	Atteint
<p>Cadre stratégique des ressources humaines – En mettant l'accent sur la modernisation et sur une culture du savoir, Patrimoine canadien s'est engagé à mettre en œuvre des politiques, programmes et services susceptibles de mieux répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne.</p>	Continu
<p>Le ministère du Patrimoine canadien examine les besoins de financement qui découlent de la structure de ses services internes; ce processus se poursuivra en 2004-2005. L'approche intégrée orientera les choix à faire en matière de répartition des crédits et d'investissements et garantira l'engagement de dépenses judicieuses.</p>	Continu
<p>Grâce au dialogue et à une série de mesures, le ministère du Patrimoine canadien continuera à sensibiliser tous les employés à l'importance de comportements éthiques axés sur les valeurs dans toutes leurs relations interpersonnelles, et au nom de tous les Canadiens et Canadiennes.</p>	Continu
<p>Le ministère du Patrimoine canadien prend des mesures pour renforcer les processus et les systèmes d'information axés sur les résultats afin d'avoir accès à des renseignements pertinents, fiables et opportuns au moment de prendre des décisions.</p>	Continu

Description détaillée du rendement :

Vers l'excellence en gestion

Amélioration des services

Le ministère du Patrimoine canadien a entrepris des travaux importants pour exploiter tout le potentiel en constante évolution des technologies de l'information et des communications afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent entrer en relation les uns avec les autres et avec le monde, et faire connaître la diversité de leur culture. Le Ministère continue de parfaire sa capacité de répondre aux besoins de sa clientèle par la transformation des services grâce à une utilisation créative et efficace d'Internet.

Le Ministère n'a pas cessé de modifier sa prestation de services. Il a mis au point une vision concernant la prestation de services, conforme à l'**Initiative en matière de prestation des services du gouvernement du Canada** et il a établi un cadre pour faire progresser sa stratégie en matière de prestation de services à l'aide d'une analyse de rentabilisation. Les commentaires des clients ont permis de cerner certaines lacunes au sujet des services. Pour combler ces lacunes, le Ministère a mis en œuvre des plans d'amélioration des services pour les programmes et les services ministériels internes et externes. De plus, le Ministère a fixé des normes de service pour les services et les programmes exécutés dans les régions, ainsi que pour les services payants.

Le Ministère a amorcé des travaux de planification et d'analyse pour mettre au point une solution axée sur les activités, qui permettra de présenter et de traiter en ligne des demandes relatives à des subventions et à des contributions et des programmes similaires. Cette initiative qui s'étend à l'ensemble du Ministère vise à améliorer les services offerts aux clients de Patrimoine canadien en rationalisant les processus administratifs. Elle s'inspire entre autres du projet en ligne du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

En réponse au programme du gouvernement fédéral **Renforcer la gestion du secteur public**, le ministère du Patrimoine canadien a continué d'utiliser le **Cadre de responsabilisation de gestion** pour améliorer sa gestion globale. En 2004-2005, certaines améliorations ont été apportées aux structures et aux processus de gestion du Ministère, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la gestion du rendement.

En outre, dans le cadre du renouvellement continu de sa fonction ministérielle de planification et d'établissement de rapports, Patrimoine canadien a présenté de nouveaux mécanismes de gestion en 2004-2005, comme le Processus intégré d'examen semestriel, qui est utilisé pour évaluer et soulever les données sur les finances, le rendement et la responsabilisation et, en fin de compte, appuyer le processus décisionnel de façon plus globale.

Gestion des ressources humaines, rendement et responsabilisation accrue

En 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien a entrepris sa troisième année de plans intégrés d'activités et de ressources humaines. Les ententes de rendement des hauts fonctionnaires de la catégorie EX découlent de la planification des activités à tous les niveaux de gestion et d'une responsabilisation claire en ce qui concerne la gestion des ressources humaines relatives à un effectif représentatif et à une culture d'apprentissage solide. Le Ministère a mis au point des tableaux de bord et des indicateurs de rendement pour mesurer les progrès accomplis, par exemple un indice de la culture d'apprentissage, un indice de la culture d'entreprise en matière de santé et un indice de la perception de l'équité. L'évolution de la situation est également suivie dans le rapport annuel de l'ombudsman du Ministère.

Les taux de représentation du Ministère correspondent à la disponibilité dans la population active ou la dépassent en ce qui concerne les quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi, aux niveaux des hauts fonctionnaires de la catégorie EX et des hauts fonctionnaires qui ne font pas partie de la catégorie EX. Comme des changements démographiques sont à prévoir au sein de la main-d'œuvre, Patrimoine canadien a fixé le niveau de représentation des minorités visibles à 10 % d'ici le 31 mars 2006. Un nouveau Comité consultatif supérieur sur l'équité en matière d'emploi et la diversité, présidé par la sous-ministre déléguée, établit pour le Ministère l'orientation stratégique concernant l'équité en matière d'emploi et la diversité. L'engagement de Patrimoine canadien à l'égard d'un milieu de travail inclusif obtient également l'appui de six groupes d'employés (minorités visibles, Autochtones, personnes handicapées, jeunes, femmes, gais, lesbiennes, personnes bisexuelles et transgenres).

En matière de langues officielles, le Ministère a mis en application les nouvelles directives portant sur le recours à la dotation impérative et a choisi le niveau CBC comme profil linguistique type concernant les postes de la catégorie EX et de superviseurs. Depuis mai 2005, l'ensemble des hauts fonctionnaires de la catégorie EX du ministère du Patrimoine canadien satisfont aux exigences de bilinguisme liées à leur poste.

Diverses enquêtes annuelles menées auprès des employés permettent de vérifier dans quelle mesure la direction respecte les valeurs du personnel. Des séances de suivi et le dialogue entre les gestionnaires et les employés ont aidé à cerner certains problèmes et à préparer des plans d'action pour se pencher sur les questions soulevées. Ces plans d'action font partie des plans des ressources humaines du Ministère et feront l'objet d'un suivi.

Le Ministère a amorcé des travaux sur une nouvelle Stratégie de bien-être en milieu de travail et un plan d'action. Cette stratégie sera intégrée aux efforts des services des ressources humaines, des services de la gestion immobilière et de la sécurité afin d'atteindre des objectifs communs en matière de santé pour ce qui est de l'organisme, du cadre physique et de l'effectif.

Au cours de l'année, Patrimoine canadien s'est particulièrement concentré sur l'amélioration de la capacité régionale en ce qui concerne les programmes de sécurité et les programmes de sécurité et de santé au travail. Le Ministère a aussi pris d'autres mesures

pour accroître la sécurité et la protection du personnel, notamment le contrôle de l'accès au milieu de travail, l'analyse de la qualité de l'air, des mesures d'adaptation et des consignes et mesures de sécurité individuelles.

Le Ministère a mis sur pied un Secrétariat de la modernisation pour coordonner toutes les activités relatives à l'application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* en vue d'assurer une transition réussie vers les nouveaux régimes de relations de travail et de dotation. Les systèmes de consultation employés-employeur et de gestion informelle des conflits sont en place. L'ombudsman et l'agent supérieur d'intégrité ont été désignés agents principaux responsables du Système de gestion informelle des conflits.

Prix d'excellence de la fonction publique en gestion des ressources humaines

En mai 2005, les observations ci-dessous faisaient partie d'une évaluation de la gestion des ressources humaines à Patrimoine canadien faite par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique :

« Le ministère du Patrimoine canadien devrait être félicité pour son leadership et son esprit d'innovation en gestion des ressources humaines pour plusieurs raisons :

- *il a intégré la planification des ressources humaines et la planification des activités;*
- *il a conçu des tableaux de bord d'information pour appuyer la mesure du rendement;*
- *il a fait beaucoup de progrès pour ce qui est du recrutement dans toutes les catégories désignées aux fins de l'EE, notamment les EX et les groupes de relève des EX;*
- *la formation en langues officielles y est solide et de qualité et il respecte les exigences en matière de bilinguisme;*
- *il fournit de l'aide au Conseil national des minorités visibles et a accepté d'être le ministère d'accueil du secrétariat du Conseil ».*

Une équipe de gestion des ressources humaines et du milieu de travail a reçu le **Prix d'excellence de la fonction publique en gestion 2005** pour avoir conçu les tableaux de bord des ressources humaines.

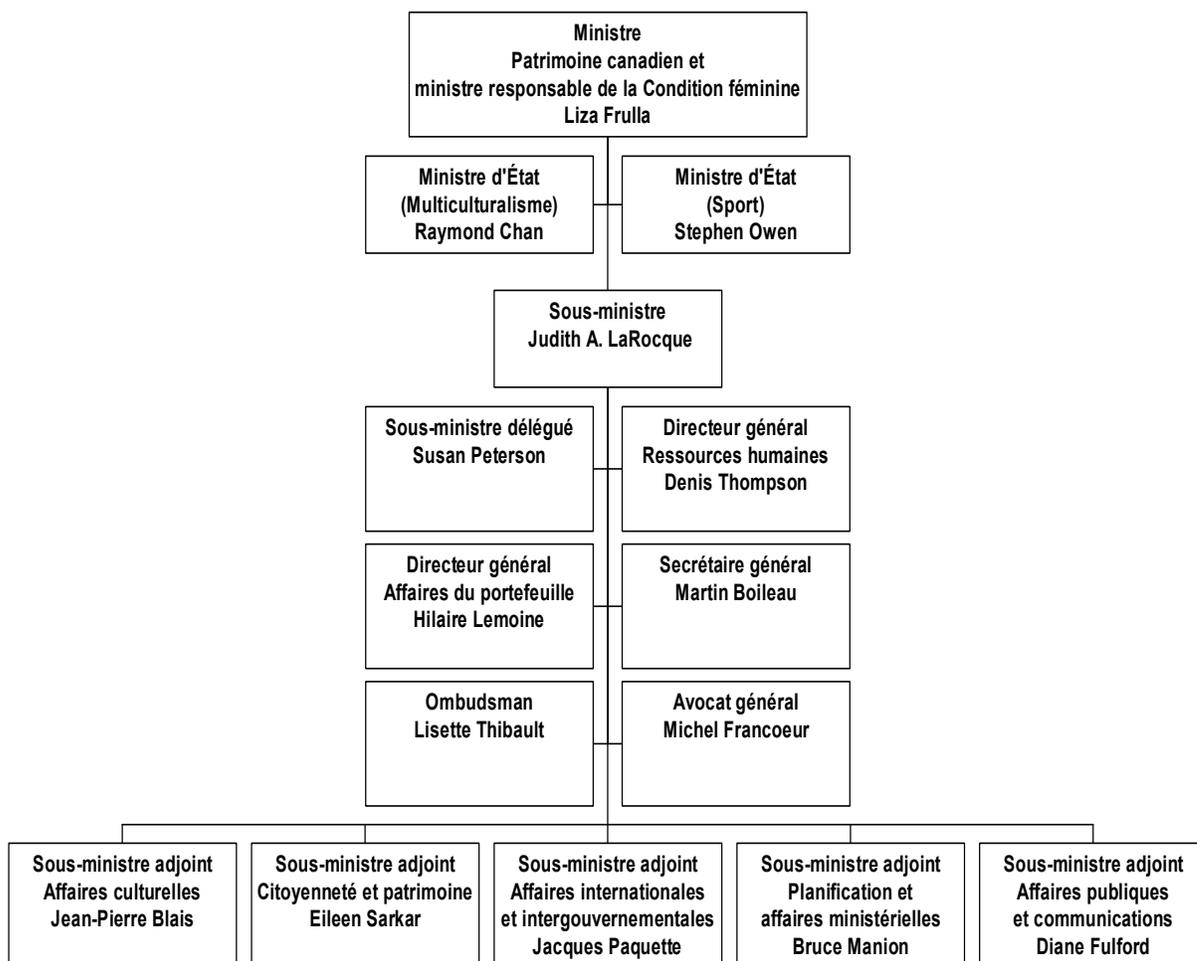
Stratégie de mesure du rendement

Au cours de 2004-2005, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle architecture des activités de programmes, plusieurs indicateurs de rendement ont été élaborés pour chaque activité et sous-activité de programme. Ces indicateurs, comme ceux qui sont déjà en place pour les programmes, seront améliorés, et une stratégie de mesure du rendement, axée sur les principaux indicateurs de rendement, sera établie, appliquée et évaluée.

SECTION III

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Organigramme du ministère du Patrimoine canadien



Structure de responsabilisation du ministère du Patrimoine canadien

- Ministre : L'honorable Liza Frulla est ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine.
- Ministres d'État : L'honorable Raymond Chan est ministre d'État (Multiculturalisme) et l'honorable Stephen Owen est ministre d'État (Sport).
- Sous-ministre : Judith A. LaRocque relève de la Ministre et a une sous-ministre déléguée, Susan Peterson, et cinq sous-ministres adjoints sous sa responsabilité.
- Sous-ministres adjoints : Le sous-ministre adjoint des Affaires culturelles partage la responsabilité du secteur d'activité du Développement culturel et du Patrimoine (435,8 millions de dollars/618 ETP*) avec le sous-ministre adjoint de Citoyenneté et Patrimoine. Le sous-ministre adjoint de Citoyenneté et Patrimoine partage aussi la responsabilité du secteur d'activité de l'Identité canadienne (696,6 millions de dollars/573 ETP) avec les sous-ministres adjoints des Affaires internationales et intergouvernementales et des Affaires publiques et des communications. Le sous-ministre adjoint de la Planification et des affaires ministérielles est responsable du secteur d'activité de la Gestion ministérielle (134,4 millions de dollars/1 012 ETP), au même titre que d'autres membres de la haute direction relevant de la sous-ministre.

(* ETP : Équivalents temps plein)

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars)	2004-2005					
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secteurs d'activités						
Développement culturel et patrimoine	473,4	444,9	464,0	502,4	441,4	440,1
Identité canadienne	546,4	571,5	567,0	742,5	698,2	696,6
Gestion intégrée	103,1	106,4	100,8	100,7	136,2	131,4
Total	1 122,9	1 122,8	1 131,8	1 345,6	1 275,8	1 268,1
Moins : recettes non disponibles	69,8	70,3	58,0	58,0	71,5	71,5
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	23,4	25,8	24,6	24,6	27,5	27,5
Coût net pour le Ministère	1 076,5	1 078,3	1 098,4	1 312,2	1 231,8	1 224,1
Équivalents temps plein	2 100	2 087	1 902	1 943	2 203	2 203

* Les services reçus à titre gracieux comprennent habituellement les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la part des primes d'assurance des employés payée par l'employeur, les dépenses assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sauf les fonds renouvelables), l'indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada et les services reçus de Justice Canada (voir le tableau 4).

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités

(en millions de dollars)		2004-2005						
Secteurs d'activités	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	Total
	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contri- butions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investis- sements et avances	
Développement culturel et patrimoine								
Budget principal	103,7	--	360,3	464,0	4,7	459,3	0,01	459,3
<i>Dépenses prévues</i>	<i>103,7</i>	--	<i>398,7</i>	<i>502,4</i>	<i>4,7</i>	<i>497,7</i>	<i>0,01</i>	<i>497,7</i>
Total des autorisations	73,6	--	367,8	441,4	5,2	436,2	0,01	436,2
Dépenses réelles	72,7	--	367,4	440,1	4,3	435,8	0,00	435,8
Identité canadienne								
Budget principal	62,5	--	504,5	567,0	--	567,0	--	567,0
<i>Dépenses prévues</i>	<i>70,2</i>	--	<i>672,3</i>	<i>742,5</i>	--	<i>742,5</i>	--	<i>742,5</i>
Total des autorisations	68,7	--	629,5	698,2	--	698,2	--	698,2
Dépenses réelles	68,0	--	628,6	696,6	--	696,6	--	696,6
Gestion intégrée								
Budget principal	98,8	--	2,0	100,8	--	100,8	--	100,8
<i>Dépenses prévues</i>	<i>98,7</i>	--	<i>2,0</i>	<i>100,7</i>	--	<i>100,7</i>	--	<i>100,7</i>
Total des autorisations	134,2	--	2,0	136,2	--	136,2	--	136,2
Dépenses réelles	129,4	--	2,0	131,4	--	131,4	--	131,4
Total du Ministère - budgétaire								
Budget principal	265,0	--	866,8	1 131,8	4,7	1 127,1	0,01	1 127,1
<i>Dépenses prévues</i>	<i>272,6</i>	--	<i>1 073,0</i>	<i>1 345,6</i>	<i>4,7</i>	<i>1 340,9</i>	<i>0,01</i>	<i>1 340,9</i>
Total des autorisations	276,5	--	999,3	1 275,8	5,2	1 270,6	0,01	1 270,6
Dépenses réelles	270,1	--	998,0	1 268,1	4,3	1 263,8	0,00	1 263,8

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en millions de dollars)	2004-2005			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des Autorisations	Dépenses réelles
Poste voté ou législatif				
1 Dépenses de fonctionnement	233,3	240,9	246,1	240,6
5 Subventions et contributions	866,0	1 072,2	998,4	997,1
(L) Traitement des lieutenants-gouverneurs	1,0	1,0	1,0	1,0
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des Lieutenants-gouverneurs</i>	0,6	0,6	0,7	0,7
(L) Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	0,2	0,2	0,2	0,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	25,9	25,9	24,1	24,1
(L) Ministre du Patrimoine canadien - traitement et allocation pour automobile	0,07	0,07	0,07	0,07
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'Etat	--	--	--	--
(L) Redressement des comptes du Canada en vertu de l'article 64(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	--	--	--	--
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	--	--	--	--
Total	1 127,1	1 340,9	1 270,6	1 263,8
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,00
Total du Ministère	1 127,1	1 340,9	1 270,6	1 263,8

Tableau 4 : Coût net pour le Ministère

(en millions de dollars)	2004-2005
Dépenses réelles	1 268,1
<i>Plus : services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada	14,7
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (hors les fonds renouvelables)	10,9
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,02
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,9
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	71,5
Coût net pour le Ministère en 2004-2005	1 224,1

Tableau 5 : Passif éventuel

(en millions de dollars)		
Passif éventuel	31 mars 2004	31 mars 2005
<i>Garanties</i>		
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	0,0	0,0
Réclamations et poursuites en instance ou imminentes	15,8	15,7
Total	15,8	15,7

Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	2004-2005					
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secteurs d'activités						
Développement culturel et patrimoine						
<i>Autorisations en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	--	--	0,01	0,01	0,01	--
Total du Ministère	--	--	0,01	0,01	0,01	--

Tableau 7 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	2004-2005					
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Par secteurs d'activités						
Recettes disponibles						
Développement culturel et patrimoine	3,6	3,6	4,7	4,7	5,2	4,3
Total des recettes disponibles	3,6	3,6	4,7	4,7	5,2	4,3
Recettes non disponibles						
Identité canadienne						
Accords fédéraux-provinciaux sur les loteries	57,7	59,3	58,0	58,0	60,5	60,5
Gestion intégrée						
Autres recettes	12,1	11,0	--	--	11,0	11,0
Total des recettes non disponibles	69,8	70,3	58,0	58,0	71,5	71,5
Total des recettes	73,4	73,9	62,7	62,7	76,7	75,8

Tableau 8 : Besoins en ressources par secteurs d'activités et par organisation

(en millions de dollars)	2004-2005			
	Secteurs d'activités			
Organisation	Développement culturel et patrimoine	Identité canadienne	Gestion intégrée	TOTAL
Affaires culturelles				
Budget principal des dépenses	397,8			397,8
Dépenses prévues	436,2			436,2
<i>Autorisations totales</i>	<i>371,8</i>			<i>371,8</i>
Dépenses réelles	371,0			371,0
Citoyenneté et patrimoine				
Budget principal des dépenses	42,5	461,1		503,6
Dépenses prévues	42,5	469,2		511,7
<i>Autorisations totales</i>	<i>45,0</i>	<i>464,9</i>		<i>509,9</i>
Dépenses réelles	45,4	464,3		509,7
Affaires internationales et intergouvernementales				
Budget principal des dépenses	14,7	77,7	7,5	99,9
Dépenses prévues	14,7	239,2	7,4	261,3
<i>Autorisations totales</i>	<i>13,1</i>	<i>195,6</i>	<i>9,4</i>	<i>218,1</i>
Dépenses réelles	13,0	195,2	9,2	217,4
Affaires publiques et communications				
Budget principal des dépenses	4,3	28,2	50,3	82,8
Dépenses prévues	4,3	34,1	50,3	88,7
<i>Autorisations totales</i>	<i>6,3</i>	<i>37,7</i>	<i>56,1</i>	<i>100,1</i>
Dépenses réelles	6,4	37,1	55,9	99,4
Services ministériels				
Budget principal des dépenses			43,0	43,0
Dépenses prévues			43,0	43,0
<i>Autorisations totales</i>			<i>70,7</i>	<i>70,7</i>
Dépenses réelles			66,3	66,3
TOTAL				
Budget principal des dépenses	459,3	567,0	100,8	1 127,1
Dépenses prévues	497,7	742,5	100,7	1 340,9
<i>Autorisations totales</i>	<i>436,2</i>	<i>698,2</i>	<i>136,2</i>	<i>1 270,6</i>
Dépenses réelles	435,8	696,6	131,4	1 263,8

Tableau 9 : Concordance entre les objectifs stratégiques et les secteurs d'activités

(en millions de dollars)	Objectifs stratégiques				TOTAL
	Contenu canadien	Participation et engagement dans le domaine culturel	En relation les uns avec les autres	Citoyenneté active et participation communautaire	
Secteurs d'activités					
Développement culturel et patrimoine	271,3	163,0	1,5	-	435,8
Identité canadienne	4,3	271,6	110,1	310,6	696,6
Gestion intégrée	40,4	64,4	11,0	15,6	131,4
TOTAL	316,0	499,0	122,6	326,2	1 263,8

Tableau 10-A-1 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
Frais de traitement	Droit réglementaire	<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	Mars 2004	2 500 \$	2 816 \$	1 897 \$	Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens s'engage à délivrer des certificats dans les 10 semaines suivantes la réception d'une demande complète.	La norme de rendement est respectée dans plus de 90 % des cas.	2005-2006	2 800 \$	2 800 \$
									2006-2007	2 800 \$	2 800 \$
									2007-2008	2 800 \$	2 800 \$
B. Date de la dernière modification : Mars 2004											
C. Autres renseignements : (Néant)											

Tableau 10-A-2 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
Frais de traitement	Droit réglementaire	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1983	* Voir nota * Nota 1*	3 900 \$	377 \$ * Voir nota 5 *	* Voir nota 2*	* Voir nota 3*	* Voir nota 1*	* Voir nota 4*	377 \$
B. Date de la dernière modification : (Néant)											
C. Autres renseignements : (Néant)											

* Nota : Selon un avis juridique couramment admis, si l'imposition des frais correspondant ou la modification la plus récente a eu lieu avant le 31 mars 2004 :

- La norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- La norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas respecter toutes les exigences d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation (LFU)* (p. ex., comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes)

Les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la *LFU* sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

* Nota 1 : Ce chiffre ne peut être fourni car les recettes sont fondées sur les demandes d'information réelles reçues aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

* Nota 2 : Les normes de rendement sont fondées sur la *Loi sur l'accès à l'information*. La *Loi* prévoit des délais précis pour lesquels les réponses aux demandes doivent être fournies.

* Nota 3 : Compte tenu des secteurs externes, 90 % des demandes ont été traitées dans les délais prescrits.

* Nota 4 : Ce chiffre ne peut être fourni car les recettes sont fondées sur les demandes d'information reçues aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

* Nota 5 : Ce chiffre comprend les coûts salariaux et de fonctionnement et d'entretien relatifs à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Tableau 10-B-1 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes

A. Frais externes	Normes de service	Résultat du rendement	Consultation des intervenants
Frais de certification	Délivrance d'un certificat dans un délai de 8 à 10 semaines de la date de réception d'une demande complète.	Délivrance d'un certificat dans un délai de 8 à 10 semaines de la date de réception d'une demande complète.	Aucune consultation officielle engagée jusqu'à présent. Toutefois, les clients ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'amélioration de la période de livraison.
B. Autres renseignements : (Néant)			

Tableau 10-B-2 : Frais d'utilisation en 2004-2005 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels, Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes

A. Frais externes	Normes de service	Résultat du rendement	Consultation des intervenants
Frais de traitement	<p>La norme de service est comprise dans la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (L.R. 1985, ch. A-1) et ses règlements d'application (<i>Règlement sur l'accès à l'information</i>, DORS\83-507).</p> <p>La <i>Loi</i> prévoit des délais précis dans lesquels la réponse aux demandes doit être fournie.</p>	<p>90 % des demandes sont complétées dans les délais prescrits.</p> <p>Les demandes plus complexes nécessitent plus de temps que les demandes simples.</p>	<p>Il n'y a pas eu de consultation. Les frais sont basés sur le règlement prévu dans la loi d'origine de l'AIPRP (<i>Règlement sur l'accès à l'information</i>, DORS\83-507).</p>
<p>B. Autres renseignements : (Néant)</p> <p>Adresse URL de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : http://lois.justice.gc.ca/fr/a-1/index.html</p> <p>Adresse URL du <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/DORS-83-507/index.html</p>			

Tableau 11 : Détails sur les programmes de paiements de transfert (PPT) de plus de 5 millions de dollars

Célébrations, commémorations et apprentissage
Contribution à l'appui de la distribution de services de radiodiffusion
Contributions à l'appui du Fonds canadien de télévision
Développement des communautés de langue officielle
Échanges Canada
Espaces culturels Canada
Fonds des nouveaux médias du Canada
Fonds des partenariats
Fonds du Canada pour les magazines
Katimavik
Mise en valeur des langues officielles
Partenariats communautaires
Présentation des arts Canada
Programme Culture canadienne en ligne
Programme d'accueil
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
Programme d'aide aux athlètes
Programme d'aide aux musées
Programme d'aide aux publications
Programme de contributions de l'Initiative des endroits historiques
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens
Programme de soutien au sport
Programme des nouvelles œuvres musicales
Programme du multiculturalisme
Programme national de formation dans le secteur des arts
Programmes des Autochtones
Programmes des entrepreneurs de la musique

Tous ces programmes de paiements de transfert sont votés, ce qui veut dire que chaque année le Parlement du Canada vote la *Loi de crédits* (ou les *Lois*) pour autoriser les dépenses de sa Majesté pour les ministères et organismes. L'autorisation de ces dépenses est périmée à la fin de l'exercice financier.

Pour obtenir plus d'information sur ces programmes de paiements de transfert, prière de consulter sur le Web les documents d'information détaillés aux adresses suivantes :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

Le texte qui suit explique le contenu du tableau 11.

Explications concernant le tableau 11 (détails sur les programmes de paiements de transfert) (PPT)

La [Politique sur les paiements de transfert](#) indique que les « ministères doivent englober dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère une preuve des résultats obtenus, liée aux engagements en matière de résultats et aux résultats précis prévus dans les *Rapports sur les plans et les priorités* pour chaque programme de paiements de transfert dont la somme excède 5 millions de dollars ».

(http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/TBM_142/ptp_f.asp)

Dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2004-2005* (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp), le Secrétariat du Conseil du Trésor donne aux ministères des lignes directrices précises sur l'établissement de rapports sur les programmes de paiements de transfert.

Les ministères doivent donc rendre compte des résultats des programmes de paiements de transfert, des progrès effectués à ce jour, comparativement aux résultats prévus énoncés dans le Rapport sur les plans et priorités, pour chaque programme de paiements de transfert où le total des paiements de transfert a dépassé 5 millions de dollars pour la période visée.

Le ministère du Patrimoine canadien, comme tous les ministères responsables de l'administration de programmes de paiements de transfert doit remplir un gabarit pour chaque programme de paiements de transfert, y compris les programmes de paiements de transfert législatifs, lorsque les paiements de transfert sont supérieurs à 5 millions de dollars au cours de la période visée.

L'accent est mis sur les résultats obtenus, c'est-à-dire la façon dont le programme de paiements de transfert atteint ses objectifs établis comparativement aux résultats prévus.

Que sont les paiements de transfert ?

Les paiements de transfert sont des paiements effectués en fonction des crédits pour lesquels aucun bien ou service n'est reçu directement. Les trois types principaux de paiements de transfert sont les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert.

Qu'est-ce qu'un programme de paiements de transfert ?

Un **Programme de paiements de transfert** se définit comme une collection de paiements de transfert (soit voté, soit législatif) visant un objectif commun ou un ensemble d'objectifs. Leur but est de promouvoir les objectifs ministériels ou les résultats stratégiques et, comme tels, d'avoir un rapport avec les secteurs d'activité ou les activités de programme du Ministère qui font partie de l'architecture des activités de programmes. Le programme de paiements de transfert tire parti des forces des collectivités et organisations afin d'atteindre des résultats stratégiques gouvernementaux précis.

Ce qu'il faut inclure

Le ministère du Patrimoine canadien a utilisé le gabarit que fournit le SCT dans son *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* pour rendre compte de chacun des programmes de paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars au cours de la période visée, soit 2004-2005.

Comme le Ministère a choisi de rendre compte de ses secteurs d'activité antérieurs et non de l'architecture des activités des programmes, les données sont fournies pour chaque secteur d'activité pertinent.

Voici quelques explications sur les renseignements figurant dans chaque gabarit rempli sur les programmes de paiements de transfert (de plus de 5 millions de dollars au cours de la période visée) qui ont été financés par le ministère du Patrimoine canadien :

(La mention à l'effet que les paiements sont soit législatifs, soit votés, ne figure pas dans chaque gabarit mais au début des quatre sections des gabarits consacrée aux quatre secteurs du Ministère).

1. *Nom du programme de paiements de transfert* : indique le nom du programme sous lequel les modalités ont été approuvées.
2. *Date de mise en œuvre* : indique la date de lancement du programme.
3. *Date de clôture* : indique la date à laquelle le programme prendra fin (c'est-à-dire la date prévue des paiements, et pas nécessairement celle où les modalités doivent être reconduites).
4. *Financement total* : indique le montant total dépensé par le Ministère pour le programme depuis le début (de la date de création à la fin de la période de l'étude). Comme le ministère du Patrimoine canadien a été formé en 1994-1995, le financement total indiqué correspond au fond versé depuis cette date.
5. *Description du Programme de paiements de transfert* : décrit la nature du programme de paiements de transfert (raison de sa création) et fournit des détails sur le type de paiements de transfert en cause.
6. *Objectifs et résultats prévus* : décrivent le but, les résultats prévus et les répercussions du programme de paiements de transfert (devraient correspondre au Rapport sur les plans et priorités).
7. *Résultats obtenus et progrès réalisés* : indiquent les résultats obtenus et les progrès réalisés par rapport aux résultats prévus.
8. *Dépenses réelles 2002-2003* : indiquent le montant réel pour l'exercice.
9. *Dépenses réelles 2003-2004* : indiquent le montant réel pour l'exercice.
10. *Dépenses prévues 2004-2005* : donnent une estimation des dépenses au cours de l'exercice d'après le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005 du ministère du

Patrimoine canadien. Les dépenses prévues réunissent le budget principal des dépenses et le budget fédéral précédent.

11. *Autorisations totales 2004-2005* : indiquent le montant total autorisé par le Parlement au cours de l'exercice visé (budget principal des dépenses, budget supplémentaire des dépenses et Lois d'exécution du budget), ainsi que toute autre autorisation fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor durant l'exercice budgétaire.
12. *Dépenses réelles 2004-2005* : indiquent le montant total dépensé par le Ministère pour le programme de paiement de transfert au cours de l'exercice visé.
13. *Écarts* : indiquent la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles ainsi que le montant réel dépensé. Le ministère du Patrimoine canadien a calculé l'écart en déterminant la différence entre les dépenses prévues (n° 10) et les dépenses réelles (n° 12) (soit le montant du n° 10 moins celui du n° 12)
 - Si le montant réel dépensé (n° 12) est supérieur aux dépenses prévues (n° 10), la différence figure comme un écart négatif et le montant de l'écart est mis entre parenthèses.
 - Si le montant réel dépensé (n° 12) est inférieur aux dépenses prévues (n° 10), la différence figure comme un écart positif, sans aucun signe particulier.
14. *Secteur d'activité* : donne le titre ou le nom du secteur d'activité pertinent du Ministère – SA.
15. *Total des subventions, des contributions, des autres paiements de transfert et total des secteurs d'activité (ou des activités de programmes)* : indique les dépenses totales en dollars pour chaque colonne.
16. *Total du programme de paiements de transfert* : indique le montant total pour chaque colonne.
17. *Commentaires sur les écarts* : expliquent pourquoi un écart s'est produit (entre les dépenses prévues et les dépenses réelles) et montrent, le cas échéant, s'il existe des plans pour faire correspondre les attentes et la capacité.
18. *Importants résultats d'évaluations et adresse électronique de la dernière évaluation* : indiquent l'hyperlien à la dernière évaluation effectuée pour le programme de paiements de transfert ou la date à laquelle on procèdera à la prochaine évaluation si aucune n'a encore été faite.

Tableau 12 : Subventions conditionnelles (Fondations) – Ministère du Patrimoine canadien, 2004-2005

Le ministère du Patrimoine canadien rend compte ici des subventions conditionnelles remises à quatre organisations :

- La Fondation du Sentier transcanadien
- La Fondation nationale des réalisations autochtones
- Fonds de dotation – Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
- Subventions versées à la Société du legs des Jeux de 2010

Le texte qui suit ce tableau explique en détail le contenu du tableau 12.

SECTEUR CITOYENNETÉ ET PATRIMOINE

1) Nom de la Fondation : La Fondation du Sentier transcanadien						
2) Date de mise en œuvre : 12-2003		3) Date de clôture : 3-2010		4) Financement total : 15 M\$		
<p>5) But du financement : Aménager un sentier récréatif qui passe à travers toutes les provinces et territoires et relie des centaines de collectivités. On prévoit que l'aménagement du sentier principal sera terminé à l'automne 2005. Ce sentier, le plus long du monde, s'étendra sur 18 000 km. En 2003-2004, le Conseil du Trésor a approuvé la demande de 15 millions de dollars, provenant de Patrimoine canadien, visant à aider à financer la construction du Sentier transcanadien afin de respecter les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • administrer un programme de subvention destinés à des groupes communautaires participant à des projets d'immobilisations liés à l'aménagement du Sentier et obtenir ainsi des fonds additionnels d'autres sources; • planifier et coordonner l'aménagement du Sentier; • créer des pavillons et la signalisation sur le sentier. 						
6) Objectifs et résultats prévus : Aménager un sentier qui reliera les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays et les aider à découvrir leur environnement et la diversité de leur patrimoine naturel et culturel.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés (compte tenu des résultats globaux du Ministère) : 10 209 km de sentier terminés sur un total de 18 111 (56 %) depuis le début des travaux en 1992; 849 km en 2004-2005, p. ex., le sentier de Judique Flyer (N.-É.); de Fort Qu'Appelle à Echo Lake (Saskatchewan); le sentier de Kissing Bridge (Ont.); 80 nouvelles plaques du sentier; 4 nouveaux pavillons (Ont., C.-B., Sask.); de nouvelles pistes cyclables en Montérégie (Qc).						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10) et 12)
14) Subventions conditionnelles	Néant	15			Néant	
15) Commentaires sur les écarts :						
16) Importants résultats d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : pas disponibles						
17) Site de la Fondation : http://www.tctrail.ca/fr/home.php						

18) Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation :

http://www.tctrail.ca/index.php?section_id=7&lang=fr&text_id=5960&&PHPSESSID=43ef5c3f5a59b5e803a4c492d66a87f0

<http://www.tctrail.ca/docs/2005trailreport-FR.pdf>

1) Nom de la Fondation : Fondation nationale des réalisations autochtones						
2) Date de mise en œuvre : 2003-2004		3) Date de clôture : perpétuelle		4) Financement total : 12 M\$		
5) But du financement : La Fondation nationale des réalisations autochtones a reçu en juin 2003 une subvention de 12 millions de dollars du ministère du Patrimoine canadien. Ces fonds fourniront des bourses, selon le mérite et les besoins, à des étudiants des Premières nations, Indiens non inscrits, Métis et Inuit qui suivent à temps plein ou à temps partiel des programmes d'études postsecondaires d'une durée de deux ans ou plus. Cette dotation augmente les fonds actuels versés par d'autres intervenants (y compris Affaires indiennes et du Nord Canada).						
6) Objectifs et résultats prévus : Les étudiants autochtones poursuivent des études postsecondaires. S'ils disposent des outils nécessaires pour réussir, les jeunes Autochtones éprouveront un plus fort sentiment de satisfaction, ce qui augmentera, par ailleurs, leurs perspectives d'emploi, facilitera leur entrée dans la population active canadienne et établira une assise économique pour les collectivités autochtones.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés (compte tenu des résultats globaux du Ministère) : La Fondation a besoin d'assez de temps avant que l'investissement commence à générer suffisamment de revenus pour financer les bourses. On ne prévoit pas qu'une bourse directement attribuable à cette nouvelle dotation sera accordée avant 2005-2006. Une évaluation n'est pas prévue avant 2007-2008.						
En M\$	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10) et 12)
14) Subventions conditionnelles	Néant	12			Néant	
15) Commentaires sur les écarts :						
16) Importants résultats de l'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : pas disponibles. Une évaluation est prévue en 2007-2008.						
17) Site de la Fondation : http://www.naaf.ca/underconstruction.html						
18) Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation : http://www.naaf.ca/underconstruction.html						

1) Nom de la Fondation :

Fonds de dotation – Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

2) Date de mise en œuvre : 2001-2002

3) Date de clôture : perpétuelle

4) Financement total : 10 M\$

5) But du financement : Accroître la recherche sur les questions liées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, et l'analyse dans ce domaine, et faire en sorte que les chefs de ces collectivités et les fonctionnaires responsables du développement des politiques publiques comprennent mieux les conséquences des politiques linguistiques et soient capables d'en mesurer l'efficacité. Au moyen des recettes que génère ce Fonds, l'Institut accomplira des activités de recherche sur les minorités francophones et anglophones du Canada, c'est-à-dire :

- élaborer un programme de recherche qui maintient un équilibre entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale;
- soutenir les efforts des spécialistes et des équipes de recherche;
- assurer un soutien financier permettant d'embaucher des experts de l'extérieur pour qu'ils mènent des recherches portant sur les buts mentionnés ci-dessus;
- publier des rapports de recherche (et les rendre disponibles sur format électronique);
- créer une base de données électroniques sur les ressources documentaires;
- organiser des conférences et colloques ou y participer;
- faciliter le dialogue entre chercheurs et étudiants;
- accueillir des chercheurs invités.

6) Objectifs et résultats prévus : Des études pertinentes sont effectuées sur l'efficacité et les conséquences des politiques linguistiques de façon à mieux soutenir la croissance et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

7) Résultats obtenus et progrès réalisés (compte tenu des résultats globaux du Ministère) : pas encore disponibles.

a) Projets de recherche :

- Douze études ou projets de recherche ont été menés en collaboration avec d'autres centres de recherche ou organismes communautaires; ces recherches portaient sur divers sujets qui intéressent les collectivités (identité, migration des jeunes, instruction dans la langue de la minorité, développement économique, facteurs de vitalité, etc.). Les études suivantes sont dignes de mention :
 - Études menées pour le compte de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones : *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire – Étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada* (septembre 2004);
 - Étude entreprise pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants : *Le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire francophone* (septembre 2004).

b) Publications et communications :

- Des chercheurs associés à l'Institut ont fait paraître quelque trente publications (articles et livres) en 2004-2005. Cela comprend la parution d'un rapport de recherche intitulé *Résultats pancanadiens des élèves francophones en milieu minoritaire au Programme d'indicateurs de rendement scolaire*, qui a été rédigé à la demande du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (octobre 2004).

c) Participation à des conférences, ateliers ou activités, à titre d'organisateur, de conférencier ou de partenaire :

- Environ 20 exposés dans divers forums;
- Partenariat avec le Réseau des groupes communautaires du Québec et Chaire Concordia-UQAM visant à organiser une conférence de recherche sur les minorités anglophones du Québec en février 2005.

En M\$	8) Dépenses réelles 2002- 2003	9) Dépenses réelles 2003- 2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10) et 12)
14) Subventions conditionnelles	Néant	Néant			Néant	

15) Commentaires sur les écarts :

16) Résultats importants de l'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : pas disponibles

17) Site de la Fondation : <http://www.umoncton.ca/icrml/bienvenue.html>
http://www3.umoncton.ca/UdeM_menu1.cfm?www=http://www.umoncton.ca/icrml/

18) Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation :

Rapport 2003 : http://www.umoncton.ca/icrml/Documents/Rap_ICRML_fr.pdf

Rapport 2004 : pas encore disponible

1) Nom de la Fondation : Subvention à la Société du legs des Jeux de 2010		
2) Date de mise en œuvre : 2004-2005	3) Date de clôture : perpétuelle	4) Financement total : 55 M\$
5) But du financement : La Société du legs des Jeux de 2010 surveille et gère le Fonds de dotation des Jeux de 2010, soit l'un des deux fonds dont elle se charge. La création de la Société faisait partie de l'entente multipartite signée par le Canada et six autres partenaires avant que le Canada obtienne les Jeux d'hiver de 2010. Plus précisément, la Société a pour but de recapitaliser le Fonds de dotation des Jeux de 2010 (110 millions de dollars) et de fournir des fonds de fonctionnement et d'entretien pour les trois principaux sites qui seront construits dans le cadre du Programme d'immobilisations des Jeux de 2010. La Société versera également les fonds nécessaires afin que les athlètes canadiens de haut niveau puissent poursuivre leur développement dans ces sites et ailleurs au Canada.		
6) Objectifs et résultats prévus : La Société du legs des Jeux de 2010 a pour objectif de gagner un revenu de placement au cours de la durée de la Société afin d'accroître l'investissement principal de 110 millions de dollars. Ces fonds serviront à payer les frais de fonctionnement des trois principaux sites de compétition aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 et à assurer la programmation sportive selon les besoins (voir la description ci-dessus). On s'attend à ce que la Société atteigne les résultats prévus d'ici les Jeux d'hiver de 2010 et au cours de ceux-ci. Toutefois la viabilité à long terme de la Société dépendra de trois facteurs : a) la force du marché de fonds d'investissement; b) le montant des coûts de fonctionnement admissibles proposé par les propriétaires des sites; et c) le coût des programmes de haut niveau après les Jeux. Au nombre des résultats prévus de la Société, mentionnons la création d'une entité chargée des legs qui fonctionnera pendant l'existence de la Société, une fois que les Jeux d'hiver de 2010 auront eu lieu.		
7) Résultats obtenus et progrès réalisés :		
Avec la somme de 55 millions de dollars qu'elle a reçue du Canada, la Société du legs des Jeux de 2010, forte des 110 millions de dollars du Fonds de dotation des Jeux de 2010, peut désormais commencer à accumuler des intérêts qui serviront à atteindre les objectifs de l'Entente multipartite. Ces objectifs sont notamment de tirer profit des fonds et de fournir un capital de base à partir duquel sera payée une partie des frais de fonctionnement des trois sites principaux des Jeux d'hiver de 2010, ainsi que de fournir du financement pour les programmes de développement des athlètes de haut niveau aux sites de Vancouver/Whistler et ailleurs au pays. Le Canada a fait inclure, dans l'entente de la Société, plusieurs dispositions juridiques essentielles et les exigences particulières du ministère des Finances en matière d'investissement pour s'assurer que sa contribution de 55 millions de dollars est gérée suivant les critères établis, tout en atteignant les objectifs de l'Entente multipartite.		

En M\$	8) Dépenses réelles 2002- 2003	9) Dépenses réelles 2003- 2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004- 2005	13) Écart entre 10) et 12)
14) Subventions conditionnelles	0	0	45	55	55	(10)
15) Commentaires sur les écarts : L'écart de 10 millions de dollars est dû au flux de trésorerie initial qui avait été prévu à l'origine pour la subvention à la Société du legs des Jeux de 2010 et qui était de 45 millions de dollars en 2004-2005 et d'un montant additionnel de 10 millions de dollars à verser au cours des prochaines années. À la suite de discussions avec le ministère des Finances, un montant total de 55 millions de dollars a été alloué en 2004-2005.						
16) Importants résultats de l'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation : n'a pas été effectuée; la contribution a été versée il y a moins de six mois.						
17) Site de la Fondation : S/O						
18) Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation : S/O						

Explications concernant le tableau 12 (subventions conditionnelles – Fondations)

Le chapitre 7 du Budget 2003 indique les mesures à prendre pour améliorer la transparence et la reddition des comptes des fondations financées au moyen de subventions conditionnelles. Il renferme les exigences obligatoires concernant la reddition de comptes dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et les *Rapports ministériels sur le rendement*. Ces mesures ont été réitérées dans la réponse globale du gouvernement aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général dans le *Rapport de 2005 de la vérificatrice générale du Canada, au chapitre 4 – la reddition de comptes des Fondations*.

Dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp), le Secrétariat du Conseil du Trésor donne des lignes directrices précises à l'intention des ministères au sujet des rapports sur les subventions conditionnelles.

Par conséquent, comme tous les ministères responsables de l'administration des ententes de financement, le ministère du Patrimoine canadien doit incorporer dans son *Rapport ministériel de rendement* les résultats importants qui doivent être atteints par les fondations et situer ces résultats dans le contexte des résultats globaux du Ministère et ce, pour la durée de l'entente de financement.

Qu'est-ce qu'une subvention conditionnelle?

La subvention conditionnelle est un paiement de transfert versé généralement à une organisation à but non lucratif pendant un certain nombre d'années (ou à perpétuité), pour un but particulier, en vertu de conditions stipulées dans un accord de financement. Dans certains cas, cette organisation est appelée une fondation.

Comme elle reçoit des fonds devant être utilisés pendant un certain nombre d'années (ou à perpétuité), les Ministères doivent déposer un rapport lorsque des fonds sont transmis et durant toute la durée de l'accord de financement.

Ce qu'il faut inclure

Pour ses ententes de subventions conditionnelles, le ministère du Patrimoine canadien a rempli un gabarit pour chaque fondation, chaque année, pendant toute la durée de l'accord de financement.

L'information qui suit explique les renseignements qui figurent dans chaque gabarit sur les fondations qui finance le ministère du Patrimoine canadien (tableau 12) :

1. *Nom de la Fondation* : indique le nom officiel de la Fondation.
2. *Date de mise en œuvre* : indique la date à laquelle le premier accord a été signé.
3. *Date de clôture* : indique la date à laquelle le dernier accord se termine, le cas échéant.

4. *Financement total* : indique le montant total versé par le Ministère à la Fondation depuis la date de mise en œuvre.
5. *But du financement* : décrit la nature de la dotation (raison de sa création) gérée par la Fondation.
6. *Objectifs et résultats prévus* : décrivent le but, les résultats prévus et les répercussions du programme.
7. *Résultats obtenus et progrès réalisés* : indiquent les résultats obtenus et les progrès réalisés par rapport aux résultats prévus et situent ces résultats dans le cadre de l'ensemble des résultats atteints par le Ministère.
8. *Dépenses réelles 2002-2003* : indiquent le montant réel pour l'exercice.
9. *Dépenses réelles 2003-2004* : indiquent le montant réel pour l'exercice.
10. *Dépenses prévues 2004-2005* : donnent l'estimation des dépenses au cours de l'exercice visé comme l'indique le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* du Ministère. Les dépenses prévues réunissent le Budget principal des dépenses et les annonces faites dans le Budget fédéral précédent.
11. *Autorisations totales 2004-2005* : indiquent le montant total autorisé au cours de la période visée (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire de dépenses et Lois d'exécution du budget) et toute autre autorisation du Secrétariat du Conseil du Trésor durant l'exercice.
12. *Dépenses réelles 2004-2005* : indiquent le montant réel au cours de la période visée.
13. *Écarts* : indiquent la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Le ministère du Patrimoine canadien a calculé l'écart en déterminant la différence entre les dépenses prévues (n° 10) et les dépenses réelles (n° 12) (n° 10 moins n° 12) :
 - Si le montant réel dépensé (n° 12) est supérieur aux dépenses prévues (n° 10), la différence figure comme un écart négatif et le montant de l'écart est mis entre parenthèses.
 - Si le montant réel des dépenses (n° 12) est inférieur aux dépenses prévues (n° 10), la différence figure comme un écart positif, sans aucun signe particulier.
14. *Subventions conditionnelles* : indiquent le montant total dans chaque colonne, le cas échéant.
15. *Commentaires sur les écarts* : expliquent pourquoi un écart s'est produit (entre les dépenses réelles et les dépenses prévues) et indiquent s'il existe des plans pour faire correspondre les attentes et la capacité, si nécessaire.
16. *Résultats importants d'évaluation et adresse électronique de la dernière évaluation* : indiquent l'hyperlien à la dernière évaluation effectuée pour la

Fondation ou la date à laquelle la prochaine évaluation sera effectuée si aucune n'a encore été faite.

17. *Site de la Fondation* : hyperlien au site Web de la Fondation afin de faciliter l'accès aux renseignements additionnels sur l'organisme et son financement.
18. *Adresse électronique du rapport annuel de la Fondation* : indique l'hyperlien au rapport annuel de la Fondation déposé par le Ministre.

Tableau 13 : Réponse aux comités parlementaires – vérifications et évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
<p>Premier rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé <i>Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne</i></p> <p>Rapport déposé le 4 novembre 2004 97 recommandations Réponse du gouvernement déposée le 4 avril 2005 http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/ri-bpi/pubs/lincoln2005/cont_f.cfm</p> <p>Le Comité a pris en considération les questions relatives au système canadien de radiodiffusion soulevées par le Comité permanent du patrimoine canadien à la deuxième session du 37^e Parlement dans son rapport intitulé « Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion » (http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?SourceId=37522).</p> <p>Le Comité a souscrit aux conclusions du rapport et a demandé au gouvernement une réponse plus détaillée que celle qu'il avait déposée le 6 novembre 2003. Cette réponse a été présentée à la Chambre des communes le 4 avril 2005. Le gouvernement a souligné qu'il s'engageait à maintenir un système canadien de radiodiffusion de calibre international qui doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et Canadiennes et sous leur contrôle et qui doit, d'abord et avant tout, répondre à leurs besoins. Pour faire en sorte que le système canadien de radiodiffusion continue de se développer et qu'il contribue à l'identité culturelle du Canada au cours des prochaines années, le gouvernement concentrera ses efforts dans trois domaines prioritaires : le contenu, la gouvernance et la responsabilisation de même que l'avenir.</p>
<p>Deuxième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé <i>Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur</i></p> <p>Rapport déposé le 4 novembre 2004 9 recommandations Réponse du gouvernement déposée le 24 mars 2005 http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/reform/statement_f.cfm</p> <p>Le Comité a pris en considération les questions relatives à la réforme du droit d'auteur soulevées par le Comité permanent du patrimoine canadien à la troisième session du 37^e Parlement dans son premier rapport intitulé « Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur ».</p>

(<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=0&SourceId=80836&SwitchLanguage=1>).

Le Comité a souscrit aux conclusions du rapport et a demandé une réponse du gouvernement, qui a été déposée à la Chambre des communes le 24 mars 2005. La réponse réaffirme l'engagement du gouvernement à mettre à jour la *Loi sur le droit d'auteur* pour s'assurer que le Canada dispose d'un cadre législatif qui permet à toutes les parties intéressées de relever les défis et d'exploiter les possibilités que présente Internet.

Vérifications internes

Vérification du Programme information et recherche sur le Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_12/index_f.cfm

Vérification du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_11/index_f.cfm

Vérification du Programme d'aide aux musées

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_06/index_f.cfm

Vérification du Programme des biens culturels mobiliers

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_10/index_f.cfm?nav=0

Vérification du Fonds de la musique du Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_07/index_f.cfm

Vérification du Fonds des nouveaux médias du Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_08/index_f.cfm?nav=0

Vérification du Programme Culture canadienne en ligne

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_13/index_f.cfm

Vérification du Fonds canadien de télévision

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_05/index_f.cfm

Vérification des Programmes de contribution pour bénéficiaires uniques – Coalition pour la diversité culturelle

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_09/index_f.cfm

Vérification concernant les accords de coopération Canada-territoires pour les langues autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_16/index_f.cfm?nav=0

Vérification de l'Initiative sur les langues autochtones

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_17/index_f.cfm?nav=0

Vérification du Programme Présentation des arts Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_15/index_f.cfm?nav=0

Vérification du Programme Espaces culturels Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_14/index_f.cfm?nav=0

Vérification de Téléfilm Canada

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2004/2004_18/index_f.cfm

Vérification du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Évaluations

Évaluation sommative du Programme d'aide au développement de l'industrie du livre

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2004/2004_09/index_f.cfm

Évaluation formative des Centres de services bilingues du Manitoba

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Évaluation de Culture canadienne en ligne

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Évaluation du Programme Le Canada en fête!

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_02/index_f.cfm

Évaluation du Programme de promotion des femmes autochtones

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Évaluation du Programme Échanges Canada

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Évaluation sommative du Programme des droits de la personne

(* L'adresse électronique n'est pas disponible pour l'instant)

Tableau 14 : Stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien

Stratégie de développement durable
<p>Depuis 1997, tous les ministères et certains organismes du gouvernement du Canada doivent déposer une stratégie de développement durable tous les trois ans. Il s'agit d'un outil très important qui sert à indiquer et à communiquer certains des moyens que le gouvernement entend utiliser pour respecter son engagement d'assurer la prospérité continue des Canadiens et des Canadiennes dans une société libre, juste et saine.</p> <p>Dans l'élaboration de sa troisième stratégie de développement durable, déposée le 16 février 2004, le ministère du Patrimoine canadien a mis l'accent sur quatre orientations principales :</p> <ul style="list-style-type: none">• continuer à jouer son rôle d'acteur culturel dans la mosaïque du développement durable au Canada;• prendre part au processus de développement des compétences dans les collectivités autochtones;• jouer un rôle prépondérant dans la dimension sociale du développement durable;• assurer une plus grande écoefficacité dans la prestation de nos programmes. <p>Conformément à cette stratégie, le Ministère travaille activement à élaborer une vision précise du développement durable afin de clarifier son rôle dans la stratégie plus globale du gouvernement du Canada. Le travail effectué par nombre de ministères fédéraux, y compris Patrimoine canadien, en vue d'examiner les dimensions sociale et culturelle du développement durable a mené le Ministère à réfléchir encore davantage sur l'ampleur de ses responsabilités. En n'oubliant pas que le développement doit être durable au profit des générations actuelle et future et que la croissance économique, la qualité de l'environnement et le bien-être de la société sont inextricablement liés, le ministère du Patrimoine canadien cherche à mieux définir les paramètres des dimensions sociales et culturelles du développement durable de façon à promouvoir une approche intégrée du processus décisionnel.</p>

Stratégie de développement durable (suite)

1. Quels sont les buts, objectifs et cibles à long terme de la stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien?

La Stratégie de développement durable 2004-2006 complète du ministère du Patrimoine canadien se trouve à l'adresse suivante : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/sds/index_f.cfm

Voici les buts de notre stratégie :

But 1 : Réduire l'impact des opérations internes de Patrimoine canadien.

Objectif 1.1 : Accroître la sensibilisation des employés au sujet de l'approche de Patrimoine canadien à l'égard du développement durable.

Objectif 1.2 : Réduire l'impact des acquisitions sur l'environnement.

Objectif 1.3 : Fonctionner d'une façon plus écoefficace.

But 2 : Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques de Patrimoine canadien qu'exécute le Ministère directement ou en partenariat avec d'autres.

Objectif 2.1 : Augmenter la sensibilisation de la clientèle sur la façon d'intégrer le développement durable dans l'exécution des projets financés par Patrimoine canadien.

Objectif 2.2 : Intégrer les principes de développement durable dans la conception et la mise en œuvre des Jeux olympiques de Vancouver en 2010.

Objectif 2.3 : Améliorer l'écoefficacité du portefeuille du Patrimoine canadien.

But 3 : Intégrer les dimensions sociale et culturelle à la vision plus large du gouvernement en matière de développement durable au Canada.

Objectif 3.1 : Mieux comprendre les dimensions sociale et culturelle du développement durable.

Stratégie de développement durable (suite)

2. Comment ces buts, objectifs ou cibles aident-ils à atteindre les résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien?

Deux résultats stratégiques sont précisés dans l'Architecture des activités de programmes du ministère du Patrimoine canadien :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats expriment ce que le Ministère veut accomplir au profit des Canadiens et Canadiennes. La plupart des programmes de Patrimoine canadien sont autant d'efforts de développement durable faits au nom de la société canadienne, puisque presque tous nos programmes d'appui contribuent directement à assurer le développement durable de leur secteur particulier. D'une part, le Ministère cherche à protéger le patrimoine et l'histoire des Canadiens et Canadiennes et, d'autre part, il s'efforce aussi d'en assurer la continuité. Les buts, objectifs et cibles de la Stratégie du développement durable du Ministère appuient l'atteinte des résultats stratégiques de ce dernier. C'est ainsi que les programmes mis en œuvre par le Ministère contribuent directement au développement durable de la société canadienne : nous protégeons notre patrimoine, nous cherchons à construire le Canada d'aujourd'hui et nous faisons tout cela pour assurer le plus grand rayonnement de la culture et de la société canadiennes pour les générations à venir.

Stratégie de développement durable (suite)

3. Quelles sont les cibles du ministère du Patrimoine canadien pour la période visée?

Cible 1.1.1 : Intégrer l'information sur le développement durable aux cours actuels.

Cible 1.1.2 : Créer, sur Intranet, un site qui présente des fiches de renseignements sur le développement durable et qui fait la promotion des occasions de formation liées au développement durable.

Cible 1.2.1 : Présenter aux employés, dans le cadre des achats de faible valeur, des renseignements sur les achats écologiques.

Cible 1.2.3 : Accroître la sensibilisation des employés au programme d'hébergement « à cote écologique » et les encourager à utiliser ce programme.

Cible 1.3.1 : Réduire le volume de papier utilisé par tête.

Cible 1.3.2 : Inclure des critères écologiques dans tous les baux signés par Patrimoine canadien.

Cible 1.3.3 : Intégrer, au cours de l'étape de la conception, les critères « écologiques » dans les projets de rénovation et de construction.

Cible 2.1.1 : Distribuer, aux organisations sportives du Canada, la boîte d'outils environnementale de Sport Canada pour la gestion des événements.

Cible 2.1.2 : Élaborer une trousse d'outils, destinés aux organisations culturelles du Canada, sur le développement durable pour la gestion des événements.

Cible 2.2.1 : Effectuer les évaluations environnementales pour tous les projets, sous la responsabilité du gouvernement fédéral, qui sont directement liées aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

Cible 2.2.2 : Élaborer une série de principes de développement durable qui peuvent s'appliquer à la conception et à la mise en œuvre des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

Cible 2.3.1 : Consulter les organismes et les sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien au sujet des approches potentielles afin de discuter de la façon dont ils peuvent devenir plus écoefficaces.

Cible 3.1.1 : Établir une vision du développement durable à Patrimoine canadien.

Stratégie de développement durable (suite)

4. Quel progrès a accompli le ministère du Patrimoine canadien à ce jour (y compris les résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux cibles)?

En raison de certains transferts de responsabilités ministérielles et d'une restructuration du Ministère, les progrès à accomplir en vue de respecter les engagements relatifs à la Stratégie de développement durable 2004-2006 ont été freinés. Il n'en reste pas moins que la Stratégie de développement durable du Ministère demeure concrète, réalisable et mesurable. Certains de ces objectifs présentement en cours de réalisation sont à des stades de concrétisation divers :

- Nous avons élaboré et mis en œuvre un module de « formation écologique » dans le cadre du cours actuel de formation sur les marchés à l'intention du personnel de l'approvisionnement chargé d'acheter des biens d'une valeur inférieure à 5 000 \$ et des agents de projet responsables de l'engagement des dépenses. Des séances de sensibilisation portant entre autres sur les points saillants de l'approvisionnement écologique ont été offertes à 232 administrateurs et gestionnaires de programme. Une formation poussée a été suivie par 13 spécialistes de l'approvisionnement oeuvrant dans le domaine de la gestion matérielle des marchés de service.
- Nous communiquons régulièrement de l'information sur les achats écologiques au personnel de l'approvisionnement (par exemple, papier recyclé, équipement à faible consommation d'énergie, biens et services assortis d'une attestation Écologo).
- Les contrats adjudgés depuis 10 ans pour la conception et la construction du Pavillon du Canada aux expositions universelles renferment des valeurs par point dans leurs critères d'évaluation et des clauses orientées vers l'établissement de méthodes visant la réduction, le recyclage et la réutilisation du matériel.
- Le ministère du Patrimoine canadien a élaboré des critères de sélection (écologiques) et les a intégrés dans sa demande de propositions.
- Des démarches sont en cours pour mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du développement durable et ainsi mieux les intégrer à la vision plus large du gouvernement en matière de développement durable au Canada.
- Une vision du développement durable pour le ministère du Patrimoine canadien est en cours d'élaboration.

Stratégie de développement durable (suite)

(suite de la réponse à la question 4)

- Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 travaille en étroite collaboration avec le Comité organisateur de Vancouver 2010 pour s'assurer que les évaluations environnementales nécessaires sont effectuées et que les principes de développement durable sont respectés. À ce sujet, le Comité organisateur de Vancouver 2010 a même créé un poste de vice-président responsable des questions liées au développement durable au sein de son organisation.
- La boîte d'outils environnementale pour la gestion des événements, réalisée par Sport Canada, a été mise à la disposition du public sur le site Web de Sport Canada (http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pubs/trousse-toolkit/index_f.cfm?wide=0) et elle fait partie, le cas échéant, de l'information sur les sports canadiens.

5. Quelle mise au point le ministère du Patrimoine canadien a-t-il fait, le cas échéant?

La mise en application de la Stratégie du développement durable de 2004-2006 du ministère du Patrimoine canadien nous aura permis de mieux évaluer les structures nécessaires à sa réalisation. Premièrement, la coordination requise pour l'atteinte des objectifs d'une telle stratégie doit être solide, efficace et concertée. Et, deuxièmement, un suivi régulier et tangible doit faire partie de la gestion soutenue d'une initiative aussi importante.

Par conséquent, le Ministère met tout en œuvre pour affecter les ressources nécessaires à l'atteinte de ces objectifs et pour se conformer à sa Stratégie de développement durable 2004-2006 et la faire progresser.

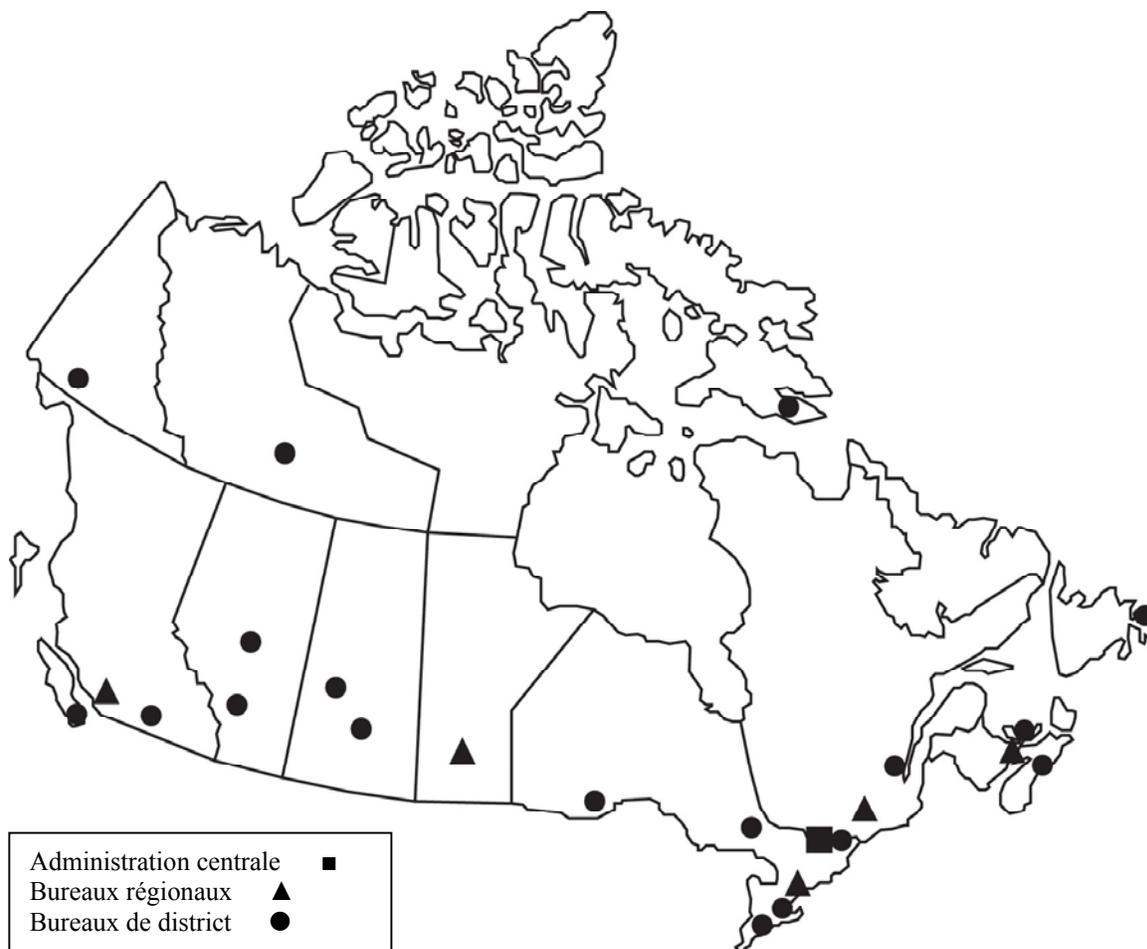
SECTION IV

AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien

<i>Loi concernant les champs de batailles nationaux de Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.)
<i>Loi du cheval national du Canada</i>	L.C. 2002, ch. 11
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Bell Canada</i>	L.C. 1995, ch. 11, art. 46
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'activité physique et le sport (en matière de sport)</i>	L.C. 2003, ch. 2
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (Rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur Bibliothèque et Archives Canada</i>	L.C. 2004, ch. 11
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Emile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</i>	L.C. 2003, ch. 11
<i>Loi sur la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. 2002, ch. 12
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le statut de l'artiste (partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur le traitement (lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. 1985, ch. S-3
<i>Loi sur les langues officielles (partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R.C. 1985, ch. 33 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par les éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les sports nationaux du Canada</i>	L.C. 1994, ch. 16
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16

Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale	■
Bureaux régionaux	▲
Bureaux de district	●

Administration centrale

- Gatineau (Québec)
- Ottawa (Ontario)

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver (Colombie-Britannique)
- Kelowna (Colombie-Britannique)
- Victoria (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Whitehorse (Yukon)

Régions des prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg (Manitoba)
- Iqaluit (Nunavut)
- Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon (Saskatchewan)
- Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto (Ontario)
- Hamilton (Ontario)
- London (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Sudbury (Ontario)
- Thunder Bay (Ontario)

Région du Québec

- ▲ Montréal (Québec)
- Québec (Québec)

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)
- St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Contacts pour obtenir des renseignements supplémentaires

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 10^e étage, pièce 10N
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : (416) 973-5400
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, Tour ouest
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région des prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601
Courriel : pnwt_ptno@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

**Pour accéder directement à tous les services et à tous les programmes
du gouvernement du Canada :**

<http://www.canada.gc.ca>

ou appeler au

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

ATME/ATS 1 800 465-7735

Adresse du site Web du ministère du Patrimoine canadien :

<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>

Index A-Z du site Web de Patrimoine canadien :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/a-z/index_f.cfm